



sfr.fr

LES TARIFS
DES OFFRES
D'ACCÈS À
Internet
en mobilité

Tarifs valables au 01/02/2011

TARIFS DU FORFAIT INTERNET AJUSTABLE

Fiches d'information standardisées du Forfait Internet Ajustable..... p 3

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Ajustable p 4

Détails du Forfait Internet Ajustable..... p 5

TARIFS DES AUTRES FORFAITS INTERNET

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Découverte..... p 6

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Découverte p 7

Détails du Forfait Internet Découverte..... p 7

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Week-end p 8

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Week-end p 9

Détails du Forfait Internet Week-end..... p 10

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Sérénité p 11

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Sérénité p 12

Détails du Forfait Internet Sérénité..... p 13

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Sérénité + pour tablettes..... p 14

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Sérénité + pour tablettes p 15

Détails du Forfait Sérénité + pour tablettes p 16

Rechargement des Forfaits Internet en mobilité p 17

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Absolu p 18

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Absolu..... p 19

Détails du Forfait Internet Absolu..... p 20

Fiche d'information standardisée du Forfait Internet Pro..... p 21

Principes généraux de tarification du Forfait Internet Pro..... p 22

Détails du Forfait Internet Pro..... p 23

TARIFS DE LA SÉRIE LIMITÉE ARCHOS

Fiche d'information standardisée de la Série Limitée Archos..... p 24

Principes généraux de tarification de la Série Limitée Archos p 25

Détails de la Série Limitée Archos et options p 26

TARIFS DE LA SÉRIE LIMITÉE SFR M! PC POCKET

Fiche d'information standardisée de la Série Limitée SFR M! PC Pocket..... p 27

Principes généraux de tarification de la Série Limitée SFR M! PC Pocket p 27

Détails de la Série Limitée SFR M! PC Pocket et options p 28

TARIFS À L'INTERNATIONAL DES OFFRES D'ACCÈS À INTERNET EN MOBILITÉ..... p 29

TARIFS DES USAGES ADDITIONNELS AVEC VOTRE CARTE SIM INSÉRÉE DANS UN TÉLÉPHONE

Principes généraux de tarification des appels Voix..... p 31

Détails de l'offre des appels Voix..... p 32

L'offre internationale pour vos appels Voix..... p 32

Les options SFR des appels Voix p 34

Les services SFR en mode Voix et les services Texto et MMS..... p 35

Les services SFR..... p 36

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT..... p 37

CONDITIONS GÉNÉRALES DES OFFRES D'ACCÈS À INTERNET EN MOBILITÉ..... p 38

TARIF DES OFFRES WIFI

Fiche d'information standardisée..... p 56

Tarifs de l'offre WiFi..... p 56

Pour les offres Internet en mobilité pour Apple iPad, consultez la brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité pour iPad ».

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Ajustable pour clé

PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
Jusqu'à 3H	16€	10€
6H	26€	20€
12H	36€	30€
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11	
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS SFR MOBILE ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
Jusqu'à 3H	13€	7€
6H	23€	17€
12H	33€	27€
ENGAGEMENT MINIMUM	12 MOIS OU 24 MOIS	
NATURE DE L'OFFRE	Forfait Internet Ajustable	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	• Connexions DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+, émises en France métropolitaine.	
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation à la seconde.	
OPTIONS INCLUSES	Alerte Conso, Alerte Conso Dépassement, Info Conso, Facture sur Internet	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.	
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+. Accès inclus et illimité à SFR WiFi ⁽¹⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France. SFR WiFi non disponible avec un routeur Hotspot 3G+.	
DÉBIT ESTIMÉ EN RÉCEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6Kb/s (GPRS), jusqu'à 384Kb/s (3G), jusqu'à 3,6Mb/s (3G+).	
SERVICE CLIENT	1023 depuis un poste fixe (prix d'un appel local). 900 depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 7H à 21H.	

Pour accéder à Internet en mobilité avec un forfait Internet Ajustable, vous devez être équipé d'une Clé Internet 3G+ ou d'un Hotspot 3G+⁽²⁾ connecté(e) à votre ordinateur portable ou d'un ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée.

(1) Chiffre au 31/12/10 Accès au réseau SFR WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) via les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable du gestionnaire de connexion SFR (gestionnaire de connexion intégré dans certains équipements) pour la Clé Internet 3G+ (compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6). Incompatible Linux) permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur <http://cartewifi.sfr.fr> (2) Hotspot 3G+ compatible uniquement avec les offres Internet en mobilité pour clé. Jusqu'à 5 équipements (compatibles WiFi) connectés. Usage des équipements connectés décompté du Forfait Internet et Pass Internet 3G+. SFR WiFi non disponible avec l'utilisation du Hotspot 3G+. Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6) (incompatible Linux).

Principes généraux de tarification

■ Durée minimale d'Abonnement

Engagement 12 mois ou 24 mois.

■ Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Ajustable

- Pour toute souscription du Forfait Internet Ajustable en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une offre neufbox de SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel : -3€/mois.
- En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
- Promotion valable une seule fois par ligne Internet en mobilité et par ligne mobile ou ADSL.

■ Les connexions incluses dans le Forfait Internet Ajustable

- Le forfait Internet Ajustable inclut les connexions Data en mode GSM , GPRS , 3G et 3G+ émises et reçues en France métropolitaine depuis votre Clé Internet 3G+ connectée à votre ordinateur portable (Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7, Mac OS Leopard (10.5) et Snow Leopard (10.6)) ou depuis votre ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée.
- Le Forfait Internet Ajustable inclut les connexions WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) sur le réseau SFR WiFi : plus de 3 millions de points d'accès en France métropolitaine.

■ Et au-delà du Forfait Internet Ajustable ?

Une fois le dernier palier atteint, vos connexions sont facturées au-delà du forfait selon le tarif en vigueur indiqué dans le détail de l'offre (p.5).

■ Les communications non incluses dans le Forfait Internet Ajustable :

- Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Internet en mobilité en France métropolitaine).
- Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
- Les appels (voix).
- L'envoi de texto.

■ Les communications interdites sont les usages suivants :

Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).

■ Conditions générales de tarification

La facturation des communications émises et reçues en mode GSM/GPRS/3G/3G+ s'effectue à la seconde.

■ Communication

Chaque mois, votre Forfait Internet Ajustable vous donne accès à des connexions Data qui s'ajustent automatiquement sur le palier de facturation le plus favorable.

Détails du Forfait Internet Ajustable

FORFAIT INTERNET AJUSTABLE	Prix mensuel sur 12 mois	Prix spécial Abonnés SFR	Prix mensuel sur 24 mois	Prix spécial Abonnés SFR
Jusqu'à 3H	16€	13€	10€	7€
6H	26€	23€	20€	17€
12H	36€	33€	30€	27€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*.

* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée.

ECHANGE DE DONNÉES AU-DELÀ DU FORFAIT

- Forfait Internet Ajustable : **0,15€/min**, facturation à la seconde dès la première seconde.

TARIFS TEXTO (décomptés hors Forfait)

- Réception gratuite. Tarifs d'un texto depuis et vers la France métropolitaine : 0,10€/envoi/destinataire
- Envoi d'un texto en France métropolitaine vers un mobile d'opérateurs étrangers (ou DOM-TOM) : 0,30€/envoi/ destinataire.
- Envoi d'un texto depuis l'Europe et les DOM : 0,13€/envoi/destinataire.
- Envoi d'un texto depuis le reste du monde : 0,50€/ envoi/destinataire.

Certains services texto sont accessibles au coût du texto par le fournisseur du service. Pour des tarifs avantageux, découvrez les forfaits Texto.

Les solutions Texto	
FORFAIT 30 TEXTO ⁽¹⁾	2,50€/mois
FORFAIT 60 TEXTO ⁽¹⁾	5€/mois
FORFAIT 120 TEXTO ⁽¹⁾	10€/mois + Messages illimités ⁽²⁾ de 18h à 8h pour 5€ de plus par mois
PASS MESSAGES ILLIMITÉS Texto illimités 24h/24 vers tous les opérateurs	25€/mois
RÉCEPTION TEXTO	En France métropolitaine : Gratuit . Texto reçu à l'étranger : Gratuit .

Les services et options du Forfait Internet Ajustable	
PACK JOUR INTERNET EN MOBILITÉ EUROPE/USA	Sur demande (voir tarifs en page 29)
INFO CONSO	Inclus : Solde de connexions à date ainsi que hors et au-delà de votre forfait (connexions prises en compte après un délai de 48h environ). Par le 06 1000 1950 depuis un poste fixe.
ALERTE CONSO	Inclus : Alerte par Texto et par e-mail avant la fin du forfait (connexions prises en compte avec un délai de 48h environ).
ALERTE CONSO DÉPASSEMENT	Inclus : Alerte par Texto et par e-mail à l'atteinte de 10€ / 30€ / 50€ de dépassement ou de hors forfait (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽³⁾
PACK SÉCURITÉ ⁽⁴⁾	Sur demande. Pour protéger son ordinateur contre les virus (non compatible Mac et Linux). Les mises à jour sont gratuites et automatiques pour une protection (disponible uniquement avec clé) optimale et téléchargement gratuit en France métropolitaine. 5€/mois - sans engagement
TV SUR PC ⁽⁵⁾	Incluse sur demande. Accès à une sélection de chaînes TV en WiFi (liste des chaînes susceptibles d'évolution).

(1) Inclus dans les forfaits : Texto vers les mobiles et fixes en France métropolitaine et vers l'étranger depuis la France métropolitaine. (2) Non inclus dans les messages illimités : messages depuis et vers l'international, messages surtaxés. Forfaits disponibles à la prochaine date de facturation suivant la souscription. (3) Sauf demande expresse de votre part. (4) Option sans engagement réservée aux clients Forfait Internet Ajustable, Forfait Internet Absolu et Forfait Internet Pro pour Clé. 5€/mois, inclus dans le Forfait Internet Pro. Configuration minimale requise : Windows XP (SP3 minimum), Vista (32 ou 64 bits) et 7 (32 ou 64 bits). Non compatible Mac ou Linux. Mémoire vive conseillée à 1Go ou supérieur. Espace disque requis: 800Mo. Téléchargement du Pack sécurité, à l'aide d'une clé d'activation, et mises à jour gratuits depuis la France Métropolitaine. Offre soumise à conditions. (5) TV sur PC en WiFi (non disponible avec le routeur Hotspot 3G+). Disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la télévision sur ordinateur tous les 6 mois. Liste des chaînes sur sfr.fr

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Découverte pour tablettes

PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT / MOIS	9,90€
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS SFR MOBILE ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	8,90€
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11
ENGAGEMENT	SANS ENGAGEMENT
NATURE DE L'OFFRE	Forfait Internet Rechargeable
DESCRIPTION DE L'OFFRE	• Crédit de 250Mo par mois. Connexion DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ émise en France métropolitaine. Le crédit mensuel non consommé n'est pas reportable le mois suivant. Une fois le forfait épuisé, possibilité de le recharger avec le Pass Internet 3G+ 250Mo et les Pass Internet 3G+. • Avec Tablette : Accès à SFR TV⁽¹⁾ en WiFi et en 3G (Décompté du Forfait) : Accès à une sélection de chaines TV (Liste des chaines susceptible d'évolution).
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA EN MODE GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet, SFR Monde, Répondeur Vocal, Présentation du Numéro, Double Appel.
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client Préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+ Accès inclus et illimité à SFR WiFi ⁽²⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France.
DÉBIT ESTIMÉ EN RÉCEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6Kb/s (GPRS) jusqu'à 384Kb/s (3G) et jusqu'à 3,6Mb/s (3G+)
SERVICE CLIENT	1027 depuis un poste fixe (prix d'un appel local) ou depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessible du lundi au samedi de 8h à 21h.

Pour accéder à Internet en mobilité avec un Forfait Internet Découverte, vous devez être équipé d'une tablette compatible.

(1) Service TV (depuis une tablette compatible) en WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès et selon la couverture disponible, et en 3G (Décompté du Forfait Internet) sous couverture 3G/3G+ de SFR. Téléchargement préalable de l'application SFR TV sur l'application store. Liste des chaines sur sfr.fr. (2) Chiffre au 31/12/10. Accès au réseau SFR WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable de l'application SFR WiFi depuis l'application store, permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur http://cartewifi.sfr.fr

Principes généraux de tarification

Forfait Internet Découverte

- **Durée minimale d'Abonnement**
Le Forfait Internet Découverte est sans engagement de durée.
- **Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Découverte**
 - Pour toute souscription du Forfait Internet Découverte en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une offre neufbox de SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel : -1€/mois.
 - En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
 - Promotion valable une seule fois par la ligne Internet en mobilité et par la ligne mobile ou ADSL .
- **Les connexions incluses dans le Forfait Internet Découverte**
Le Forfait Internet Découverte inclut 250 Mo de connexions Data par mois en mode GPRS, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre tablette compatible.
Le Forfait Internet Découverte inclut les connexions WiFi sur le réseau SFR WiFi : plus de 3 millions de points d'accès en France métropolitaine.
- **Et au-delà du Forfait Internet Découverte ?**
Le Forfait Internet Découverte est bloqué à 250 Mo par mois. Une fois le forfait épuisé, vous avez la possibilité de le recharger avec :
 - Pass Internet 3G+ 250 Mo à 6,90€. Uniquement disponible avec le Forfait Internet Découverte et rechargeable sur http://moncompte.sfr.fr.
 - Pass Internet 3G+, voir détails en page 17.
- **Fair use Policy**
Débit maximum jusqu'à 3.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés.
- **Les communications non incluses du Forfait Internet Découverte**
 - Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Internet en mobilité en France métropolitaine).
 - Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
- **Les communications interdites sont les usages suivants :**
Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).
- **Conditions générales de tarification**
Le décompte des communications émises en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.
- **Communications**
Chaque mois, votre Forfait Internet Découverte vous donne accès à des connexions Data correspondant à 250 Mo d'échange de données inclus dans votre forfait mensuel.

Détails du Forfait Internet Découverte

PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT INTERNET DÉCOUVERTE	9,90€/mois
PRIX SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	8,90€/mois
Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s).*	
*Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur tablette compatible.	
Appels métropolitains (hors numéros spéciaux) : 0,45€/min.	
Les appels voix (en France métropolitaine ou à l'international) et les SMS sont décomptés du forfait (cf. tarifs pour appels voix vers et depuis l'international et SMS page 29/30/32).	
Les MMS et la Visio sont indisponibles sur ce forfait.	
Les services et options du Forfait Internet Découverte	
INFO CONSO	Inclus
SFR MONDE	Inclus ⁽¹⁾
RÉPONDEUR VOCAL	Inclus ⁽¹⁾
PRÉSENTATION DU NUMÉRO	Inclus ⁽¹⁾
DOUBLE APPEL	Inclus ⁽¹⁾
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽¹⁾

(1) Sauf demande expresse de votre part.

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Week-end pour clé

	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT /MOIS	17,90€	14,90€
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS MOBILE SFR ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	12,90€	9,90€
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11	
ENGAGEMENT MINIMUM	12 MOIS OU 24 MOIS	
NATURE DE L'OFFRE	Forfait Internet Week-end et 5H bloquées le reste du temps	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	• Connexions DATA en mode GSM, GPRS , 3G, 3G+ émise en France métropolitaine. Week-end du vendredi 20H jusqu'au dimanche minuit et 5 heures de connexion bloquées par mois le reste du temps. Le crédit de connexion mensuel non consommé n'est pas reportable le mois suivant. Une fois le forfait épuisé, possibilité de le recharger avec le Pass Internet 3G+ 5H et les Pass Internet 3G+ illimité 24h et 48h.	
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation à la seconde,	
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet, Alerte Bridage	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.	
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+. Accès inclus et illimité à SFR WiFi ⁽¹⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France. SFR WiFi non disponible avec un routeur Hotspot 3G+.	
DÉBIT ESTIMÉ EN RECEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6 Kb/s (GPRS), jusqu'à 384 Kb/s (3G), jusqu'à 3,6 Mb/s (3G+).	
SERVICE CLIENT	1027 depuis un poste fixe (prix d'un appel local) ou depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 8H à 21H.	

Pour accéder à Internet en mobilité avec un forfait Internet Week-end, **vous devez être équipé d'une Clé Internet 3G+ ou d'un Hotspot 3G+(2) connecté(e) à votre ordinateur portable ou d'un ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée.**

(1) Chiffre au 31/12/10 Accès au réseau SFR WiFi via les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable du gestionnaire de connexion SFR (gestionnaire de connexion intégré dans certains équipements) pour la Clé Internet 3G+ (compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6), Incompatible Linux) permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur <http://cartewifi.sfr.fr>. (2) Hotspot 3G+ compatible uniquement avec les offres Internet en mobilité pour clé. **Jusqu'à 5 équipements (compatibles WiFi) connectés. Usage des équipements connectés décompté du Forfait Internet et Pass Internet 3G+. SFR WiFi non disponible avec l'utilisation du Hotspot 3G+.** Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6) (incompatible Linux).

Principes généraux de tarification

- **Durée minimale d'Abonnement**
Engagement de 12 mois ou 24 mois.
- **Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Week-end**
 - Pour toute souscription du Forfait Internet Week-end en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une offre neufbox de SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel : -5€/mois.
 - En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
 - Promotion valable une seule fois par la ligne Internet en mobilité et par la ligne mobile ou ADSL.
- **Les connexions incluses dans le Forfait Internet Week-end**
 - Le Forfait Internet Week-end inclut les connexions Data en mode GPRS, GSM, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre Clé Internet 3G+ connectée à votre ordinateur portable (compatible uniquement avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et MAC OS Leopard (10.5) et Snow Leopard (10.6)) ou depuis votre ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée ou avec votre Hotspot 3G+.
 - Le Forfait Internet Week-end inclut les connexions WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) sur le réseau SFR WiFi : plus de 3 millions de points d'accès en France métropolitaine.
- **Et au-delà du Forfait Internet Week-end ?**
Ce forfait est sans risque de dépassement. Une fois le forfait épuisé, vous avez la possibilité de le recharger avec :
 - Pass Internet 3G+ 5H à 9,90€. Uniquement disponible avec le Forfait Internet Week-end et rechargeable sur <http://moncompte.sfr.fr>.
 - Pass Internet 3G+, voir détails en page 17.
- **Fair use Policy (valable pour le Forfait Internet Week-end)**
Débit maximum jusqu'à 3.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés.
Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà de 500Mo d'échange de données par mois sur la tranche horaire week-end, jusqu'à la prochaine date de facturation.
- **Les communications non incluses sont :**
 - Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Internet en mobilité en France métropolitaine).
 - Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
- **Les communications interdites sont les usages suivants :**
Peer to Peer, Newsgroups, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).
- **Conditions générales de tarification**
La facturation des communications émises et reçues en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue à la seconde.
- **Communication**
Chaque mois, votre Forfait Internet Week-end vous donne accès à des connexions Data le week-end du vendredi 20h jusqu'au dimanche minuit et un crédit de 5H de connexion bloquées par mois le reste du temps. Le crédit de connexion mensuel non consommé n'est pas reportable le mois suivant.

Détails du Forfait Internet Week-end

FORFAIT INTERNET WEEK-END	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	17,90€	14,90€
FORFAIT SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	12,90€	9,90€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*.
* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée.

Les services et options du Forfait Internet Week-end	
INFO CONSO	Inclus
ALERTE AVANT BRIDAGE	Inclus Alerte par Texto et par e-mail avant bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
ALERTE APRÈS BRIDAGE	Inclus ⁽¹⁾ Alerte par Texto et par e-mail après bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽¹⁾
CHANGEMENT DU FORFAIT	En cas de migration d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure dans les 12 mois suivant la souscription, des frais de 200€ seront facturés.
TV SUR PC ⁽²⁾	Inclus sur demande. Accès à une sélection de chaînes TV en WiFi (liste des chaînes susceptibles d'évolution).

(1) Sauf demande esprime de votre part. (2) TV sur PC en WiFi (non disponible avec le routeur Hotspot 3G+). Disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la télévision sur ordinateur tous les 6 mois. Liste des chaînes sur sfr.fr

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Sérénité pour clé ou tablettes

	Sans engagement pour tablettes	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	21,90€	27,90€	21,90€
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS MOBILE SFR ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	19,90€	25,90€	19,90€
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11		
ENGAGEMENT MINIMUM	AVEC CLÉ : ENGAGEMENT DE 12 MOIS OU 24 MOIS AVEC TABLETTE : SANS ENGAGEMENT, 12 MOIS OU 24 MOIS		
NATURE DE L'OFFRE	Forfait Internet Rechargeable		
DESCRIPTION DE L'OFFRE	- Crédit de 1Go par mois. Connexion DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ émise en France métropolitaine. Le crédit mensuel non consommé n'est pas reportable le mois suivant. Une fois le forfait épuisé, possibilité de le recharger avec le Pass Internet 3G+ 500 Mo et les Pass Internet 3G+. - Avec Tablette : Accès à SFR TV⁽¹⁾ en WiFi et en 3G (Décompté du Forfait) : Accès à une sélection de chaînes TV (Liste des chaînes susceptible d'évolution).		
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.		
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet, SFR Monde, Répondeur Vocal, Présentation du Numéro et Double Appel		
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de l'éventuelle période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.		
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+. Accès inclus et illimité à SFR WiFi ⁽²⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France. SFR WiFi non disponible avec un routeur Hotspot 3G+.		
DÉBIT ESTIMÉ EN RÉCEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6 Kb/s (GPRS), jusqu'à 384 Kb/s (3G), jusqu'à 3,6 Mb/s (3G+).		
SERVICE CLIENT	1027 depuis un poste fixe (prix d'un appel local) ou depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 8H à 21H.		

Pour accéder à Internet en mobilité avec un Forfait Internet Sérénité, **vous devez être équipé** :
- d'une clé Internet 3G+ ou d'un Hotspot 3G+⁽³⁾ connecté(e) à votre ordinateur portable ou d'un ultra portable avec connectivité 3G+ intégrée,
- d'une tablette compatible

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel sur votre tablette, choisissez une offre avec engagement.

(1) Service TV (depuis une tablette compatible) en WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès et selon la couverture disponible, et en 3G (Décompté du Forfait Internet) sous couverture 3G/3G+ de SFR. Téléchargement préalable de l'application SFR TV sur l'application store. Liste des chaînes sur sfr.fr. (2) Chiffre au 31/12/10 Accès au réseau SFR WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) via les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable de l'application SFR WiFi depuis la tablette compatible ou du gestionnaire de connexion SFR (gestionnaire de connexion intégré dans certains équipements) pour la Clé Internet 3G+ (compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6). Incompatible Linux) permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur http://cartewifi.sfr.fr. (3) Hotspot 3G+ compatible uniquement avec les offres Internet en mobilité pour clé. Jusqu'à 5 équipements (compatibles WiFi) connectés. Usage des équipements connectés décompté du Forfait Internet et Pass Internet 3G+. SFR WiFi non disponible avec l'utilisation du Hotspot 3G+. Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6) (incompatible Linux).

Principes généraux de tarification

Durée minimale d'Abonnement

Pour le Forfait Internet Sérénité compatible clé : engagement de 12 mois minimum.
Pour le Forfait Internet Sérénité compatible tablettes : sans engagement, engagement de 12 mois ou 24 mois.

Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Sérénité

- Pour toute souscription du Forfait Internet Sérénité en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une offre neufbox de SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, Clients neufbox Fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel : -2€/mois.
- En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
- Promotion valable une seule fois par la ligne Internet en mobilité et par la ligne mobile ou ADSL.

Les connexions incluses dans le Forfait Internet Sérénité

Le Forfait Internet Sérénité inclut les connexions Data en mode GPRS, GSM, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis :

- votre Clé Internet 3G+ connectée à votre ordinateur portable compatible uniquement avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et MAC OS Leopard, Snow Leopard (incompatible avec Linux) ou depuis votre ultra-portable avec connectivité 3G+ intégrée.
- votre tablette compatible.

Et au-delà du Forfait Internet Sérénité ?

Le Forfait Internet Sérénité est bloqué à 1 Go par mois. Une fois le forfait épuisé, vous avez la possibilité de le recharger avec :

- Pass Internet 3G+ 500 Mo à 9,90€. Uniquement disponible avec le Forfait Internet Sérénité et rechargeable sur <http://moncompte.sfr.fr>
- Pass Internet 3G+. Voir détails en page 17.

Fair use Policy (valable pour le Forfait Internet Sérénité)

Débit maximum jusqu'à 3.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés.

Les communications non incluses sont :

- Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Internet en mobilité en France métropolitaine).
- Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

Les communications interdites sont les usages suivants :

Peer to Peer, Newsgroups, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).

Conditions générales de tarification

Le décompte des communications émises en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.

Communication

Chaque mois, votre Forfait Internet Sérénité vous donne accès à 1Go de connexion.

Détails du Forfait Internet Sérénité

FORFAIT INTERNET SÉRÉNITÉ	Sans engagement pour tablettes	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	21,90€	27,90€	21,90€
FORFAIT SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	19,90€	25,90€	19,90€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*.
* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée ou sur les tablettes compatibles.

Les appels voix (en France métropolitaine ou à l'international) et les SMS sont décomptés du forfait (cf. tarifs p.31 à 34).

Les services et options du Forfait Internet Sérénité	
INFO CONSO	Inclus
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽¹⁾
SFR MONDE	Inclus ⁽¹⁾
RÉPONDEUR VOCAL	Inclus ⁽¹⁾
PRÉSENTATION DU NUMÉRO	Inclus ⁽¹⁾
DOUBLE APPEL	Inclus ⁽¹⁾
OPTION 1 HEURE D'APPELS	5€/mois ⁽²⁾ Disponible uniquement pour tablettes.
CHANGEMENT DE FORFAIT	Forfait pour Clé : En cas de migration d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure dans les 12 mois suivant la souscription, des frais de 200€ seront facturés. Forfait pour Tablette : En cas de migration, dans les 12 mois suivant la souscription, d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure ou d'une offre avec engagement de 12 mois vers une offre non réengageante sur un même Forfait Internet, des frais de 200€ seront facturés.
TV SUR PC ⁽³⁾	Incluse sur demande (uniquement avec les offres pour Clé). Accès à une sélection de chaînes TV en WiFi (liste des chaînes susceptibles d'évolution).

Les MMS et la Visio sont indisponibles sur ce forfait.

(1) Sauf demande expresse de votre part. (2) Option sans engagement, disponible uniquement avec les Forfaits Internet Sérénité, Sérénité + et Absolu pour tablettes compatibles voix. Appels métropolitains depuis la tablette vers mobiles et fixes métropolitains, hors visio (sauf pour le Forfait Internet Absolu), numéros spéciaux et services. L'heure de communication non consommée n'est pas reportable le mois suivant. Au delà de l'option : appel décompté du forfait à 0.30€/min (voix) pour le Forfait Internet Sérénité et facturé hors forfait à 0.30€/min (voix) et 0.50€/min (visio) pour le Forfait Internet Absolu. Tarifs des appels hors option en page 32. (3) TV sur PC en WiFi (non disponible avec le routeur Hotspot 3G+). Disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la télévision sur ordinateur tous les 6 mois. Liste des chaînes sur sfr.fr

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Sérénité + pour tablettes

Avec un prix préférentiel pour votre tablette

	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	32,90€/mois les 12 premiers mois puis 27,90€/mois	26,90€/mois les 12 premiers mois puis 21,90€/mois
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS MOBILE SFR ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	30,90€/mois les 12 premiers mois puis 25,90€/mois	24,90€/mois les 12 premiers mois puis 19,90€/mois
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11	
ENGAGEMENT	12 ou 24 mois	
NATURE DE L'OFFRE	Forfait Internet Rechargeable	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	- Crédit de 1Go par mois. Connexion DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ émise en France métropolitaine. Le crédit mensuel non consommé n'est pas reportable le mois suivant. Une fois le forfait épuisé, possibilité de le recharger avec le Pass Internet 3G+ 500 Mo et les Pass Internet 3G+. - Avec Tablette : Accès à SFR TV⁽¹⁾ en WiFi et en 3G (Décompté du Forfait) : Accès à une sélection de chaînes TV (Liste des chaînes susceptible d'évolution).	
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.	
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet, SFR Monde, Répondeur Vocal, Présentation du Numéro et Double Appel	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.	
RÉSEAUX /TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+. Accès inclus et illimité à SFR WiFi ⁽²⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France.	
DÉBIT ESTIMÉ EN RECEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6 Kb/s (GPRS), jusqu'à 384 Kb/s (3G), jusqu'à 3,6 Mb/s (3G+).	
SERVICE CLIENT	1027 depuis un poste fixe (prix d'un appel local) ou depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 8H à 21H.	

Pour accéder à Internet en mobilité avec un Forfait Internet Sérénité +, vous devez être équipé d'une tablette compatible.

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel sur votre tablette, choisissez un Forfait Internet Sérénité + (avec engagement 12 mois minimum).

(1) Service TV (depuis une tablette compatible) en WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès et selon la couverture disponible, et en 3G (Décompté du Forfait Internet) sous couverture 3G/3G+ de SFR. Téléchargement préalable de l'application SFR TV sur l'application store. Liste des chaînes sur sfr.fr. (2) Chiffre au 31/12/10. Accès au réseau SFR WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable de l'application SFR WiFi depuis une tablette compatible, permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur cartewifi.sfr.fr.

Principes généraux de tarification

- **Durée minimale d'Abonnement**
Engagement de 12 mois ou 24 mois.
- **Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Sérénité +**
 - Pour toute souscription du Forfait Internet Sérénité + en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une neufbox de SFR (hors les Minis de SFR et SFR Business Team, clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel sur le Forfait Internet Sérénité + : -2€/mois.
- **Les connexions incluses dans le Forfait Internet Sérénité +**
Le Forfait Internet Sérénité + inclut les connexions Data en mode GPRS, GSM, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre tablette compatible.
- **Et au-delà du Forfait Internet Sérénité + ?**
Le Forfait Internet Sérénité + est bloqué à 1 Go par mois. Une fois le forfait épuisé, vous avez la possibilité de le recharger avec :
 - Pass Internet 3G+ 500 Mo à 9,90€. Uniquement disponible avec le Forfait Internet Sérénité et le Forfait Internet Sérénité + et rechargeable sur <http://moncompte.sfr.fr>.
 - Pass Internet 3G+. Voir détails en page 17.
- **Fair use Policy (valable pour le Forfait Internet Sérénité +)**
Débit maximum jusqu'à 3.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés.
- **Les communications non incluses sont :**
 - Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD.
 - Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM - TOM.
- **Les communications interdites sont les usages suivants :**
Peer to Peer, Newsgroups, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).
- **Conditions générales de tarification**
Le décompte des communications émises en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.
- **Communication**
Chaque mois, votre Forfait Internet Sérénité + vous donne accès à 1Go de connexion.

Détails du forfait Internet Sérénité + pour tablettes

FORFAIT INTERNET SÉRÉNITÉ +	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	32,90€/mois les 12 premiers mois puis 27,90€/mois	26,90€/mois les 12 premiers mois puis 21,90€/mois
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS SFR MOBILE ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR DU FORFAIT/MOIS (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	30,90€/mois les 12 premiers mois puis 25,90€/mois	24,90€/mois les 12 premiers mois puis 19,90€/mois

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*.

* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur les tablettes compatibles.

Usage exclusivement valable en France métropolitaine.

Les appels voix (en France métropolitaine ou à l'international) et les SMS sont décomptés du forfait (cf. tarifs p.31 à 35 de la brochure « Les Tarifs des offres d'Accès Internet en Mobilité »)

Les services et options du Forfait Internet Sérénité +	
INFO CONSO	Inclus
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽¹⁾
SFR MONDE	Inclus ⁽¹⁾
RÉPONDEUR VOCAL	Inclus ⁽¹⁾
PRÉSENTATION DU NUMÉRO	Inclus ⁽¹⁾
DOUBLE APPEL	Inclus ⁽¹⁾
OPTION 1 HEURE D'APPELS	5€/mois ⁽²⁾ (Disponible uniquement pour tablettes)
CHANGEMENT DE FORFAIT	En cas de migration, dans les 12 mois suivant la souscription, d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure ou d'une offre avec engagement de 12 mois vers une offre non réengageante sur un même Forfait Internet dans les 12 mois des frais de migration de 200€ seront facturés. De plus, l'abonné s'étant engagé à acquitter un tarif majoré de 5€/mois pendant les 12 premiers mois de son abonnement sur un Forfait Internet Sérénité +, il sera facturé de ces 5€ au titre des mois restant dus en cas de migration d'un Forfait Internet Sérénité + vers un Forfait Internet non rechargeable.

Les MMS et la Visio sont indisponibles sur ce forfait.

(1) Sauf demande expresse de votre part. (2) Option sans engagement disponible uniquement avec les Forfaits Internet Sérénité, Sérénité + et Absolu pour tablettes compatibles voix. Appels métropolitains depuis la tablette vers mobiles et fixes métropolitains, hors visio (sauf pour le Forfait Internet Absolu), numéros spéciaux et services. L'heure de communication non consommée n'est pas reportable le mois suivant. Au delà de l'option : appel décompté du forfait à 0.30€/min (voix) pour le Forfait Internet Sérénité et facturé hors forfait à 0.30€/min (voix) et 0,50€/min (visio) pour le Forfait Internet Absolu. Tarifs des appels hors option en page 32.

Rechargements des Forfaits Internet en mobilité

■ Les Pass Internet 3G+

Pass Internet 3G+ Illimité 24H : 24H de connexion Internet continues à compter de son activation : 6€

Pass Internet 3G+ Illimité 48H : 48H de connexion Internet continues à compter de son activation : 9€



Pass Internet 3G+ 50Mo soit l'équivalent de 3h de surf* : 3€

Pass Internet 3G+ 100Mo soit l'équivalent de 6H de surf* : 9€

Pass Internet 3G+ 200Mo soit l'équivalent de 13H de surf* : 15€

Pass Internet 3G+ 500Mo soit l'équivalent de 33H de surf* : 25€

Pass Internet 3G+ 1Go soit l'équivalent de 65H de surf* : 35€



* Estimation calculée sur un usage moyen théorique de 1h de surf = 15 Mo (hors streaming et téléchargements).

Les Pass en Mo ne sont pas compatibles avec le Forfait Internet Week-end.

■ Les Modes de rechargement 7j/7 24h/24 :

- En ligne 7j/7, 24h/24 en vous connectant sur : <http://moncompte.sfr.fr> (même sans crédit). Cliquez sur l'onglet rechargement, choisissez votre Pass Internet 3G+ et réglez votre commande par carte bancaire.
- Par téléphone : au 0811 900 952 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Entrez votre N° de ligne Internet 3G+ SFR à recharger, sélectionnez le mode de rechargement par carte bancaire, choisissez un Pass Internet 3G+, et saisissez votre N° de carte bancaire.
- Dans les distributeurs automatiques de billets agréés : dont ceux du LCL, Crédit Mutuel, CIC, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, S2P Carrefour.
- Par coupon dans votre point de vente SFR habituel : Téléphonnez au 0811 900 952 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), donnez votre N° de ligne Internet en mobilité SFR à recharger puis tapez votre numéro de coupon.
- Sur votre facture si vous êtes abonné SFR: Identifiez-vous grâce à vos identifiants et mots de passe de ligne mobile ou Internet en mobilité sur le site www.sfr.fr, saisissez le numéro de la ligne à recharger puis choisissez un Pass Internet 3G+. Un code vous est alors envoyé par SMS sur votre mobile. Il ne vous reste plus qu'à saisir ce code en ligne pour valider le rechargement.(hors Forfaits Bloqués et SFR Business Team).

Pass Internet 3G+ valables à compter de leur activation. Pour les Forfaits Internet Week-end, Sérénité et Découverte, dès activation du Pass Internet 3G+, celui-ci est décompté en priorité jusqu'à épuisement. Les durées de validité des Pass Internet 3G+ (à l'exception des Pass Internet 3G+ Illimité 24H et 48H) ne s'appliquent pas aux Forfaits Internet Week-end, Découverte et Sérénité. Les Pass 50Mo, 100Mo, 200Mo, 500Mo et 1Go ne sont pas compatibles avec le Forfait Internet Week-end.

Fiche d'information standardisée

Forfait Internet Absolu pour clé ou tablettes

Avec un prix préférentiel pour votre tablette

	Sans engagement pour tablettes	Avec un engagement minimum de 12 mois	Avec un engagement minimum de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	34,90€	40,90€	34,90€
PRIX PROMOTIONNEL SPÉCIAL ABONNÉS SFR MOBILE ET CLIENTS NEUFBOX DE SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	31,90€	37,90€	31,90€
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11		
ENGAGEMENT MINIMUM	AVEC CLÉ : ENGAGEMENT DE 12 MOIS OU 24 MOIS AVEC TABLETTE : SANS ENGAGEMENT, 12 MOIS OU 24 MOIS		
NATURE DE L'OFFRE	ÉDITION SPÉCIALE FORFAIT INTERNET 24H/24		
DESCRIPTION DE L'OFFRE	• Connexions DATA en mode GSM, GPRS , 3G, 3G+, émises en France métropolitaine. • Avec Tablette : Accès à SFR TV⁽¹⁾ en WiFi et en 3G (Décompté du Forfait) : Accès à une sélection de chaines TV (Liste des chaines susceptible d'évolution).		
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Connexions 24h/24, 7j/7		
OPTIONS INCLUSES	Facture sur Internet, Alerte Conso Dépassement, Info Conso, Présentation du Numéro, Répondeur Vocal, Alerte Bridage et Alerte Conso.		
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de l'éventuelle période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.		
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+. Accès illimité à SFR WiFi ⁽²⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France. SFR WiFi non disponible avec un routeur Hotspot 3G+.		
DÉBIT ESTIMÉ EN RÉCEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 54,6Kb/s (GPRS), jusqu'à 384Kb/s (3G), jusqu'à 7,2Mb/s (3G+).		
SERVICE CLIENT	1023 depuis un poste fixe (prix d'un appel local). 900 depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 7H à 21H.		

Pour accéder à Internet en mobilité avec un Forfait Internet Absolu, vous devez être équipé :

- d'une clé Internet 3G+ ou d'un Hotspot 3G+⁽³⁾ connecté(e) à votre ordinateur portable ou d'un ultra portable avec connectivité 3G+ intégrée,
- d'une tablette compatible

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel sur votre tablette, choisissez une offre avec engagement.

(1) Service TV (depuis une tablette compatible) en WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine, certains des points d'accès étant constitués des neufbox de SFR ayant permis cet accès et selon la couverture disponible, et en 3G (Décompté du Forfait Internet) sous couverture 3G/3G+ de SFR. Téléchargement préalable de l'application SFR TV sur l'application store. Liste des chaines sur sfr.fr. (2) Chiffre au 31/12/10 Accès au réseau SFR WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) via les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable de l'application SFR WiFi depuis la tablette compatible ou du gestionnaire de connexion SFR (gestionnaire de connexion intégré dans certains équipements) pour la Clé Internet 3G+ (compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6). Incompatible Linux) permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur <http://cartewifi.sfr.fr>. (3) Hotspot 3G+ compatible uniquement avec les offres Internet en mobilité pour clé. Jusqu'à 5 équipements (compatibles WiFi) connectés. Usage des équipements connectés décompté du Forfait Internet et Pass Internet 3G+. SFR WiFi non disponible avec l'utilisation du Hotspot 3G+. Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6) (incompatible Linux).

Principes généraux de tarification

- **Durée d'Abonnement**
Pour le Forfait Internet Absolu compatible tablettes : sans engagement, engagement de 12 mois ou 24 mois.
Pour le Forfait Internet Absolu compatible clé : engagement de 12 mois ou 24 mois.
- **Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Absolu**
 - Pour toute souscription du Forfait Internet Absolu en plus d'un abonnement SFR mobile ou d'une neufbox de SFR (hors les Minis de SFR et SFR Business Team, clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel sur le Forfait Internet Absolu : -3€/mois.
 - En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
 - Valable une seule fois par la ligne Internet en mobilité et par ligne mobile ou ADSL.
- **Les connexions incluses du Forfait Internet Absolu**
 - Surfez en toute liberté en mode GSM, GPRS, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre Clé Internet 3G+ connectée à votre ordinateur portable (Compatible avec tous les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7, Mac OS Leopard (10,5), Snow Leopard (10,6)) ou depuis votre ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée ou depuis votre tablette compatible.
 - Accès illimité à SFR WiFi avec plus de 3 millions de points d'accès en France.
- **Fair use Policy**
Débit maximum jusqu'à 7,2Mb/s dans le cadre des usages autorisés. Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà de 3 Go d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.
- **Les communications non incluses du Forfait Internet Absolu**
 - Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Clé Internet 3G+ en France métropolitaine).
 - Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
 - Les appels (voix).
 - L'envoi de Texto.
- **Les communications interdites sont les usages suivants :**
Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).
- **Conditions générales de tarification**
Le décompte des communications émises et reçues en mode GSM/GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko.
- **Communication**
Chaque mois, votre Forfait Internet Absolu vous donne accès à des connexions Data 24h/24 7j/7.

Détails du Forfait Internet Absolu

FORFAIT INTERNET ABSOLU	Sans engagement pour tablettes	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	34,90€	40,90€	34,90€
FORFAIT SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	31,90€	37,90€	31,90€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 7,2 Mb/s)*.

* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée ou sur les tablettes compatibles.

TARIFS TEXT0 (décomptés hors Forfait)

Réception gratuite. Tarifs d'un texto depuis et vers la France métropolitaine : 0,10€/envoi/destinataire.

- Envoi d'un texto en France métropolitaine vers un mobile d'opérateurs étranger (ou DOM-TOM) : **0,30€**/envoi/destinataire.
- Envoi d'un texto depuis l'Europe et les DOM : **0,13€**/envoi/destinataire.
- Envoi d'un texto depuis le reste du monde : **0,50€**/envoi/destinataire.

Certains services Texto sont accessibles au coût du Texto par le fournisseur du service. Pour bénéficier de tarifs avantageux, découvrez les forfaits Texto.

Les solutions Texto	
FORFAIT 30 TEXTO ⁽¹⁾	2,50€/mois
FORFAIT 60 TEXTO ⁽¹⁾	5€/mois
FORFAIT 120 TEXTO ⁽¹⁾	10€/mois + Messages illimités ⁽²⁾ de 18h à 8h pour 5€ de plus par mois
PASS MESSAGES ILLIMITÉS Texto illimités 24h/24 vers tous les opérateurs	25€/mois
RÉCEPTION TEXTO	En France métropolitaine : Gratuit . Texto reçu à l'étranger : Gratuit .
TARIFS MMS Forfait compatible MMS, cf tarifs page 35.	

Les services et options du forfait Internet Absolu	
PACK JOUR INTERNET EN MOBILITE EUROPE/USA	Sur demande (voir tarifs en page 29)
INFO CONSO	Inclus Hors et au-delà de votre forfait Internet Absolu (connexions prises en compte après un délai de 48h environ). Par le 06 1000 1950 depuis un poste fixe.
ALERTE CONSO DÉPASSEMENT	Inclus Alerte par Texto et par e-mail à l'atteinte de 15€/30€/45€ de dépassement ou d'hors forfait (connexions prises en compte avec un délai de 48h environ).
ALERTE AVANT BRIDAGE	Inclus Alerte par Texto et par e-mail avant bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
ALERTE APRÈS BRIDAGE	Inclus ⁽³⁾ Alerte par Texto et par e-mail après bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
FACTURE INTERNET PACK SÉCURITÉ ⁽⁴⁾	Inclus ⁽³⁾ Sur demande. Pour protéger son ordinateur contre les virus (non compatible Mac et Linux). Les mises à jour sont gratuites et automatisées pour une protection optimale et téléchargement gratuit en France métropolitaine. 5€/mois - sans engagement.
SFR MONDE VISIO CHANGEMENT DE FORFAIT	Inclus sur demande Décomptée en priorité de l'option 1 heure d'appels, 0,50€/min au-delà Forfait pour Clé : En cas de migration d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure dans les 12 mois suivant la souscription, des frais de 200€ seront facturés. Forfait pour tablette : En cas de migration, dans les 12 mois suivant la souscription, d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure ou d'une offre avec engagement de 12 mois vers une offre non réengageante sur un même Forfait Internet, des frais de 200€ seront facturés.
OPTION 1 HEURE D'APPELS TV SUR PC ⁽⁶⁾	5€/mois ⁽⁵⁾ (Disponible uniquement pour tablettes) Incluse sur demande (uniquement avec les offres pour Clé) . Accès à une sélection de chaînes TV en WiFi (liste des chaînes susceptibles d'évolution).

(1) Inclus dans les forfaits : Texto vers les mobiles et fixes des opérateurs de France métropolitaine depuis la France métropolitaine. (2) Non inclus dans les messages illimités : messages depuis et vers l'international, messages surtaxés. Forfaits disponibles à la prochaine date de facturation suivant la souscription. (3) Sauf demande expresse de votre part. (4) Option sans engagement réservée aux clients abonnés Clé Internet 3G+ Forfait Internet Ajustable, Forfait Internet Absolu et Forfait Internet Pro. 5€/mois, inclus dans le Forfait Internet Pro. Configuration minimale requise : Windows XP (SP3 minimum), Vista (32 ou 64 bits) et 7 (32 ou 64 bits). Non compatible Mac ou Linux. Mémoire vive conseillée à 1Go ou supérieur. Espace disque requis: 800Mo. Téléchargement du Pack sécurité, à l'aide d'une clé d'activation, et mises à jour gratuits depuis la France métropolitaine. Offre soumise à conditions. (5) Option sans engagement disponible uniquement avec les Forfaits Internet Sérénité, Sérénité + et Absolu pour tablettes compatibles voix. Appels métropolitains depuis la tablette vers mobiles et fixes métropolitains, hors visio (sauf pour le Forfait Internet Absolu), numéros spéciaux et services. L'heure de communication non consommée n'est pas reportable le mois suivant. Au delà de l'option : appel décompté du forfait à 0,30€/min (voix) pour le Forfait Internet Sérénité et facturé hors forfait à 0,30€/min (voix) et 0,50€/min (visio) pour le Forfait Internet Absolu. Tarifs des appels hors option en page 32. (6) TV sur PC en WiFi (non disponible avec le routeur Hotspot 3G+). Disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la télévision sur ordinateur tous les 6 mois. Liste des chaînes sur sfr.fr

Fiche d'information standardisée
Forfait Internet Pro pour clé

	Avec un engagement de 12 mois		Avec un engagement de 24 mois	
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	55,10€ HT	65,90€ TTC	50,08€ HT	59,90€ TTC
PRIX PROMOTIONNEL DU FORFAIT/MOIS, SPÉCIAL ABONNÉS SFR MOBILE (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox et neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	50,08€ HT	59,90€ TTC	45,06€ HT	53,90€ TTC
DURÉE DE LA PROMOTION	Valable pour toute souscription entre le 01/02/11 et le 04/04/11			
ENGAGEMENT MINIMUM	12 MOIS OU 24 MOIS			
NATURE DE L'OFFRE	Série Limitée valable du 01/02/11 au 04/04/11 dans la limite de 5000 souscriptions			
DESCRIPTION DE L'OFFRE	Connexions DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+, émissions en France métropolitaine. 50 Mo/mois* de connexion en Europe, DOM, USA. Installation garantie, Service Client dédié, Pack Sécurité F-Secure.			
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Connexions 24h/24 7j/7.			
OPTIONS INCLUSES	Alerte Conso Dépassement, Info Conso, Facture sur Internet, Alerte Bridage, 50 Mo* inclus Europe/DOM/USA , (au-delà des Mo, en Europe/USA, activation du Pack Jour Internet en mobilité Europe/USA pour Clé et Tablettes 3G+. Voir tarifs en page 29. Reste du monde et DOM : 12€/Mo)			
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.			
RÉSEAUX /TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+ Accès illimité à SFR WiFi ⁽¹⁾ avec plus de 3 millions de points d'accès en France. SFR WiFi non disponible avec un routeur Hotspot 3G+.			
DÉBIT ESTIMÉ EN RECEPTION	Débit théorique maximum en réception : jusqu'à 21,6Mb/s (dans le cadre des usages autorisés) avec l'utilisation d'un équipement adapté.			
SERVICE CLIENT	1023 depuis un poste fixe (prix d'un appel local). 900 depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). Accessibles du lundi au samedi, de 7H à 21H.			

Pour accéder à Internet en mobilité avec un Forfait Internet Pro, vous devez être équipé d'une Clé Internet 3G+ ou d'un Hotspot 3G+⁽²⁾ connecté(e) à votre ordinateur portable ou d'un ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée.

* Soit l'équivalent de 3h de surf. Estimation calculée sur un usage moyen théorique de 1h de surf = 15 Mo (hors streaming et téléchargements).

(1) Chiffre au 31/12/10 Accès au réseau SFR WiFi (hors utilisation du routeur Hotspot 3G+) via les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès. Téléchargement préalable du gestionnaire de connexion SFR (gestionnaire de connexion intégré dans certains équipements) pour la Clé Internet 3G+ (compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6). Incompatible Linux) permettant un accès selon la couverture disponible. Zone de couverture sur http://cartewifi.sfr.fr (2) Hotspot 3G+ compatible uniquement avec les offres Internet en mobilité pour clé. Jusqu'à 5 équipements (compatibles WiFi) connectés. Usage des équipements connectés décompté du Forfait Internet et Pass Internet 3G+. SFR WiFi non disponible avec l'utilisation du Hotspot 3G+. Compatible avec les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3, Vista, 7 et Mac OS Leopard (10.5), Snow Leopard (10.6) (incompatible Linux).

Principes généraux de tarification

■ Durée minimale d'Abonnement

Engagement 12 mois ou 24 mois.

■ Tarif spécial abonnés SFR du Forfait Internet Pro

- Pour toute souscription du Forfait Internet Pro en plus d'un abonnement SFR mobile (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neubox et neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe) tarif préférentiel : -6€/mois TTC.
- En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
- Valable une seule fois par la ligne Internet en mobilité et par ligne mobile.

■ Les connexions incluses dans le Forfait Internet Pro

- Le Forfait Internet Pro inclut les connexions Data en mode GSM, GPRS, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre Clé Internet 3G+ connectée à votre ordinateur portable (Compatible avec tous les ordinateurs portables fonctionnant avec Windows XP SP3 minimum, Vista, 7, Mac OS Leopard (10,5), Snow Leopard (10,6)) ou depuis votre ultraportable avec connectivité 3G+ intégrée.
- Le Forfait Internet Pro inclut les connexions WiFi sur le réseau SFR WiFi : plus de 3 millions de points d'accès en France métropolitaine.
- 50 Mo inclus depuis Europe/DOM/USA.

■ Fair use Policy

Débit maximum jusqu'à 21.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés. Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà de 6 Go d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.

■ Les communications non incluses du Forfait Internet Pro

- Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec l'offre Internet en mobilité en France métropolitaine).
- Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou TOM, en dehors des zones Europe/DOM/USA et les connexions au-delà de 50 Mo inclus dans les zones Europe/DOM/USA.
- Les appels (voix).
- L'envoi de Texto.

■ Les communications interdites sont les usages suivants :

Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).

■ Conditions générales de tarification

Le décompte des connexions émises et reçues en mode GSM/GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko.

■ Communication

Chaque mois, votre Forfait Internet Pro vous donne accès à des connexions Data 24h/24 en France métropolitaine et à 50 Mo depuis l'Europe, les DOM ou les USA.

■ Service Client dédié et une Installation garantie

- Assistance Téléphonique spécialisée disponible 7j/7, pour l'installation de votre équipement Internet 3G+. Un technicien se déplace sans frais⁽¹⁾
- Vos appels sont pris en moins de 30 sec*.

* Réponse après 30s : Temps moyen d'attente (hors aiguilleur) avant réponse constaté du 01/08/10 au 30/11/10 sur appels au 1023 : 24 secondes.

(1) Installation garantie valable pour les lignes SFR activées. Assistance téléphonique au 1023 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou au 900 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal) du lundi au samedi de 7h à 21h (hors jours fériés).

Détails du Forfait Internet Pro

FORFAIT INTERNET PRO ⁽⁴⁾	Avec un engagement de 12 mois		Avec un engagement de 24 mois	
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	55,10€ HT	65,90€ TTC	50,08€ HT	59,90€ TTC
FORFAIT SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox, les Clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	50,08€ HT	59,90€ TTC	45,06€ HT	53,,90€ TTC

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 21,6 Mb/s)*.

* Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée.

TARIFS TEXTO (décomptés hors Forfait)

- Réception gratuite. Tarifs d'un texto depuis et vers la France métropolitaine : 0,10€/envoi/destinataire
- Envoi d'un texto en France métropolitaine vers un mobile d'opérateurs étranger (ou DOM-TOM) : **0,30€/envoi/destinataire.**
- Envoi d'un texto depuis l'Europe et les DOM : **0,13€/envoi/destinataire.**
- Envoi d'un texto depuis le reste du monde : **0,50€/envoi/destinataire.**

Certains services Texto sont accessibles au coût du Texto par le fournisseur du service. Pour bénéficier de tarifs avantageux, découvrez les forfaits Texto.

Les solutions Texto	
FORFAIT 30 TEXTO ⁽¹⁾	2,50€/mois
FORFAIT 60 TEXTO ⁽¹⁾	5€/mois
FORFAIT 120 TEXTO ⁽¹⁾	10€/mois + Messages illimités ⁽²⁾ de 18h à 8h pour 5€ de plus par mois
PASS MESSAGES ILLIMITÉS Texto illimités 24h/24 vers tous les opérateurs	25€/mois
RÉCEPTION TEXTO	En France métropolitaine : Gratuit. Texto reçu à l'étranger : Gratuit.

Les services et options du Forfait Internet Pro	
PACK JOUR INTERNET EN MOBILITÉ EUROPE/USA	Option incluse dans votre forfait sauf demande expresse de votre part. L'option se déclenche au-delà des 50 Mo inclus Europe/USA/DOM dans l'offre. (Voir tarifs en p.29)
INFO CONSO	Inclus Hors et au-delà de votre forfait Internet Pro (connexions prises en compte après un délai de 48h environ). Par le 06 1000 1950 depuis un poste fixe.
ALERTE CONSO DÉPASSEMENT	Inclus Alerte par Texto et par e-mail à l'atteinte de 15€/30€/45€ de dépassement ou d'heures forfait (connexions prises en compte avec un délai de 48h environ).
ALERTE AVANT BRIDAGE	Inclus Alerte par Texto et par e-mail avant bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
ALERTE APRÈS BRIDAGE	Inclus⁽³⁾ Alerte par Texto et par e-mail après bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
FACTURE INTERNET	Inclus⁽³⁾
PACK SÉCURITÉ ⁽⁴⁾	Inclus. Pour protéger son ordinateur contre les virus (non compatible Mac et Linux). Les mises à jour sont gratuites et automatiques pour une protection (disponible uniquement avec clé) optimale et téléchargement gratuit en France métropolitaine.
CHANGEMENT DE FORFAIT	En cas de migration d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure dans les 12 mois suivant la souscription, des frais de 200€ seront facturés.
TV SUR PC ⁽⁵⁾	Incluse sur demande (uniquement avec les offres pour Clé). Accès à une sélection de chaînes TV en WiFi (liste des chaînes susceptibles d'évolution).

(1) Inclus dans les forfaits : Texto vers les mobiles et fixes des opérateurs de France métropolitaine depuis la France métropolitaine. (2) Non inclus dans les messages illimités : messages depuis et vers l'international, messages surtaxés. Forfaits disponibles à la prochaine date de facturation suivant la souscription. (3) Sauf demande expresse de votre part. (4) Option sans engagement disponible uniquement avec les Forfaits Internet Sérénité, Sérénité + et Absolu pour tablettes compatibles voix. Appels métropolitains depuis la tablette vers mobiles et fixes métropolitains, hors visio (sauf pour le Forfait Internet Absolu), numéros spéciaux et services. L'heure de communication non consommée n'est pas reportable le mois suivant. Au delà de l'option : appel décompté du forfait à 0.30€/min (voix) pour le Forfait Internet Sérénité et facturé hors forfait à 0.30€/min (voix) et 0.50€/min (visio) pour le Forfait Internet Absolu. Tarifs des appels hors option en page 32. (5) TV sur PC en WiFi (non disponible avec le routeur Hotspot 3G+). Disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la télévision sur ordinateur tous les 6 mois. Liste des chaînes sur sfr.fr

Fiche d'information standardisée

Série Limitée Archos

La Série Limitée Archos disponible avec l'Archos 3G+ de SFR.

PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/ MOIS	Avec un engagement minimum de 12 mois	Avec un engagement minimum de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/ MOIS	29,90€	24,90€
PRIX DU FORFAIT/MOIS SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neubox et neubox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	Avec un engagement minimum de 12 mois	Avec un engagement minimum de 24 mois
SÉRIE LIMITÉE ARCHOS	19,90€	14,90€
ENGAGEMENT MINIMUM	12 MOIS OU 24 MOIS	
NATURE DE L'OFFRE	Série Limitée Archos 3G+ valable du 01/02/11 au 04/04/11 dans la limite de 10 000 souscriptions	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	Connexions DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+, émises en France métropolitaine Surf + Mails + TV 24h/24 : valable pour les connexions depuis l'Archos 3G+ de SFR	
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.	
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.	
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+.	
DÉBIT ESTIMÉ EN RECEPTION	Jusqu'à 54,6Kb/s (GPRS), jusqu'à 384Kb/s (3G), jusqu'à 3,6Mb/s (3G+).	
SERVICE CLIENT	1023 (prix d'un appel local) depuis un poste fixe. 900 depuis un mobile SFR. Du lundi au samedi de 7H à 21H.	

Principes généraux de tarification

- **Durée minimale d'Abonnement**
Engagement 12 mois ou 24 mois.
- **Tarif spécial abonné SFR**
 - Pour toute souscription de la Série Limitée Archos en plus d'un abonnement SFR mobile (hors les Minis de SFR, SFR Business Team), tarif préférentiel sur la Série Limitée : -10€/mois.
 - En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
 - Promotion valable une seule fois par ligne Archos et par ligne mobile.
- **Les connexions incluses dans la Série Limitée Archos**
 - La Série Limitée Archos inclut les connexions Data en mode GPRS, 3G et 3G+, émises et reçues en France métropolitaine depuis votre Archos de SFR.
 - La Série Limitée Archos inclut les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD exclusivement pour l'usage de la TV depuis votre Archos de SFR.
- **Fair use Policy**
Débit maximum jusqu'à 3,6Mb/s dans le cadre des usages autorisés. Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà de 500 Mo d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.
- **Les communications non incluses de la Série Limitée Archos**
 - Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD.
 - Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
 - Les appels (Voix).
 - L'envoi de Texto.
 - Les connexions WiFi.
- **Les communications interdites sont les usages suivants :**
Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).
- **Conditions générales de tarification**
Série Limitée Archos : le décompte des communications émises et reçues en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.
- **Communication**
Chaque mois, votre Série Limitée Archos vous donne accès à des connexions Data.

Détails de l'offre Série Limitée Archos

SÉRIE LIMITÉE ARCHOS	Prix mensuel sur 12 mois	Prix mensuel sur 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	29,90€	24,90€ avec Fidélité -5€
TARIF SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	19,90€	14,90€ avec Fidélité -5€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*. * Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée.

TARIFS TEXTO (décomptés hors Forfait)

Réception gratuite.

- Envoi d'un texto en France métropolitaine vers un mobile d'opérateurs étranger (ou DOM-TOM) : **0,30€/envoi/destinataire**.
- Envoi d'un texto depuis l'Europe et les DOM : **0,13€/envoi/destinataire**.
- Envoi d'un texto depuis le reste du monde : **0,50€/envoi/destinataire**.

Certains services Texto sont accessibles au coût du Texto par le fournisseur du service. Pour bénéficier de tarifs avantageux, découvrez les forfaits Texto.

Les solutions Texto	
FORFAIT 30 TEXTO ⁽¹⁾	2,50€/mois
FORFAIT 60 TEXTO ⁽¹⁾	5€/mois
FORFAIT 120 TEXTO ⁽¹⁾	10€/mois + Messages illimités ⁽²⁾ de 18h à 8h pour 5€ de plus par mois
PASS MESSAGES ILLIMITÉS Texto illimités 24h/24 vers tous les opérateurs	25€/mois
RÉCEPTION TEXTO	En France métropolitaine : Gratuit . Texto reçu à l'étranger : Gratuit .

Les services et options de la Série Limitée Archos	
OPTION 3G+	Inclus
PACK JOUR INTERNET EN MOBILITÉ EUROPE/USA	Sur demande (voir tarifs en page 29)
INFO CONSO	Inclus Solde de connexions à date (ou connexions consommées pour le forfait 3 Go) ainsi que hors et au-delà de vos forfaits (connexions prises en compte après un délai de 48h environ). Par le 06 1000 1950 depuis un poste fixe.
ALERTE CONSO	Inclus
ALERTE CONSO DÉPASSEMENT	Inclus Alerte par Texto et par e-mail à l'atteinte de 15€/30€/45€ de dépassement ou d'hors forfait (consommations prises en compte avec un délai de 48h environ).
ALERTE AVANT BRIDAGE	Inclus Alerte par Texto et par e-mail avant bridage (consommations prises en compte dans un délai de 48h environ).
ALERTE APRÈS BRIDAGE	Inclus ⁽³⁾ Alerte par Texto et par e-mail après bridage (connexions prises en compte dans un délai de 48h environ).
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽³⁾

(1) Inclus dans les forfaits : Texto vers les mobiles et fixes des opérateurs de France métropolitaine depuis la France métropolitaine. (2) Non inclus dans les messages illimités : messages depuis et vers l'international, messages surtaxés. Forfaits disponibles à la prochaine date de facturation suivant la souscription. (3) Sauf demande expresse de votre part.

Fiche d'information standardisée

Série Limitée SFR M! PC Pocket

Série Limitée SFR M! PC Pocket disponible avec le SFR M! PC Pocket.

PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	29,90€	24,90€
PRIX DU FORFAIT/MOIS SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox et neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	Avec un engagement minimum de 12 mois	Avec un engagement minimum de 24 mois
SÉRIE LIMITÉE SFR M! PC POCKET	19,90€	14,90€
ENGAGEMENT MINIMUM	12 MOIS OU 24 MOIS	
NATURE DE L'OFFRE	Série Limitée SFR M! PC Pocket valable du 01/02/11 au 04/04/11 dans la limite de 10 000 souscriptions	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	Connexions DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+, émisés en France métropolitaine Surf + Mails 24h/24 : valable pour les connexions depuis le SFR M! PC Pocket	
FACTURATION DES CONNEXIONS DATA en mode GSM, GPRS, 3G, 3G+ en France métropolitaine	Facturation au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.	
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Facture sur Internet	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Résiliation en appelant le Service Client. A l'issue de la période minimale d'abonnement, préavis de 10 jours à compter de la confirmation orale de la prise en compte de la demande de résiliation.	
RÉSEAUX /TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/3G+.	
DÉBIT ESTIMÉ EN RECEPTION	Jusqu'à 54,6Kb/s (GPRS), jusqu'à 384Kb/s (3G), jusqu'à 3,6Mb/s (3G+).	
SERVICE CLIENT	1023 (prix d'un appel local) depuis un poste fixe. 900 depuis un mobile SFR. Du lundi au samedi de 7H à 21H.	

Principes généraux de tarification

- **Durée minimale d'Abonnement**
Engagement 12 mois ou 24 mois.
- **Tarif spécial abonné SFR**
 - Pour toute souscription de la Série Limitée SFR M! PC Pocket en plus d'un abonnement SFR mobile (hors Forfaits Bloqués SFR Mobile, SFR Business Team), tarif préférentiel sur la Série Limitée : -10€/mois.
 - En cas de résiliation d'un des deux abonnements, perte du bénéfice de la promotion.
 - Promotion valable une seule fois par ligne Archos 3G+ et par ligne mobile.
- **Les connexions incluses dans la Série Limitée SFR M! PC Pocket**
La Série Limitée SFR M! PC Pocket inclut les connexions Data en mode GPRS, 3G et 3G+, émisés et reçues en France métropolitaine depuis votre SFR M! PC Pocket.

Fair use Policy

Débit maximum jusqu'à 3.6Mb/s dans le cadre des usages autorisés. Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà de 500 Mo d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.

Les communications non incluses dans la Série Limitée SFR M! PC Pocket

- Les connexions Data en mode Wap ou Wap CSD (non accessibles avec la Série Limitée SFR M! PC Pocket en France métropolitaine).
- Les connexions émises lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM.
- Les appels (Voix).
- L'envoi de Texto.
- Les connexions WiFi.

Les communications interdites sont les usages suivants :

Peer to Peer, Newsgroup, Voix sur IP (conformément aux Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS de SFR).

Conditions générales de tarification

Série Limitée SFR M! PC Pocket : le décompte des communications émises et reçues en mode GPRS/3G/3G+ s'effectue au Ko après les 10 premiers Ko d'échange de données.

Communication

Chaque mois, votre Série Limitée SFR M! PC Pocket vous donne accès à des connexions Data.

Détails de l'offre Série Limitée SFR M! PC Pocket

SÉRIE LIMITÉE SFR M! PC POCKET	Avec un engagement de 12 mois	Avec un engagement de 24 mois
PRIX HORS PROMOTION DU FORFAIT/MOIS	29,90€	24,90€ avec Fidélité -5€
TARIF SPÉCIAL ABONNÉS SFR (hors les Minis de SFR, SFR Business Team, les clients neufbox fibre de SFR et SFR Ligne Fixe)	19,90€	14,90€ avec Fidélité -5€

Utilisable en GPRS (jusqu'à 54,6 Kb/s), 3G (jusqu'à 384 Kb/s) et 3G+ (jusqu'à 3,6 Mb/s)*. * Débit théorique maximum en réception d'information de la norme UMTS sur la Clé Internet 3G+ ou sur les ultraportables avec connectivité 3G+ intégrée.

Les services et options de la Série Limitée SFR M! PC Pocket	
PACK JOUR INTERNET EN MOBILITÉ EUROPE/USA	Sur demande (voir tarifs en page 29)
INFO CONSO	Inclus Solde de communication à date (ou communications consommées pour le forfait 3 Go) ainsi que hors et au-delà de vos forfaits (appels pris en compte après un délai de 48h environ). Par le 06 1000 1950 depuis un poste fixe.
ALERTE CONSO	Inclus
ALERTE CONSO DÉPASSEMENT	Inclus Alerte par Texto et par e-mail à l'atteinte de 15€/30€/45€ de dépassement ou d'hors forfait (consommations prises en compte avec un délai de 48h environ).
ALERTE AVANT BRIDAGE	Inclus Alerte par Texto et par e-mail avant bridage (consommations prises en compte dans un délai de 48h environ) (cf. Fair Use Policy ci-dessus).
FACTURE INTERNET	Inclus ⁽¹⁾

(1) Sauf demande expresse contraire de votre part.

Tarifs à l'International des offres d'accès à Internet en mobilité

Les services à l'International

En 3G+/3G, accédez à Internet depuis plus de 110 pays ou destinations, en vous connectant sur les réseaux des opérateurs étrangers partenaires de SFR.

En cas de non couverture 3G+/3G, le GPRS prend le relais dans plus de 190 pays ou destinations.

Pays couverts en 3G/3G+	
EUROPE/USA	Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican, USA (+ Alaska, Hawaii).
RESTE DU MONDE	Rendez-vous sur sfr.fr/international

Liste des opérateurs ouverts sur sfr.fr/international

Les connexions depuis l'étranger sont facturées hors Forfait, aux tarifs suivants :

1. L'option Pack Jour Internet en mobilité Europe/USA pour clé Internet et tablettes 3G+ est gratuite et activable sur demande

TARIFS WEB DEPUIS LES RÉSEAUX ÉTRANGERS accessibles en mode 3G+/3G ou GPRS ⁽²⁾		
DEPUIS L'EUROPE ⁽¹⁾ ET LES USA	17,90€ la journée 50 Mo utilisables de la 1 ^{re} connexion jusqu'à minuit (heure locale) ⁽³⁾ Au-delà : 1€/Mo par paliers de 10 ko	Palier de 10 Ko
DEPUIS LE RESTE DU MONDE	0,12€ pour 10 Ko	Palier de 10 Ko (minimum facturé 30 Ko)

2. L'option SFR Monde est gratuite et activable sur demande

DEPUIS TOUS LES RÉSEAUX ÉTRANGERS accessibles en mode 3G+/3G ou GPRS ⁽²⁾	
DEPUIS L'EUROPE ⁽¹⁾ ET LES USA	0,07€ par palier de 10 Ko (minimum facturé de 30 Ko)
DEPUIS LE RESTE DU MONDE	0,12€ par palier de 10 Ko (minimum facturé de 30 Ko)

Bonnes pratiques à l'étranger : Privilégiez les usages mail et surf et vérifiez le poids de vos pièces jointes avant de les télécharger. Il est déconseillé de télécharger ou d'échanger des fichiers volumineux de type photo, vidéo ou musique 50 Mo de données représentent :

- 3h de surf sur internet (hors visionnage vidéo ou écoute radio) ou
 - 50 e-mails avec pièce jointe
 - ou
 - 500 e-mails sans pièce jointe
- Hors de l'Europe et des US A, il est conseillé d'utiliser votre Clé Internet 3G+ ou votre Tablette uniquement pour un usage très occasionnel (la consultation de vos e-mails)

3. Packs Internet 3G+ internationaux⁽⁴⁾

Pour utiliser votre Clé Internet 3G+ ou votre Tablette en toute sérénité où que vous soyez dans le monde, choisissez le Pack Internet 3G+ International 7 jours qui vous correspond. N'oubliez pas de souscrire votre pack avant de partir ! Pour fonctionner, la souscription de ce pack nécessite de disposer de l'option SFR Monde ou du Pack Jour Internet en mobilité Europe/USA pour Clé Internet et Tablettes 3G+.

(1) Europe = Pays de l'Union européenne, Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, Islande, Gibraltar, Saint Marin, Vatican, Jersey/Guernsey (détails sur le site sfr.fr rubrique Vos Services). (2) Dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers partenaires. (3) La facturation de 17,90€ se déclenche uniquement à la première connexion sur le réseau d'un opérateur européen concerné ou des USA, en mode GPRS/3G/3G+. Si l'équipement reste connecté à minuit : facturation automatique d'une nouvelle journée. En cas de changement de fuseau horaire au cours de la journée, les horaires "Jour" sont calculés sur la base de l'heure locale de la première connexion.

Peer to peer, Voix sur IP et Newsgroups interdits. (4) Packs activés immédiatement à la souscription. Chaque Pack est valable 7 jours consécutifs à compter de la date d'activation, jusqu'à minuit le 7^{ème} jour, heure locale. Le pack se termine soit à la fin de la date de validité, soit à épuisement des mégas inclus. Facturation par paliers de 10Ko. Une fois le crédit ou la durée de validité épuisé, les connexions seront facturées au tarif en vigueur de l'offre du client. Packs non cumulables entre eux.

PACK INTERNET 3G+ INTERNATIONAL EUROPE USA DOM ⁽¹⁾	
150 MO, VALABLES 7 JOURS À COMPTER DE LA SOUSCRIPTION DU PACK	49€
300 MO, VALABLES 7 JOURS À COMPTER DE LA SOUSCRIPTION DU PACK	89€
PACK INTERNET 3G+ INTERNATIONAL RESTE DU MONDE ⁽²⁾	
75 MO, VALABLES 7 JOURS À COMPTER DE LA SOUSCRIPTION DU PACK	129€

Les 50Mo inclus dans le Forfait Internet Pro sont décomptés en priorité sur les Pack Internet 3G+ internationaux Europe, USA, DOM.

4. MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION INTERNET À L'ÉTRANGER : LE SERVICE MULTI-ALERTING DE SFR

SFR vous propose un service gratuit pour suivre votre consommation Internet depuis votre PC avec votre Clé Internet 3G+ ou depuis votre Tablette : vous êtes averti en temps réel de votre consommation data depuis l'étranger.

OPTION MULTI-ALERTING MONDE⁽³⁾

Pour être averti par SMS, dans le monde entier, dès que vous avez consommé 40€ puis 100€, 150€, 200€ et 300€. Vous recevez un texto sur votre gestionnaire de connexion.

Activez gratuitement cette option pour être assuré de pouvoir surfer en toute tranquillité, lors de vos prochains déplacements.

Alternative en Europe : l'option Blocage Europe⁽⁴⁾.

Cette option bloque automatiquement vos usages Internet en Europe (hors France métropolitaine) et dans les DOM à 60€. Vous recevrez une alerte à l'atteinte de 40€ de consommation et vos usages seront coupés à 60€.

A savoir : depuis le 1er juillet 2010, si vous n'avez pas souscrit une des options de Multi-Alerting, l'option Blocage Europe est activée par défaut sur votre clé ou votre tablette pour éviter tout risque de dépassement important de votre forfait.

Attention : Les différents seuils d'alertes de ces options comptabilisent le montant des communications WEB effectuées à l'étranger, une fois les 50Mo de données inclus dans le Forfait Internet Pro épuisée et votre Pack Internet 3G+ international expiré ou épuisé.

5.PASS INTERNET 3G+ EUROPE USA⁽⁵⁾

Pour utiliser votre Clé Internet 3G+ ou votre Tablette où que vous soyez en Europe, USA ou DOM, et sans engagement, choisissez le Pass Internet 3G+ Europe USA qui vous correspond! Vous pouvez vous connecter à internet pendant une durée déterminée pour un nombre de méga limité.

Les Pass Internet 3G+ Europe USA ne reportent ni le montant ni la durée de validité des Pass Internet 3G+ métropolitains. Les Pass internet 3G+ Europe USA sont cumulables entre eux. Le crédit rechargé s'ajoute à l'ancien solde si vous rechargez avant la fin de validité de celui-ci. La durée de validité du nouveau Pass s'applique ainsi à la totalité de votre crédit. Cependant, si celle-ci est inférieure à la durée de validité du crédit qu'il restait avant de recharger, elle ne s'applique pas et vous conservez ainsi la durée de validité la plus avantageuse pour vous.

NOM DE LA RECHARGE	MONTANT	CONTENU	VALIDITÉ
Pass Internet 3G+ 24H	18€	30 Mo depuis Europe, DOM et USA	24 heures
Pass Internet 3G+ 7 jours	45€	75 Mo depuis Europe, DOM et USA	7 jours
Pass Internet 3G+ 15 jours	75€	150 Mo depuis Europe, DOM et USA	15 jours

(1) Europe = Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Martin, Slovaquie, Suisse, Suède, Vatican, USA (+Alaska, Hawaï et Puerto Rico). DOM = Guadeloupe (+La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Mayotte, Martinique, Réunion (île de la), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. (2) Reste du monde : tous les pays en dehors de l'Europe, des USA dans la limite des réseaux, des opérateurs étrangers partenaires de SFR. Liste des opérateurs sur sfr.fr/international. Peer to Peer, Voix sur IP et Newsgroups interdits. (3) Multi-Alerting Monde : Offre valable à l'étranger (hors France), une seule fois par période de facturation sur l'ensemble des réseaux des pays partenaires de SFR. Les usages WEB antérieurs à la date d'activation de cette option ne seront pas compris dans le décompte des seuils d'alerte pour le mois en cours. Offre réservée aux abonnés SFR disposant d'une offre permettant un usage WEB depuis leur Clé Internet 3G+ ou Tablette compatible. Avec l'option SFR Monde ou l'option Pack Jour Internet en mobilité Europe/USA pour Clé Internet et Tablettes 3G+ activée. Offre disponible gratuitement sur www.sfr.fr ou au 900 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). **Offre incompatible avec «Blocage Europe».** (4) Blocage Europe : Offre valable une seule fois par période de facturation dans tous les pays de l'Union Européenne (hors France) et Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, Islande, Gibraltar, Vatican, Jersey/Guernesey et les DOM. Les usages WEB antérieurs à la date d'activation de cette option ne seront pas compris dans le décompte des seuils d'alerte et de blocage pour le mois en cours. Offre réservée aux abonnés SFR disposant d'une offre permettant un usage WEB depuis leur Clé Internet 3G+ ou Tablette compatible. Avec l'option SFR Monde ou l'option Pack Jour Internet en mobilité Europe/USA pour Clé Internet et Tablettes 3G+ activée. Offre disponible gratuitement sur www.sfr.fr ou au 900 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal). (5) **Pass valables uniquement avec les Forfaits Internet Sérénité, Sérénité +, Découverte et Week-End,** depuis l'Union Européenne (hors France) + Norvège, Suisse, Islande, Andorre, Liechtenstein, Vatican, Jersey/Guernesey, les DOM et les USA (hors Alaska) dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers partenaires. Pass valables 24 heures consécutives, 7 ou 15 jours consécutifs, à compter de la date et de l'heure locale d'activation. Le Pass se termine soit à la fin de la date de validité, soit à épuisement des mégas inclus. Facturation par paliers de 10Go. Peer to Peer, Voix sur IP et Newsgroups interdits.

Principes généraux de tarification des appels Voix

■ Les appels (Voix) ne sont possibles que si la carte SIM SFR est insérée dans un terminal doté de la fonction Voix.

■ Les offres d'accès à Internet en mobilité sont des abonnements dédiés distincts de la voix et ne bénéficient donc pas des programmes associés à une ligne voix (Offre de renouvellement de mobile...). Néanmoins les offres d'accès à Internet en mobilité bénéficient des programmes associés à une ligne Clé Internet 3G+ (offre de renouvellement...)

Appels Voix possibles depuis votre carte SIM SFR :

Emis vers un poste de téléphone fixe en France métropolitaine et Monaco (numéros commençant par 01, 02, 03, 04, 05 et 377. Sauf numéros commençant par 0596, 0590, 0592, 0594 et 0262).

Emis vers les renvois d'appels nationaux.

Emis vers un téléphone mobile des opérateurs français métropolitains et monégasques (Numéros commençant par 06. Sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692, 0694, 0601 et 0606).

Emis vers les Numéros Libre Appel commençant par 08 (0800, 0805, 0809 et 087) et les numéros à 4 chiffres commençant par 3 (sauf 30 et 31)

Emis vers le Service Client (06 1000 1900).

Emis vers l'étranger et les DOM-TOM (Martinique 0596 et 0696, Guadeloupe 0590 et 0690, Guyane 0592, 0594 et 0694, Réunion 0262 et 0692).

Emis vers les Services SFR (à l'exception des coûts d'accès).

Emis ou reçus lorsque vous êtes à l'étranger ou dans les DOM-TOM (avec SFR Monde activé).

Détails de l'offre des appels Voix

Appels gratuits depuis votre mobile en France métropolitaine	
112	Urgence
113	Drogue, Tabac, Alcool, Info Services
114	Lutte anti discrimination raciale
115	SAMU social
119	Enfance maltraitée
15, 17 et 18 : SAMU, Police et pompiers	
123	Consultation du répondeur
933	Consultation de votre Relevé d'Identité Opérateur (RIO)
116 000 : Enfants disparus	

- Conditions générales de tarification
Facturation à la seconde au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.
- Tarifs des appels émis depuis un poste fixe vers un téléphone mobile SFR
Les tarifs des appels émis depuis un poste fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.
- Numéros spéciaux et renseignements téléphoniques
Depuis la France métropolitaine 0,30€ par minute + tarif affiché par le fournisseur de service.
Liste des numéros spéciaux disponible sur le site www.arcep.fr (prix d'une connexion Internet).

TOUTES VOS COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE SONT FACTURÉES HORS FORFAITS (hors Forfaits Internet Rechargeables)

Appels facturés hors forfait à la seconde au-delà de la 1 ^{re} minute indivisible :	Tarifs
APPELS MÉTROPOLITAINS (hors numéros spéciaux)	0,30€/min
APPELS VERS NUMÉROS SPÉCIAUX	0,30€/min + prix affiché par le fournisseur de service ⁽¹⁾
APPELS VERS L'ÉTRANGER DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ⁽²⁾ Europe + DOM : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, DOM, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.	0,51€/min
Europe Élargie, Amérique du Nord, Maghreb Albanie, Bosnie, Croatie, Groenland, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie, Ukraine, Etats-Unis, Canada, Algérie, Maroc, Tunisie	0,61€/min
Reste du Monde + TOM	1,51€/min
APPELS VERS RÉSEAUX SATELLITAIRES	3€/min
TEXTO VERS CLIENTS D'OPÉRATEURS ÉTRANGERS ⁽²⁾	0,30€/Texte

Pour les forfaits Internet en mobilité bloqués, toutes vos communications depuis la France métropolitaine sont décomptées du forfait aux tarifs indiqués ci-dessus sauf pour les appels métropolitains (hors numéros spéciaux) avec le Forfait Internet Découverte : 0,45€/min et appels vers numéros spéciaux : 0,45€/min + prix affiché par le fournisseur de services.

(1) Le tarif suit les conditions de tarification du fournisseur de services. (2) Les appels et Texto émis depuis la France métropolitaine vers les abonnés SFR à l'étranger sont facturés comme les appels et Texto métropolitains.
Tarifs applicables au 01/02/11.

L'offre Internationale pour vos appels Voix

- Avec l'option SFR Monde activée sur demande gratuitement vous pouvez appeler et être joint depuis plus de 270 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles.
- La liste des pays ou destinations SFR Monde est disponible sur sfr.fr/international.
Les appels émis et reçus depuis l'étranger avec SFR Monde sont facturés à la seconde au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Les appels émis sont facturés à la seconde au-delà des 30 premières secondes indivisibles depuis l'Europe et les DOM. Les appels reçus depuis l'Europe et les DOM sont facturés à la seconde dès la 1^{ère} seconde.

APPELS ÉMIS VERS ...	...EUROPE + DOM (y compris France)	...EUROPE ELARGIE + MAGHREB + AMERIQUE DU NORD	...RESTE DU MONDE + TOM	Appels reçus
DEPUIS :				
EUROPE + DOM	0,47€/min	1,20€/min	2,90€/min	0,18€/min
EUROPE ELARGIE + MAGHREB + AMERIQUE DU NORD	1,20€/min	1,20€/min	2,90€/min	0,55€/min
RESTE DU MONDE + TOM	2,90€/min	2,90€/min	2,90€/min	1,40€/min
SATELLITAIRES	4,60€/min			2,20€/min

Les appels vers les services accessibles par numéros courts sont facturés à l'étranger selon la zone d'émission de l'appel. L'accès aux services SFR par numéros courts (123, 900, 963) est disponible à l'étranger sous réserve que le réseau étranger auquel vous êtes connecté propose cette fonctionnalité. Les appels vous seront facturés au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel.

Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR Monde en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de ladite carte.

Les numéros d'appel présentés comme gratuits pour les abonnés d'un opérateur étranger sur le réseau auquel vous êtes connecté vous seront facturés selon la zone d'émission de l'appel. Les numéros surtaxés des opérateurs étrangers sont indisponibles.

Pour les forfaits Internet rechargeables, toutes vos communications vers et depuis l'international sont décomptées du forfait aux tarifs indiqués ci-dessus.

TEXTO DEPUIS L'ÉTRANGER AVEC SFR MONDE

Texto émis depuis EUROPE + DOM	0,13€/Texto/destinataire
Texto émis depuis le RESTE DU MONDE	0,50€/Texto/destinataire
Texto reçu quel que soit la zone	Gratuit

L'envoi et la réception de Texto sont disponibles depuis l'étranger selon le réseau de l'opérateur étranger auquel vous êtes connecté. Pour le détail de tous les autres tarifs depuis l'étranger, consultez la brochure des offres tarifaires SFR du 01/02/11.

MMS pour le Forfait Internet Absolu	Depuis France vers Etranger*	Depuis Europe et les DOM	Depuis toutes les autres zones
MMS TEXTE	0,60€/MMS	0,75€/MMS	1,50€/MMS
MMS Photo	1,20€/MMS	1,45€/MMS	2,70€/MMS
MMS Vidéo/Son	2,20€/MMS	2,70€/MMS	3,90€/MMS

Réception gratuite

Les options SFR des appels Voix

Services	
LIMITATION D'APPELS - Vers numéros étrangers - Réception d'appels uniquement - Émission d'appels uniquement	Gratuit 3,80€/mois 3,80€/mois
LISTE IVOIRE Non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un Texto ou d'un MMS	Gratuit sur demande
LISTE ROUGE Non publication des coordonnéesdu client dans les annuaires (éditions imprimées et versions électroniques) et services de Renseignements téléphoniques	Gratuit sur demande
ANNUAIRE UNIVERSEL : GRATUIT SUR DEMANDE. Pour faire paraître votre Numéro de téléphone mobile et vos coordonnées dans l'ensemble des annuaires et services de renseignements téléphoniques. Options de parution et bulletin de souscription sur le site sfr.fr (prix d'une connexion Internet) ou par téléphone au 9 0 0 0 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal).	
RÉPONDEUR SFR	- En France métropolitaine : consultation gratuite et illimitée depuis votre mobile. - Depuis l'étranger : consultation au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel.
RÉPONDEUR SFR EXTEND 1 2 3 4	2,50€/mois Répondeur évolué pouvant contenir un nombre illimité de messages avec une durée d'archivage accrue et présentant des fonctions avancées telles que l'écoute en direct des messages déposés (Ecoute Directe) et l'envoi direct de votre appel sur la boîte vocale de votre correspondant (Reply Direct).
DOUBLE APPEL (hors appel Visio)	2,50€/mois Réception d'un 2 ^{ème} appel : gratuit. Emission d'un 2 ^{ème} appel : prix de l'appel + prix de l'appel en cours.
MESSAGE DIRECT	Appelez le 06 1000 1000 et laissez un message directement sur le répondeur de votre correspondant SFR (accès gratuit + prix d'un appel normal).
Les solutions Texto (hors forfaits Internet en mobilité bloqués)	
FORFAIT 30 TEXTO ⁽¹⁾	2,50€/mois
FORFAIT 60 TEXTO ⁽²⁾	5€/mois
FORFAIT 120 TEXTO ⁽²⁾	10€/mois + Messages illimités ⁽³⁾ de 18h à 8h pour 5€ de plus par mois
PASS MESSAGES ILLIMITÉS Texto, MMS illimités 24h/24 vers tous les opérateurs	25€/mois
RÉCEPTION TEXTO	En France métropolitaine : Gratuit . Texto reçu à l'étranger : Gratuit .

(1) Service valable en France métropolitaine. Reply par message direct est disponible uniquement entre clients SFR (hors numéros masqués) et est facturé comme un appel normal. Ecoute Directe n'est pas disponible pour les appels en Visio, ou hors zone de couverture. En cas de reprise de l'appel en cours de message, l'appel reste facturé à l'émetteur. En cas de résiliation de l'option Répondeur SFR Extend, entraînant une migration vers le répondeur basique, le client conservera son annonce d'accueil en service et ses messages, dans la limite de stockage disponible et sur la base des durées de conservation du répondeur. Les éléments ne pouvant être migrés seront perdus. Activation sur demande par appel au 900 pour les clients SFR (prix d'un appel normal). Consultation disponible à l'étranger : liste des opérateurs ayant signé un accord d'itinérance pour la Visio avec SFR et informations sur sfr.fr (prix d'une connexion Internet). (2) 50 destinataires et 600 Ko maximum par MMS avec un mobile 3G/3G+ compatible. 50 destinataires et 300 Ko maximum par MMS avec un autre mobile. Dans la nuit du 31 décembre entre 23h30 et 01h00 : 10 destinataires maximum par MMS. 1MMS facturé par destinataire. Textos vers les mobiles et fixes en France métropolitaine et vers l'étranger depuis la France métropolitaine. (3) Non inclus dans les messages illimités : messages depuis et vers l'international, messages surtaxés. Forfaits disponibles à la prochaine date de facturation suivant la souscription.

Les services SFR en mode Voix et les services Texto

Coût d'utilisation depuis la France métropolitaine - Coût d'accès indiqués par appel + prix d'un appel normal

Tarifs des messages		
Texto vers une ligne fixe	Prix d'un Texto classique vers un mobile, compris dans les forfaits Texto/MMS	
Texto vers et depuis la France métropolitaine	0,10€/envoi/destinataire	
Ma Messagerie	Texto : Prix d'un Texto classique vers un mobile selon la formule, compris dans les forfaits Texto/MMS MMS : Prix d'un MMS classique vers un mobile selon la formule, compris dans les forfaits Texto/MMS	
Texto LIST	Pour un Texto envoyé au 5478 : 0,13€ par destinataire de la liste	
Texto + /MMS +	Prix d'envoi d'un Texto ou d'un MMS + surtaxe suivante :	
	Gratuit pour un numéro du type 3XXXX	0,35€ pour un numéro du type 6XXXX
	0,05€ pour un numéro du type 4XXXX	0,50€ pour un numéro du type 7XXXX
	0,10€ ou 0,20€ pour un numéro du type 5XXXX	1€, 1,50€, 2€, 3€ ou 4,50€ pour un numéro du type 8XXXX
Texto + /MMS + vers l'étranger	0,30€/Texto ou prix d'un MMS vers l'étranger + surtaxes indiquées ci-dessus.	
Texto + /MMS depuis l'Europe et les DOM	0,13€/Texto ou prix d'un MMS depuis l'Europe et des DOM + surtaxes indiquées ci-dessus.	
Texto + /MMS + en dehors de l'Europe et des DOM	0,50€/Texto ou prix d'un MMS en dehors de l'Europe et des DOM + + surtaxes indiquées ci-dessus.	
Achat d'une session WiFi	WiFi soit le 9434 appel gratuit depuis un mobile SFR	
Personnaliser son mobile		
SFR PERSONNALISATION DU RÉPONDEUR	PERS soit le 7377	1,35€ l'accès
SFR SONNERIES	SONN soit le 7666	1,35€ l'accès
SFR LOGO	LOGO soit le 5646	1,35€ l'accès
SFR TONA (option 1€/mois)	TONA soit le 8662	2€/tonalité
M'informer		
SFR MÉTÉO	METE soit le 6383	0,46€ l'accès
Me divertir		
DÉMO	DEMO soit le 3366	Gratuit
SFR CINÉ	CINE soit le 2463	0,30€ l'accès + coût d'un appel Voix
SFR STAR	STAR soit le 7827	0,34€ l'accès + coût d'un appel Voix
QVGM "Qui veut gagner des millions ?"	QGVN soit le 7846	0,34€/min
M'organiser		
SFR TAXI	TAXI soit le 8294	0,91€ l'accès
MMS pour le Forfait Internet Absolu		
Envoi d'un MMS depuis une tablette compatible au-delà du forfait ou hors forfait	- MMS Texte (MMS métropolitains non surtaxés) - en semaine de 22h à 8h hors jours fériés : 0,10€/destinataire/envoi - le reste du temps : 0,15€/destinataire/envoi - MMS Vidéo / Photo - en semaine de 22h à 8h hors jours fériés : 0,30€/destinataire/envoi - le reste du temps : 0,45€/destinataire/envoi	

* Si Fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité.

Les services SFR

Ces principes de tarification concernent, sauf indications différentes, les communications émises depuis la France métropolitaine.

Dépôt de garantie et/ou avance sur facturation	
CAS POUR LESQUELS SFR PEUT DEMANDER UN DÉPÔT DE GARANTIE ET/OU UNE AVANCE SUR FACTURATION	MONTANTS DEMANDÉS PAR SFR POUR LES FORFAITS SFR
Rejet de paiement ou retard de paiement	Avance sur facturation de 250€ /ligne souscrite
Non reception d'un paiement à son échéance	Avance sur facturation de 250€ /ligne souscrite
Incidents de paiement au titre des contrats d'abonnements que l'abonné a passé avec SFR	Avance sur facturation ou dépôt de garantie de 250€ /ligne souscrite
Chèque déclaré irrégulier suite au contrôle effectué	Dépôt de garantie de 750€ /ligne souscrite
Inscription au fichier Préventel	Dépôt de garantie de 750€ /ligne souscrite
Lorsque l'adresse de facturation est une poste restante ou une boîte postale pour un particulier	Dépôt de garantie de 750€ /ligne souscrite
Lorsque le nombre total de contrats souscrits par l'abonné est supérieur ou égal à 3 pour un particulier ou supérieur ou égal à 10 pour une entreprise	Dépôt de garantie de 250€ /ligne souscrite
En l'absence de chèque ou de RIB au nom de l'abonné	Dépôt de garantie de 750€ /ligne souscrite

Facturation des services ponctuels SFR et occasionnels à la demande du client	
Demande de changement de n° d'appel	18€
Demande de "désimlockage" dans les 6 mois suivant la souscription du contrat d'abonnement	65€
Remplacement de Carte SIM	5€
Déblocage de Carte SIM	7,50€ Gratuit sur sfr.fr (hors coût de connexion) et au 06 1000 1963 (coût d'un appel vers un mobile depuis un fixe).
Demande de duplicata de facture	7,50€
Demande de duplicata de Bordereau de Livraison suite à un achat par correspondance	4€
Demande de changement de titulaire. Obligation de souscrire un forfait en cours de commercialisation.	15€
Demande de relevé de compte sur moins d'un an	8€
Demande de relevé de compte sur plus d'un an	30€
Frais d'attribution d'échéancier	5€
Demande de portabilité de numéro	Gratuit
Demande de suspension temporaire de ligne	2,30€
Renvoi de chèque rejeté	3€

Facturation des actes de gestion	
Rejet de prélèvement pour insuffisance de provisions	10,50€
Rejet de chèque pour insuffisance de provisions	22,50€
Rejet de carte bancaire	22€
Frais de remise en service	7,50€

Modalités de facturation et de règlement

■ Une facturation simple

La 1^{ère} facture : envoyée environ 15 jours après votre souscription. Elle comprend les frais de mise en service de la ligne, le prix de l'abonnement choisi et des options éventuelles pour le mois à venir.

Les factures suivantes : elles sont établies mensuellement et comprennent le prix de l'abonnement choisi ainsi que les options éventuelles pour le mois à venir et, le cas échéant, le montant des communications passées au delà de vos forfaits ou non comprises dans vos forfaits pour le mois écoulé.

Facture Détaillée (6 ou 10 chiffres) : gratuite, elle vous donne le détail de vos communications passées. Elle vous est adressée sur simple demande auprès de votre Service Client.

Facture sur Internet* (facture uniquement sur Internet) : Option gratuite. Votre facture et votre facture détaillée sont consultables sur sfr.fr, Mon Compte, Ma Conso, Mes factures (prix d'une connexion internet). Cette facture sur internet remplace votre facture papier. Chaque mois, vous recevez un e-mail ou un Texto dès que votre facture est disponible.

■ Facturation depuis l'étranger

Pour les connexions et les appels émis ou reçus à l'étranger, un décalage peut survenir dans la facturation. Ceci est lié à l'envoi tardif du montant des communications par les opérateurs étrangers.

■ Les modes de règlement

Par prélèvement automatique : pour en profiter, appelez votre Service Client au 06 1000 1900 depuis un poste fixe (prix d'un appel vers un mobile SFR) ou en composant le 900 depuis votre mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal).

Par prélèvement carte American Express

Par TIP (Titre Interbancaire de Paiement)

Par TIP espèces

Par chèque

Par Carte Bancaire

Le paiement par prélèvement est gratuit. Tout autre mode de paiement est facturé 1,50€ par facture émise.

Pour le règlement par carte Bancaire, pas plus de 3 cartes bancaires différentes acceptées dans un délai de 3 mois pour une même ligne. Un numéro de «e- carte bleue» est considéré comme une carte bancaire à part entière.

En cas de règlement par TIP espèces ou en d'incident de paiement, le règlement par Carte Bancaire est gratuit et disponible sur sfr.fr (hors coût de connexion) - Rubrique Mon Compte, Ma Conso, Mes Factures, Payer mes Factures.

* Réservee aux abonnés (hors clients SFR Business Team et abonnés professionnels ayant un n° SIREN) payant par prélèvement automatique et sans facture groupée. La facture sur Internet ne constitue pas un justificatif fiscal pour les clients assujettis à la TVA.

Conditions générales des offres d'accès à Internet en mobilité

FORFAITS SFR INFORMATIONS ESSENTIELLES

Bienvenue chez SFR

QUELQUES INFORMATIONS "ESSENTIELLES" À PROPOS DU CONTRAT

Vous vous apprêtez à choisir SFR comme opérateur de téléphonie mobile et nous vous remercions de votre confiance. Afin de faciliter la lecture de votre contrat, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des points essentiels pour vous engager auprès de SFR en toute sérénité. Ce document ne se substitue pas aux Conditions Générales d'Abonnement que nous vous invitons à lire attentivement et à conserver.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR L'OPÉRATEUR SFR

Vous accédez au réseau GSM/GPRS/UMTS de SFR pour utiliser une offre d'Accès à Internet en mobilité de la gamme Data Professionnels Grand Public proposée par SFR sur le réseau GSM/GPRS/UMTS qu'elle exploite.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT

- Le particulier fournit une copie de sa carte d'identité valide, un chèque annulé et pour les paiements par prélèvement un relevé d'identité bancaire à son nom. En cas de divergence entre ces pièces, un justificatif de domicile pourra être demandé. Les entreprises ou les commerçants sont soumis à la remise de documents spécifiques (cf. art. 2).
- Dans certains cas (cf. art. 4.1), le versement d'un dépôt de garantie peut vous être demandé. Son montant est indiqué dans la brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité".
- Il vous appartient de vérifier que la demande d'abonnement, sur laquelle vous apposez votre signature, est conforme à votre choix (données personnelles, options éventuelles et durée d'engagement éventuelle) et que la brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité" et les Conditions Générales d'Abonnement et, le cas échéant les conditions particulières applicables, vous ont bien été remises.
- En cas de souscription par Internet, les justificatifs sont renseignés en ligne et seuls les documents spécifiques (commerçants, étudiants, ...) sont à adresser par courrier.

LA DURÉE D'ENGAGEMENT

Le point de départ de votre contrat est le jour de la mise en service de votre ligne.

Le contrat est établi pour une période indéterminée assortie, le cas échéant, d'une durée minimale de 12 ou 24 mois, qui peut toutefois varier en fonction des offres spécifiques choisies.

- Vous pouvez mettre fin à votre contrat, au terme de votre éventuelle période minimale d'abonnement, en appelant le Service Client SFR, moyennant un préavis de dix (10) jours (cf. art.12.1).
- Si vous résiliez votre contrat avant la fin de votre éventuelle période minimale, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à couvrir jusqu'à la fin de cette période sauf si vous êtes un abonné engagé sur 24 mois depuis le 28 mai 2008 et résiliant son contrat entre le 13ème et le 24ème mois d'engagement (paiement dans ce cas d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle).
- En cas de motifs légitimes (cf article 12.2.2) comme le surendettement, vous êtes exonéré du paiement des mois restants, et ce quelle que soit la période minimale d'engagement initialement souscrite.
- En cas de non-couverture de votre domicile ou bureau, vous avez la possibilité de mettre fin à votre contrat sous 7 jours à compter de la souscription de l'abonnement.
- En cas de Clé Internet 3G+ incompatible avec votre ordinateur portable, vous avez la possibilité de mettre fin à votre contrat sous 14 jours à compter de la souscription de l'abonnement.
- SFR peut suspendre ou limiter l'accès aux services en cas de non respect par l'abonné de ses obligations (cf. art. 11).

INFORMATION SUR LES TARIFS

- Une brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité" vous a été remise par votre distributeur SFR afin de pouvoir choisir votre formule d'abonnement et les services proposés. Ces informations sont disponibles sur le site web sfr.fr.
- En cas de changement tarifaire, vous serez averti un mois avant la prise d'effet par un message joint à votre facture.
- Pendant chacune de vos éventuelles premières périodes minimales d'abonnement sur une offre d'abonnement, SFR s'engage à ne pas augmenter les Tarifs du Service Principal, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire. Au-delà de chacune de ces éventuelles périodes initiales d'engagement, SFR sera libre de faire évoluer les Tarifs du Service Principal, vous aurez la possibilité de résilier votre contrat si vous refusez cette augmentation.

FACTURE

- Vous recevez chaque mois une facture pour la période d'abonnement à venir et la période de consommation écoulee.
- Vous pouvez régler gratuitement par prélèvement, Carte Bancaire ou carte American Express. Les autres modalités de paiement sont facturées (cf. brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité").
- En cas de retard ou d'incident de paiement, et après l'envoi d'une lettre de relance restée sans effet, vos services peuvent être suspendus par SFR (cf. art. 11.4). Vos services seront rétablis dès régularisation de votre situation.

SERVICE CLIENT

- Avant la souscription d'un abonnement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 30 30 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8h à 22h et le dimanche de 9h à 21h ou vous connecter sur notre site Web sfr.fr.
- Une fois abonné, le Service Client est facilement accessible par le média de votre choix dont vous trouverez les coordonnées en dernière page de ce document.
- Vous pouvez les consulter auprès du Service Client ou sur notre site Web sfr.fr. Si vous estimez que le Service Client ne vous a pas donné entière satisfaction, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de SFR.

PERTE ET VOL

- En cas de perte ou de vol de votre carte SIM (cf. art. 3.2), vous devez avertir immédiatement le Service Client de SFR pour faire suspendre votre ligne. Vous devez le confirmer par courrier recommandé avec AR accompagné, en cas de vol, d'une copie du dépôt de plainte déposé auprès des autorités compétentes. La mise hors service de votre ligne n'entraîne pas l'arrêt de sa facturation.
- Afin de pouvoir utiliser votre forfait, SFR vous propose de renouveler votre Clé Internet 3G+ ou votre Tablette sous réserve du respect des conditions attachées à chacune des offres de renouvellement. Les informations relatives à ces offres sont disponibles auprès de votre Service Client.

RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone ou par courrier. Si vous estimez que le Service Client ne vous a pas donné entière satisfaction, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de SFR. Si un désaccord subsiste, vous pourrez alors saisir le Médiateur des Communications Electroniques (cf. art. 16).

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT GSM/GPRS/3G/3G+ DES OFFRES D'ACCES A INTERNET EN MOBILITE PROFESSIONNELLS GRAND PUBLIC NOVEMBRE 2010

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales définissent les conditions d'abonnement à l'offre d'Accès à Internet en mobilité proposée par SFR sur le réseau GSM/ GPRS qu'elle exploite au titre de l'autorisation consentie le 25 mars 1991, telle que modifiée par ses avenants successifs.

1.1 Le service souscrit par l'abonné à titre principal lui permet :

- d'accéder, dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS exploité par SFR, au réseau Internet via les équipements suivants (ci-après désignés "le(s) Produit(s)")
 - Soit depuis un ordinateur portable équipé d'un modem USB ou depuis un ultra portable avec connectivité 3G+ intégrée, ci-après désigné "Clé Internet 3G+",
 - Soit depuis une tablette 3G+ compatible, ci-après désignée "Tablette",
 - Soit depuis un iPad WiFi+3G, ci-après désigné "iPad",
 - Soit depuis un Archos 3G+ de SFR ou depuis un SFR MI PC Pocket.
- La liste des Tablettes compatibles est disponible sur www.sfr.fr.

Pour une utilisation :

- Depuis un ordinateur portable équipé d'un modem USB, l'abonné doit insérer sa carte SIM dans la Clé Internet 3G+ puis brancher cette Clé Internet 3G+ à son ordinateur portable,
- Depuis une Tablette, l'abonné doit insérer sa carte SIM dans sa Tablette,
- Depuis un iPad, l'abonné doit insérer sa carte SIM dans son iPad,
- Depuis un Archos 3G+ ou un SFR MI PC Pocket, l'abonné doit insérer sa carte SIM dans son Archos 3G+ ou son SFR MI PC Pocket.

Lors de la première connexion de la Clé Internet 3G+, l'abonné doit suivre les instructions de configuration qui apparaissent à l'écran.

- dans le cas d'une utilisation des Produits (hors iPad), la même carte SIM pourra être accessoirement insérée dans un téléphone mobile SFR et pourra permettre à l'abonné d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques ainsi que des messages écrits (SMS) en France Métropolitaine. Elle permet également de disposer d'un répondeur vocal (service de messagerie vocale qui permet aux correspondants de l'abonné de déposer un message vocal lorsque ce dernier n'est pas en mesure de prendre leur appel). De même la carte SIM insérée dans une Tablette dotée d'une fonction voix pourra permettre à l'abonné d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques ainsi que des messages écrits (SMS) en France Métropolitaine. Elle permet également de disposer d'un répondeur vocal (service de messagerie vocale qui permet aux correspondants de l'abonné de déposer un message vocal lorsque ce dernier n'est pas en mesure de prendre leur appel).

L'installation lui permettra d'accéder au réseau UMTS (3G/3G+) de SFR dont les Conditions Particulières figurent en annexe des présentes.

1.2 A ce service souscrit à titre principal s'ajoutent des services complémentaires qui sont automatiquement accessibles à l'abonné, et des services optionnels qui nécessitent la souscription d'options spécifiques. Ces services complémentaires et/ou optionnels regroupent :

1.2.1 Dans le cas d'une utilisation des Produits :

- les connexions à l'étranger dans la zone de couverture du réseau GSM/ GPRS de SFR ou des réseaux exploités par d'autres opérateurs avec lesquels SFR a passé des accords d'itinérance,
- un service de sécurité optionnel (hors Tablettes), sur PC uniquement, incluant un anti-virus, un anti-spyware, un firewall (ou pare-feu) et un contrôle parental permettant au client de bénéficier d'un logiciel qui permet de réduire les risques d'infection de son ordinateur et de vérifier et filtrer le contenu de tout ou partie des pages web consultées. Le client recevra, par courrier électronique ou par SMS sur sa clé Internet 3G+, la confirmation de son inscription à ce service ainsi que les modalités d'accès et d'installation à ce service. Le client bénéficie dudit service à compter de l'installation du logiciel sur ses ordinateurs (licence valable pour 3 postes maximum). Le client s'engage à utiliser la licence du logiciel de l'éditeur uniquement sur ses ordinateurs dont il est propriétaire en se

connectant à Internet via le service. En téléchargeant le service de sécurité optionnel, le client s'engage à utiliser ledit service dans les conditions d'utilisation définies par l'éditeur dudit service dont il devra préalablement prendre connaissance et qu'il devra accepter.

1.2.2 Dans le cas d'une utilisation de la carte SIM insérée dans un téléphone mobile SFR (hors iPad) ou de la carte SIM insérée dans une Tablette dotée de la fonction voix :

- l'émission et la réception d'appels internationaux dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS de SFR ou des réseaux exploités par d'autres opérateurs avec lesquels SFR a passé des accords d'itinérance,
- l'émission d'appels à destination de numéros spéciaux,
- l'émission et la réception de messages multimédia (MMS), selon l'offre souscrite ;
- des options telles que notamment présentation du numéro lors de la réception d'un SMS.

1.3 Le service souscrit à titre principal (ci-après dénommé "le Service Principal"), les services complémentaires et optionnels, les services de contenus ainsi que les tarifs qui s'y rattachent sont décrits dans la documentation tarifaire établie et mise à jour par SFR (ci-après dénommée "Tarifs des offres d'accès à Internet en mobilité").

L'ensemble des services proposés par SFR à l'abonné sont dénommés ci-après "les Services". Les documents contractuels liant SFR à l'abonné à la date de la souscription sont les suivants : les présentes conditions générales, la demande d'abonnement (ou le bulletin de souscription) sur laquelle figure le Service Principal souscrit par l'abonné, les services complémentaires et/ou optionnels, les éventuelles conditions particulières rattachées à des offres ou options spécifiques ainsi que les Tarifs des offres d'Accès à Internet en mobilité. Ces documents seront remis ou accessibles à l'abonné en version papier lors de sa souscription.

ARTICLE 2 - MODALITES D'ACCES AUX SERVICES

2.1 Modalités de souscription de l'abonnement

Sauf indication contraire, les offres commerciales SFR peuvent être souscrites soit par une personne morale (société, collectivité ou commerçant) soit par une personne physique majeure. Dans ce cadre, l'abonné procède à l'achat soit d'un pack SFR qui se compose d'un équipement utilisable exclusivement sur le réseau SFR et d'une carte SIM, soit d'un kit SFR contenant une carte SIM seule.

La souscription de l'abonnement s'effectue, selon l'offre commerciale choisie, soit auprès des distributeurs de SFR, soit via le Web sur le site sfr.fr, soit par téléphone au numéro indiqué dans le Pack SFR, soit auprès des partenaires SFR, moyennant la remise au distributeur ou la transmission à SFR des documents suivants :

- pour un particulier : une copie de sa pièce d'identité valide et un chèque annulé à son nom (ou présentation d'une carte bancaire à son nom et en cours de validité en cas de souscription auprès d'un distributeur de SFR) et, en cas de demande de prélèvement automatique, un relevé d'identité bancaire à son nom. En cas de non concordance entre l'adresse figurant sur le chèque annulé, sur le relevé d'identité bancaire, sur la pièce d'identité et/ou celle figurant sur la demande d'abonnement, il pourra être demandé un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- pour une société ou un commerçant : un extrait K Bis datant de moins de trois mois, un chèque annulé à son nom, une copie de la pièce d'identité du souscripteur et le cas échéant, le mandat d'habilitation à contracter au nom de la société, et en cas de demande de prélèvement automatique, un relevé d'identité bancaire,
- pour une collectivité : un chèque annulé bancaire ou postal à son nom, une copie de la pièce d'identité du souscripteur et une pièce officielle attestant de sa qualité pour agir.
- En cas de souscription par Internet, les justificatifs sont renseignés en ligne et seuls les documents spécifiques (commerçants, étudiants, ...) sont à adresser par courrier.

2.2 Souscription à distance de l'abonnement ou des options

Lorsque la souscription du Service Principal ou de l'un des Services Optionnels ou Complémentaires des options est effectuée à distance par l'abonné, celui-ci dispose d'un délai de 7 jours à compter de son acceptation pour se rétracter.

Si ce délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois, l'abonné, qui accepte de bénéficier du Service Principal ou du service optionnel ainsi souscrit avant la fin du délai de 7 jours, est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation.

2.3 Ouverture de l'accès aux Services

2.3.1 SFR ouvre l'accès au Service Principal au plus tard dans les 2 (deux) jours ouvrés à compter de la date de réception par SFR du Dossier d'Abonnement complet, constitué de la demande d'abonnement signée et dûment complétée, de toutes les pièces requises visées ci-dessus et le cas échéant, du dépôt de garantie visé à l'article 4.

2.3.2 En cas de souscription par téléphone ou dans certains points de vente, SFR ouvre cet accès à l'abonné dès la demande d'ouverture de ligne sauf pour l'international (appels passés vers et depuis l'international) et les numéros spéciaux définis dans la brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité".

2.3.3 En cas de souscription par Internet, SFR ouvre l'accès au service principal le jour de la demande d'activation effectuée par l'abonné par téléphone (numéro de téléphone et horaires indiqués sur sfr.fr lors du parcours d'achat) ou par retour de courrier électronique adressé par SFR le jour de la commande.

2.3.4 Lorsque l'abonné souscrit des services en option, SFR ouvre l'accès aux dits services optionnels selon les modalités applicables au service optionnel choisi.

2.4 "JJ"

Le "JJ" désigne le quantième du mois correspondant au jour d'ouverture de l'accès aux Services de SFR.

En cas d'ouverture multiple de lignes (voix et/ou data) à des dates différentes pour un même abonné, le JJ est commun à toutes ces lignes et correspond au jour d'ouverture de l'accès au réseau SFR de la première ligne.

2.5 Numéro d'appel

A la souscription du contrat, SFR attribue un numéro d'appel.

Si, dans certains cas exceptionnels liés à des erreurs matérielles dans l'attribution de numéro, SFR est contrainte de modifier le numéro d'appel de l'abonné, SFR en informe l'abonné au plus tard un mois avant la mise en œuvre de la modification.

L'abonné peut alors, dans le mois qui suit cette information, résilier son contrat d'abonnement sans préavis et sans paiement des redevances restant à courir jusqu'à l'expiration de son éventuelle période minimale d'abonnement. Cette faculté de résiliation n'est pas ouverte lorsque le changement de numérotation résulte d'une décision des autorités réglementaires.

ARTICLE 3 - CARTE SIM

3.1 Dans le cas de l'utilisation des Produits, SFR remet à l'abonné une carte SIM, à laquelle est associé le numéro d'appel attribué par SFR et qui permet l'accès aux Services de SFR.

La carte SIM reste la propriété exclusive, inaccessibles et insaisissables de SFR qui peut la remplacer soit à son initiative, pour permettre à l'abonné de bénéficier d'améliorations techniques ou en cas de défaillance constatée de la carte, soit à la demande de l'abonné. SFR pourra également mettre à jour certaines données de la carte SIM afin de permettre à l'abonné de bénéficier d'améliorations techniques.

L'abonné est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM dont il s'interdit toute duplication.

La carte SIM ne peut pas être utilisée pour proposer une offre commerciale à un tiers. Plus généralement, l'abonné s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau SFR qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau de SFR moyennant une contrepartie notamment financière.

La carte SIM ne peut être utilisée, par l'abonné, par un exploitant de réseau de télécommunication ou par un fournisseur de services de télécommunication, aux fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunication sur un réseau public de télécommunication.

Notamment, elle ne peut pas être utilisée dans le cadre de boîtiers radio ni en émission, ni en réception.

Tout usage frauduleux de la carte SIM, ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle de l'abonné.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée en cas d'utilisation des Services SFR consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte

ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque carte SIM, et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, non consécutive à une faute de SFR.

La composition de trois codes d'initialisation (code PIN) successifs erronés entraîne la neutralisation de la carte SIM. Cette dernière peut être réinitialisée sur simple demande de l'abonné, après vérification de ses coordonnées.

3.2 En cas de perte ou de vol de sa carte SIM, l'abonné en informe immédiatement SFR par téléphone et sa ligne est mise hors service dès réception de l'appel. Il doit confirmer le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes. Le contrat reste en vigueur et les redevances d'abonnement sont facturées pendant la période durant laquelle la ligne est suspendue.

SFR ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, faite par téléphone, télécopie, télégramme, ou tout autre moyen similaire, qui n'émanerait pas de l'abonné.

La ligne est remise en service sur simple demande de l'abonné, après vérification de ses coordonnées.

3.3 En cas d'utilisation d'un Produit et/ou de la carte SIM déclaré(e) volé(e), SFR se réserve le droit de procéder au blocage de ladite carte SIM.

3.4 Afin de protéger l'abonné contre le vol, SFR peut doter le Produit d'une protection interdisant son usage sur un autre réseau que celui de SFR.

Toutefois, l'abonné peut, sous réserve de ne pas être en situation d'impayé, demander à tout moment à SFR la désactivation de cette interdiction. Cette désactivation est facturée au montant prévu dans la brochure "Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité", lorsque la demande est formulée dans les six mois suivant la souscription de l'abonnement. Elle est gratuite à compter du septième mois d'abonnement.

ARTICLE 4 - DEPOT DE GARANTIE/AVANCE

4.1 SFR peut demander à l'abonné, lors de la souscription du contrat et jusqu'à ce qu'il soit validé par SFR, un dépôt de garantie ou une avance sur facturation dans les cas suivants :

Dépôt de garantie :

- chèque déclaré irrégulier ou carte bancaire déclarée irrégulière suite au contrôle effectué,
 - en l'absence de chèque ou de relevé d'identité bancaire à son nom,
 - inscription au fichier Préventel visé à l'article 14,
 - lorsque l'adresse de facturation est une poste restante ou une boîte postale pour un particulier,
- Avance sur facturation :
- incidents de paiement au titre des contrats d'abonnement voix et/ou data que l'abonné a passés avec SFR,
 - lorsque le nombre total de contrats d'abonnement voix et/ou data souscrits par l'abonné est supérieur ou égal à trois pour un particulier et supérieur ou égal à dix pour une société.

- non souscription préalable d'autre contrat d'abonnement auprès de SFR ou si l'abonné a une ou plusieurs lignes d'une ancienneté inférieure à 3 mois.

4.2 SFR peut demander à l'abonné, en cours d'exécution du contrat, un dépôt de garantie ou une avance sur facturation, en cas de survenance des événements suivants après la souscription du contrat et jusqu'à ce qu'il soit validé par SFR:

Dépôt de garantie :

- inscription au fichier Préventel visé à l'article 14,
 - chèque déclaré irrégulier ou carte bancaire déclarée irrégulière suite au contrôle effectué,
 - non réception du Dossier d'Abonnement, Dossier d'Abonnement incomplet ou contenant des pièces irrégulières,
- Avance sur facturation :
- lorsque le nombre total de contrats d'abonnement voix et/ou data souscrits par l'abonné est supérieur ou égal à trois pour un particulier et supérieur ou égal à dix pour une société,
 - incidents de paiement au titre des contrats d'abonnement voix et/ou data que l'abonné a passés avec SFR,
 - non réception d'un paiement à son échéance,
 - rejet de paiement ou retard de paiement.

- lorsque le montant des communications de l'abonné excède quarante cinq (45) euros TTC sur 24 heures consécutives, ce montant pouvant être réduit à vingt (20) euros TTC pour les clients ayant souscrit leur ligne depuis moins

de neuf (9) mois,

- lorsque le montant de l'encours hors et/ou au-delà du forfait ou depuis la dernière facture excède soixante quinze (75) euros TTC, ce montant pouvant être réduit à trente (30) euros TTC pour les clients ayant souscrit leur ligne depuis moins de neuf (9) mois.

4.3 Les montants du dépôt de garantie et de l'avance sur facturation applicables sont ceux figurant dans la brochure "Les Tarifs des offres d'accès à Internet en mobilité" en vigueur à la date de souscription.

Il ne peut être demandé cumulativement un dépôt de garantie et une avance sur facturation excepté dans le cas où le montant de l'encours hors-forfait ou depuis la dernière facture excède le montant du dépôt de garantie perçu au titre de l'abonnement.

4.4 Le dépôt de garantie et l'avance ne sont pas productifs d'intérêts

Le dépôt de garantie ne peut se compenser avec des sommes dont l'abonné serait débiteur, sauf à l'expiration du contrat.

Dans cette hypothèse, à la demande de l'abonné (effectuée auprès du Service Client par courrier ou par téléphone au moment de l'expiration du contrat ou à réception de la facture de clôture), une compensation pourra en effet être opérée entre d'une part le montant de la facture de clôture et d'autre part le montant du dépôt de garantie.

A l'issue de cette compensation, si l'abonné reste débiteur, il sera tenu de régler le solde à SFR dans les délais prévus.

Si, en revanche, le montant du dépôt de garantie était supérieur au montant de la facture de clôture, SFR procédera alors au remboursement du solde (par chèque ou par virement) dans un délai de 10 jours suivant la date de la facture de clôture.

Lorsqu'un abonné ne demande pas la compensation à l'expiration du contrat, le dépôt de garantie lui est restitué (par chèque ou par virement) dans un délai maximum de 10 jours à compter du jour où l'abonné a éteint l'intégralité de sa dette envers SFR.

L'avance sur facturation est portée au crédit de l'abonné trente jours après son versement. Elle vient en déduction des sommes dues et à venir par l'abonné jusqu'à épuisement.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de première mise en service de la ligne pour le Service Principal.

Les factures visées à l'article 7 sont dues :

- pour le service Principal, à la date de première mise en service de la ligne,
- pour les Services Complémentaires et/ou Optionnels à la date d'ouverture technique de ceux-ci.

Le contrat est conclu sous les conditions résolutoires suivantes :

- réception par SFR du Dossier d'Abonnement complet (hors souscription sur sfr.fr),
- réception du dépôt de garantie ou de l'avance sur consommation, s'il est demandé par SFR.

A défaut de réception du Dossier d'Abonnement et/ou du dépôt de garantie et/ou de l'avance sur consommation dans les conditions prévues aux articles 2 et 4, le contrat peut être considéré par SFR comme résolu de plein droit.

La résolution est alors notifiée par SFR à l'abonné par tous moyens.

ARTICLE 6 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée assortie, le cas échéant, d'une période minimale de douze mois ou de vingt-quatre mois. La période minimale peut toutefois varier dans le cadre d'offres spécifiques, elle est alors fixée par les conditions particulières attachées aux dites offres.

L'abonné a la faculté de résilier le contrat dans les cas et selon les formes prévues à l'article 12.

En cas de souscription d'offre impliquant une période minimale d'abonnement en cours d'exécution du contrat, cette nouvelle période minimale prend effet au JJ suivant la date de la souscription de l'offre, et se substitue, le cas échéant, à celle qui était en cours.

ARTICLE 7 - TARIFS DES SERVICES/ MODALITES DE REGLEMENT

7.1 Tarifs

7.1.1 Les tarifs des Services ainsi que leurs modalités d'application, notamment celles concernant le décompte des communications et des connexions Internet (ci-après dénommés les Tarifs), figurent dans la

documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses abonnés "Tarifs des offres d'accès à Internet en mobilité". L'abonné est informé que des tarifs spécifiques voix sont appliqués en cas de souscription de l'offre Clé Internet 3G+ ou de l'offre Tablette dotée de la fonction voix, les tarifs voix des abonnements SFR ne s'appliquant pas à cette offre.

7.1.2 SFR s'engage, à l'égard de l'abonné, à maintenir les Tarifs du Service Principal de l'offre qu'il a choisie pendant toute la durée de chacune des éventuelles périodes d'engagement initiales de l'abonné, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire.

Au-delà ou en dehors de toute période initiale d'engagement inhérente à l'offre choisie par l'abonné, SFR est libre de faire évoluer les Tarifs du Service Principal. Dans ce cas, l'abonné en est informé par tout moyen un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux Tarifs.

Si l'abonné refuse l'augmentation des Tarifs appliquée sur le Service Principal, il peut durant les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, résilier son abonnement et ce, même avant l'expiration de son éventuelle période minimale d'abonnement comme il est indiqué à l'article 12.2.4.

7.1.3 Les Tarifs des Services Complémentaires et/ou Optionnels sont susceptibles d'évolution en cours d'exécution de contrat. L'abonné est informé de ces nouveaux Tarifs, par tout moyen, un (1) mois avant leur entrée en vigueur.

Si l'abonné refuse l'augmentation des Tarifs appliquée sur un service optionnel, il peut, durant les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux Tarifs, résilier ledit service.

7.2 Facturation/Modalités de règlements

Les factures, établies par périodicité mensuelle, sont payables dans un délai de quinze jours à compter de la date de facture.

Le paiement s'effectue, au choix de l'abonné, par prélèvement automatique, par chèque ou par virement ou par tout autre mode de paiement que lui propose SFR.

Pour tout paiement par un mode autre que le prélèvement automatique ou la carte American Express, SFR facture le montant prévu dans la brochure « Les Tarifs des offres à Internet en mobilité ».

7.3 Non règlement

7.3.1 Les sommes restant dues à SFR par l'abonné, après relance restée sans effet, sont majorées d'intérêts de retard calculés à compter de la date de réception du courrier portant mise en demeure de payer sur la base du taux d'intérêt légal.

Dans l'attente de l'issue d'une contestation relative aux sommes facturées à l'abonné, celles-ci restent exigibles par SFR.

7.3.2 Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de SFR ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé sont facturés à l'abonné (frais de rejet de chèque impayé ou de prélèvement automatique, ...) dans le respect des dispositions de l'article 32 de la loi du 9 juillet 1991.

7.3.3 En cas de non-paiement par l'abonné des sommes dues, SFR se réserve le droit de restreindre la ligne de l'abonné et le cas échéant, en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée, les autres lignes dont celui-ci pourrait être titulaire, à la réception d'appels dans les conditions décrites au paragraphe 11.1, sans préjudice de son droit à suspendre les Services selon les modalités précisées ci-dessous.

Dans le cas où les Parties conviendraient par téléphone d'une nouvelle échéance pour le règlement des factures impayées, cette nouvelle échéance sera confirmée au client par SMS et se substituera à toute autre échéance fixée antérieurement.

SFR se réserve également le droit de suspendre les Services souscrits par l'abonné dans les conditions décrites à l'article 11 et, après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée sans effet au terme du délai précisé dans la lettre, de résilier le contrat d'abonnement dans les conditions visées à l'article 12. La suspension des Services entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées à l'abonné. Seul le règlement intégral des sommes dues permet la remise en service de la ligne.

7.4 Prescription

Une réclamation relative à une facture (et visant à obtenir une restitution du prix des prestations facturées par SFR) n'est pas recevable si elle est présentée au-delà d'un an à compter du jour de son paiement.

La prescription est acquise au profit de l'abonné pour les sommes dues en paiement des prestations de télécommunications de SFR lorsque SFR

ne les a pas réclamées dans un délai d'un an courant à compter de la date de leur exigibilité.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE SFR

8.1 SFR s'engage à satisfaire toute demande d'abonnement à une offre d'Accès à Internet en mobilité dans la limite de la capacité des systèmes de radiotéléphonie publique qu'elle exploite et des contraintes de qualité de ses services.

8.2 Conformément aux termes de l'Arrêté du 25 mars 1991, et à ses avenants, SFR s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de radiotéléphonie publique pour lequel l'abonnement est souscrit dans la zone de couverture de ce service.

La responsabilité de SFR ne pourra être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation par l'abonné et/ou ses correspondants des Services,
- en cas de mauvais paramétrage des Produits ou de l'éventuel logiciel d'installation,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par l'abonné de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,
- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,
- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ ou de dysfonctionnement du Produit et/ou de la carte réseau WWAN (IEEE 802.11b),
- en cas d'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

8.3.1 Disponibilité du réseau SFR et Rétablissement de Service

En application des dispositions visées à l'article L.121-83 du Code de la Consommation, SFR s'engage, à l'égard de chacun de ses abonnés, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau à hauteur de 90% chaque mois calendaire.

La disponibilité de l'accès au réseau SFR s'entend de la possibilité matérielle d'émettre ou de recevoir une communication dans les conditions suivantes : l'abonné se situe dans une zone habituellement couverte, il dispose d'un équipement compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement.

Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau SFR excédant 10% sur un mois calendaire, SFR s'engage à attribuer à chaque abonné ayant été affecté par cette non-disponibilité les compensations ci-après définies.

La non-disponibilité de l'accès au réseau SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau SFR sur l'équipement, alors même que l'abonné se situe dans une zone couverte, et qu'il dispose d'un équipement compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement.

Cette non-disponibilité du réseau, qui fait suite à un dysfonctionnement des éléments composant le réseau SFR, entraîne pour l'abonné l'impossibilité matérielle de se connecter à Internet en mobilité.

S'il est établi que la durée de non-disponibilité de l'accès au réseau SFR a, soit excédé en durée cumulée 10% durant un mois calendaire, soit excédé 48 heures consécutives et que l'abonné, compte-tenu de sa localisation géographique et des moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau SFR a effectivement du supporter cette indisponibilité, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Non-disponibilité excédant 10% mais inférieure ou égale à 11% au titre d'un mois calendaire : attribution de 5 Mo gratuits,
- Non-disponibilité excédant 11% mais inférieure ou égale à 12% au titre d'un mois calendaire : attribution de 10 Mo gratuits,
- Non-disponibilité excédant 12% au titre d'un mois calendaire : attribution de 15 Mo gratuits,
- Non-disponibilité excédant 48 heures consécutives : remboursement d'un mois d'abonnement.

Il est entendu que les indemnisations attribuées au titre de l'indisponibilité du réseau SFR sur un mois calendaire ne peuvent se cumuler.

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue un suivi quotidien de son réseau ainsi

que des mesures de disponibilité lui permettant de contrôler si son réseau est effectivement disponible à 90% pour chacun de ses abonnés chaque mois calendaire.

SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

8.3.2 - Indemnisation

Tout abonné, ayant été affecté par une indisponibilité du réseau SFR, pourra présenter à SFR une demande afin d'obtenir une indemnisation en contrepartie de la non atteinte du niveau de qualité annoncé.

Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément : les dates, heures et localisation en précisant le code postal (code postal à 5 chiffres), ainsi que la durée pendant laquelle l'abonné n'a pu avoir accès au réseau SFR.

Cette demande devra être adressée à SFR dans le mois suivant la constatation.

Ces demandes d'indemnisation ne sont toutefois pas recevables dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation par l'abonné et/ou ses correspondants des Services,
- en cas de mauvais paramétrage du Produit et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par l'abonné de ses obligations visées à l'article 9 des présentes conditions,
- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,
- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Ces demandes d'indemnisation seront traitées par SFR au plus tard dans le mois qui suit celui de leur réception. Le traitement de ces demandes nécessite, en effet, de disposer des résultats des différentes mesures réalisées par SFR sur son réseau au titre de chaque mois calendaire. Si le non respect des critères de qualité annoncés est établi au vu des mesures effectuées par SFR, les compensations correspondantes seront attribuées aux abonnés ayant présenté des demandes répondant au formalisme requis par SFR.

Une première réponse portant sur la conformité de la demande de l'abonné sera cependant apportée par SFR dans un délai de cinq jours.

8.4 Faisant suite à un accord intervenu le 15 juillet 2003 entre les pouvoirs publics, les associations d'élus, l'ARCEP et les opérateurs de téléphonie mobile métropolitains, certaines zones du territoire métropolitain français (dites "Zones Blanches"), ne bénéficiant jusqu'alors d'aucune couverture GSM, vont être progressivement couvertes soit par les trois opérateurs (solution de mutualisation), soit par l'un d'entre eux, celui-ci acheminant les communications des deux autres opérateurs (solution d'itinérance locale). Les services accessibles depuis ces zones le seront soit à partir du réseau GSM de SFR, soit à partir du réseau GSM d'un des autres opérateurs métropolitains de téléphonie mobile.

Lorsque l'abonné se situera dans l'une de ces zones, une mention spécifique s'affichant sur l'écran de son équipement l'en informera. Par ailleurs, les services rendus dans les zones couvertes en itinérance locale seront essentiellement limités aux communications voix et aux SMS.

Dès lors que les services rendus dans l'une des zones couvertes en itinérance locale le sont par un autre opérateur métropolitain de téléphonie mobile, SFR ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'interruption, de perturbation ou de dysfonctionnement des services rendus depuis ces zones.

8.5 Obligations spécifiques liées à Internet

8.5.1 SFR n'est pas responsable des éventuelles conséquences dommageables pour l'abonné du fait de l'accès, de la prise de connaissance, ou de l'usage de contenus disponibles sur le réseau Internet.

Elle s'engage toutefois à mettre en œuvre tous les moyens lui permettant de veiller au respect de la législation, notamment dans ses rapports avec ses fournisseurs de services ou de contenus. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, SFR n'exerce aucun contrôle

sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'abonné sur son réseau et/ou sur le réseau Internet. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, SFR se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'abonné susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

8.5.2 SFR assure l'accès aux services souscrits dans les conditions et limites définies aux présentes Conditions. SFR assure un débit minimum qui est celui permettant d'avoir accès aux services dans les conditions normales. Par ailleurs, les débits précisés dans sa documentation, sur son site sfr.fr ne sont que des débits maximums susceptibles de varier pour des raisons liées à l'usage de ces services. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

8.6 SFR ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'abonné aurait introduites sur le réseau Internet. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des Services par l'abonné, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

8.7 L'abonné est informé que les offres TV, proposées par SFR sur les Produits (sous réserve de téléchargement préalable d'une application SFR TV spécifique depuis équipement compatible), sont composées d'une sélection de chaînes TV, SFR n'étant pas éditeur de ces chaînes, la liste de ces chaînes est susceptible d'évoluer, ce que l'abonné reconnaît et accepte. L'abonné reconnaît également être informé et accepter que la diffusion de certains programmes puisse ne pas être assurée eu égard à la non disponibilité des droits attachés à ces programmes pour leur diffusion sur un terminal mobile.

Toute suppression de chaîne fera toutefois l'objet d'une information préalable, moyennant un préavis d'un mois, délivrée notamment soit au travers de l'envoi de SMS, soit par la mise en place d'un message facture ou d'un message d'alerte lors de la connexion au service.

ARTICLE 9 - PRESENTATION DU NUMERO DE L'APPELANT

9.1 SFR propose un service de présentation du numéro de l'appelant (insertion de la carte SIM - hors iPad - dans un terminal doté de la fonction voix permettant l'usage additionnel d'émission ou réception d'appels ; ou envoi ou réception de SMS). Toutefois, SFR n'est pas tenue d'assurer ce service notamment :

- Lorsque les réseaux d'origine ou de transit de l'appel ne transmettent pas cette information,
- Lorsque l'installation utilisée par l'appelant ne transmet que le numéro d'installation et non le numéro de poste.

De même, SFR n'est pas responsable de l'exploitation par le mobile GSM/GPRS ou la Tablette de l'information fournie dans le cadre du service de présentation de l'appelant. Il appartient à l'abonné de s'assurer lors de l'acquisition de son mobile, du contenu et de la forme sous laquelle le mobile ou la Tablette restitue cette information.

9.2 Lorsque l'abonné a souscrit au service de présentation du numéro de l'appelant et a accès au numéro de ses correspondants qui ont accepté la divulgation de leur numéro, il s'engage à n'utiliser les numéros reçus qu'à des fins privées, à l'exclusion de la constitution de tout fichier.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DE L'ABONNE

L'abonné s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée.

10.1 L'abonné est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent contrat comme de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat.

L'abonné s'engage notamment à respecter les dispositions de l'article 3.1 visant l'interdiction d'utiliser la carte SIM pour proposer une offre

commerciale à un tiers, et de modifier l'acheminement d'un service de télécommunications sur un réseau public de télécommunications, notamment en insérant la carte SIM dans un boîtier radio.

En cas de modification de ses coordonnées bancaires, l'abonné s'engage à en informer sans délai le Service Client SFR et à lui adresser une mise à jour de ces dernières.

10.2 L'abonné s'engage à prévenir SFR de tout changement d'adresse dans un délai maximum d'une semaine. A défaut, l'abonné ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR, pour quelle que cause que ce soit.

10.3 L'abonné s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de Télécommunications. L'abonné s'engage à n'utiliser, conformément aux dispositions du Code des Postes et Communications Electroniques, que des équipements GSM/GPRS/3G/3G+ et leurs accessoires agréés par les autorités compétentes.

10.4 L'abonné respecte les prescriptions données par SFR relatives aux modifications techniques éventuelles à apporter à son équipement et/ou à ses accessoires utilisés lorsqu'elles résultent des contraintes et/ou des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents.

10.5 Un code secret indispensable à l'utilisation de certains services SFR qui ne peuvent être effectués sans mise en œuvre de ce code secret, est communiqué par SFR à l'abonné et/ou choisi par l'abonné lui-même. L'abonné doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des données relatives à son abonnement et du code secret. Il ne doit pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas notamment l'inscrire sur tout document qu'il a l'habitude de conserver ou transporter avec son équipement ou qui pourrait être aisément consulté par un tiers.

Il est responsable de la conservation et de la confidentialité de ce code secret ainsi que de tous les actes réalisés au moyen de ce code secret.

10.6 Mise en garde et obligations liées à l'accès à Internet

10.6.1 L'abonné est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode, notamment à l'occasion d'une connexion à Internet. Par conséquent, l'abonné assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

L'abonné est également informé que des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur peuvent être accessibles au travers de ses connexions Internet.

Ainsi, l'abonné s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

Conformément à la loi n°2099-669 du 12 juin 2009, l'Abonné a l'obligation de veiller à ce que son accès à Internet ne fait pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits sur ces œuvres ou objets.

L'Abonné reconnaît que, en cas de manquement à cette obligation, il pourra être identifié par tout ayant droit et par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (ci-après « HADOPI ») aux fins de voir mener contre lui une procédure administrative ou judiciaire. L'Abonné pourra recevoir des notifications relatives au dit manquement et être inscrit dans le traitement automatisé de données relatif aux personnes ayant commis un manquement similaire.

Par ailleurs, l'Abonné reconnaît que la violation des droits d'auteur ou des droits voisins (telle que par exemple la reproduction, la représentation, la mise à disposition ou la communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits) constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Ces dernières peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, assorties le cas échéant des peines complémentaires prévues au code pénal (exemple de peine complémentaire : suspension de l'accès à Internet).

L'Abonné s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur.

10.6.2 Concernant l'accès à Internet, le Peer to Peer (échange de

ressources entre utilisateurs, l'un de ces utilisateurs mettant à la disposition de ses correspondants au travers du réseau, des ressources matérielles ou logicielles, des fichiers ou des données), les Newsgroups (Système en réseaux de Forum de discussion) et la Voix sur IP sont interdits. L'abonné déclare en être totalement informé et l'avoir accepté.

10.6.3 SFR, par les présentes, informe expressément l'abonné, qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Dans ces conditions, il appartient à l'abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son équipement à quelle que fin que ce soit, et de procéder sur ledit équipement, à des sauvegardes préalablement et postérieurement à la mise en place des services. SFR informe également expressément l'abonné du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en terme d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Enfin, SFR informe l'abonné que l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau.

L'abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infailible.

10.6.4 L'abonné s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des Services, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries de SFR et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing) ou de son réseau, ou de l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre important de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau.

10.6.5 S'agissant des produits ou des services proposés sur le réseau Internet, l'abonné adresse directement aux fournisseurs ayant commercialisé lesdits produits, offres ou contenus toute réclamation relative à l'exécution desdits services ou à la vente desdits produits ou contenus.

10.6.6 Pour mettre fin à sa connexion Internet 3G+, l'abonné doit cliquer sur "Déconnexion" dans son gestionnaire/logiciel de connexion. Il est informé que la déconnexion n'intervient que par cette manipulation et non pas, par exemple, en retirant simplement sa Clé Internet 3G+.

ARTICLE 11 – SUSPENSION/INTERRUPTION DES SERVICES

11.1 SFR se réserve le droit de suspendre et/ou de limiter l'accès aux Services souscrits par l'abonné, après en avoir avisé ce dernier, par tout moyen, sans que l'abonné ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- en cas d'inexécution de l'une des obligations de l'abonné telles que visées à l'article 10 au titre du contrat d'abonnement passé avec SFR ou des autres contrats voix et/ou data dont l'abonné pourrait être titulaire et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée au titre desdits contrats,
- dans l'attente du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation visés aux articles 4.1 et 4.2 ou en cas de non versement de ceux-ci,
- en cas d'utilisation d'un équipement déclaré volé,
- en cas de non réception du Dossier d'Abonnement complet, et après l'envoi d'une lettre de relance restée sans effet au terme du délai précisé dans la dite lettre,
- en cas de non règlement des sommes dues à l'échéance conformément aux dispositions de l'article 7.

11.2 En cas de violation des dispositions légales, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs, ou en cas d'agissements de nature à perturber le réseau de SFR ou le réseau Internet, SFR se réserve le droit de suspendre immédiatement les services d'accès au réseau Internet.

11.3 En cas d'augmentation substantielle du montant des consommations de l'abonné, dans le cas de l'insertion de sa carte SIM dans un mobile (hors iPad) ou de l'utilisation de sa carte SIM dans une Tablette dotée de la fonction voix, SFR peut suspendre ou limiter l'accès au Service, après en avoir avisé l'abonné, par tout moyen. L'abonné, dans cette hypothèse, pourra demander à SFR de lui remettre sa ligne en service sur simple appel téléphonique, SFR se réservant la possibilité de lui demander une avance sur facturation conformément aux dispositions de l'article 4.2. La remise en service interviendra après encaissement effectif par SFR de l'avance sur facturation.

11.4 En cas de suspension, quelle qu'en soit la cause, l'abonné reste

notamment tenu des obligations visées à l'article 10.

11.5 La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.

11.6 Les Services peuvent être interrompus en cas de force majeure, au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

ARTICLE 12 - FIN DU CONTRAT/RESILIATION

12.1 Le contrat peut être résilié par l'abonné en appelant le Service Client SFR. Lors de cet appel, le Service Client confirmera à l'abonné la prise en compte de sa demande de résiliation, qui sera effective dix (10) jours plus tard. Le préavis de résiliation se décompte en effet à compter de cette confirmation orale du Service Client.

L'abonné pourra ainsi obtenir toutes les informations sur cette résiliation auprès de son Service Client.

Si l'abonné résilie le contrat avant la fin de son éventuelle période minimale d'abonnement, les redevances restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles sauf dans les cas visés à l'article 12.2.

Il en sera de même pour l'Abonné qui s'est engagé pour une période minimale de 24 mois et qui résilie son contrat avant la fin du 12ème mois (excepté dans les cas visés à l'article 12.2).

L'abonné, qui s'est engagé pour une période minimale de 24 mois à compter du 28 mai 2008 et qui résilierait son contrat entre le 13ème et le 24ème mois, se verra facturé d'un montant correspondant au quart des mois restant dus jusqu'à son échéance contractuelle (excepté dans les cas visés à l'article 12.2).

12.2. L'abonné peut résilier le contrat avant la fin de son éventuelle période minimale d'abonnement et sans préavis dans les cas suivants et selon les modalités suivantes :

12.2.1 L'abonné dispose d'un délai de sept jours calendaires à compter de la souscription de l'abonnement pour résilier le présent contrat lorsque le Service Principal est totalement inaccessible soit depuis son domicile, soit depuis son lieu de travail. La résiliation prend effet, lorsqu'il y a eu achat d'un Produit concomitamment à la souscription de l'abonnement, à compter de la restitution dudit Produit dans son emballage d'origine, auprès du distributeur auprès duquel l'achat a été effectué et de l'envoi à SFR, dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date de souscription de l'abonnement, de l'attestation de restitution remise par le distributeur.

Cette restitution fait l'objet d'un remboursement effectué par le distributeur auprès duquel l'abonnement a été souscrit.

SFR rembourse à l'Abonné, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception dudit courrier, le montant du premier mois d'abonnement, déduction faite du montant des communications effectuées le cas échéant jusqu'à remise du matériel dans les conditions ci-dessus énoncées.

12.2.2 L'abonné peut également, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Service Client SFR et sous réserve de pouvoir en justifier, résilier le contrat pour des motifs légitimes, c'est à dire en cas de survenance d'un événement imprévisible l'empêchant de poursuivre l'exécution du contrat. Peuvent notamment être considérés comme tels les cas suivants :

- chômage (suite à la rupture d'un contrat à durée indéterminée) hors demande d'ouverture de ligne ou demande de réengagement d'abonnement intervenue pendant le préavis, faillite personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire de l'abonné,
- difficultés financières de l'abonné ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- décès de l'abonné,
- hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de 3 (trois) mois affectant l'abonné,
- incarcération de l'abonné,
- déménagement hors du territoire français métropolitain ou dans une zone où le Service Principal est totalement inaccessible depuis le domicile ou le lieu de travail de l'abonné,
- cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation, affectant l'abonné.

Il est entendu entre les parties que le vol ou la perte du Produit ne saurait être considéré comme un motif légitime, dès lors que des offres de renouvellement peuvent être proposées à l'abonné (hors iPad).

12.2.3 L'abonné peut résilier le contrat à tout moment, en appelant le Service Client SFR, en cas de changement de numéro d'appel à l'initiative de SFR tel que visé à l'article 2.5.

12.2.4 L'abonné peut résilier le contrat à tout moment, en appelant le Service Client SFR :

- lorsque le tarif du Service Principal en vigueur à la date de souscription de l'abonnement augmente en cours d'exécution de contrat, et ce, durant les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif,
- en cas de transfert de son abonnement vers l'offre SFR Business Team.

12.2.5 L'abonné qui refuserait d'effectuer le dépôt de garantie ou l'avance sur facturation demandé par SFR peut résilier le contrat à tout moment en appelant le Service Client SFR.

Dans les cas visés aux articles 12.2.3, 12.2.4 et 12.2.5, le préavis de résiliation de dix (10) jours (tel que défini à l'article 2.4) se décompte à compter de la confirmation orale du Service Client faite à l'abonné de la prise en compte de sa demande de résiliation.

Dans le cas visé à l'article 12.2.2, le préavis de dix (10) jours se décompte à compter de la réception par SFR du courrier recommandé avec accusé de réception.

12.3 Le contrat peut être résilié par SFR, après en avoir avisé l'abonné par tout moyen mais sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- non règlement du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation visés à l'article 4, étant précisé que la résiliation sera effective au terme d'un délai minimum de cinq (5) jours après que SFR ait avisé l'abonné une dernière fois, que faute de régularisation de sa situation, son contrat serait résilié,
- fausse déclaration de l'abonné concernant le contrat, la résiliation pouvant intervenir immédiatement après en avoir avisé l'abonné,
- manquement de l'abonné à l'une quelconque de ses obligations telles que visées à l'article 10 au titre du contrat d'abonnement passé avec SFR ou des autres contrats dont l'abonné pourrait être titulaire et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée au titre desdits contrats, étant précisé que cette résiliation sera effective au terme d'un délai minimum de cinq (5) jours après que SFR ait avisé l'abonné une dernière fois, que faute de régularisation de sa situation, son contrat serait résilié.

Dans l'hypothèse d'un manquement renouvelé aux dispositions de l'article 3.1, manquement qui a déjà été notifié par SFR, qui a été régularisé une première fois mais qui se renouvelle, l'abonné est avisé que SFR pourra procéder à la résiliation immédiate de son contrat dès notification.

- non réception par SFR du Dossier d'Abonnement complet, étant précisé que cette résiliation sera effective au terme d'un délai minimum de 5 (cinq) jours après que SFR ait avisé l'abonné une dernière fois, que faute d'une régularisation de sa situation, son contrat serait résilié,
 - non-paiement par l'abonné des sommes dues à SFR, après mise en demeure restée sans effet, la résiliation pouvant intervenir au terme d'un délai minimum de cinq (5) jours,
 - force majeure affectant SFR pendant plus de quinze (15) jours (dans une telle hypothèse, aucune somme ne sera due par l'abonné au titre de la période considérée),
 - à compter du jour où, dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de l'abonné, l'administrateur judiciaire se prononce, implicitement ou explicitement, en application de l'Article 37 de la Loi N° 85-28 du 25 janvier 1985 modifiée, en faveur de la non continuation du présent contrat, ou à compter du prononcé du jugement de liquidation judiciaire,
 - recevabilité du dossier de l'abonné en Commission de Surendettement.
- En cas de décès de l'abonné, SFR pourra résilier le contrat dès qu'elle en aura connaissance sauf si les ayants droit désirent le poursuivre. Ils sont alors engagés pour les sommes dues au titre du contrat jusqu'à sa résiliation.

12.4 Le contrat d'abonnement prend fin à l'échéance de l'autorisation d'exploitation du service de radiotéléphonie publique GSM/GPRS consentie à SFR par arrêté du Ministre des Postes et Télécommunications le 25 mars 1991, et modifiée par ses avenants successifs.

12.5 En cas de résiliation du contrat d'abonnement, SFR se réserve le droit de réaffecter le numéro d'appel de l'abonné à un autre abonné.

12.6 En cas de réabonnement après résiliation, un nouveau numéro d'appel est attribué à l'abonné par SFR.

12.7 En cas de résiliation relative à un ou plusieurs services en option notamment dans le cas d'une augmentation de tarifs sur lesdits services optionnels, le contrat d'abonnement se poursuit dans les conditions des

présentes pour le Service Principal et les autres services.

ARTICLE 13 - PORTABILITE DES NUMEROS MOBILES

Dans le cas de l'insertion de sa carte SIM dans un téléphone mobile (hors iPad) ou de l'utilisation de sa carte SIM dans une Tablette dotée de la fonction voix, l'abonné est informé que, lors de la résiliation de son abonnement à l'offre d'accès à Internet en mobilité, il ne pourra pas demander la portabilité de son numéro, cette impossibilité étant temporaire.

ARTICLE 14 - DONNEES NOMINATIVES

- Collecte et traitement :

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de la souscription des Services ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des Services par l'abonné font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par SFR pour la gestion du compte de l'abonné et son information sur les services souscrits ainsi que pour adapter ses offres et services aux besoins de l'abonné. Elles peuvent également être utilisées par pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, pour informer ses abonnés de ses autres offres et services ou de ceux de ses partenaires. L'abonné peut s'opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Un consentement préalable de l'abonné pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Les informations recueillies pourront également, le cas échéant, être exploitées et communiquées à des partenaires dans le cadre d'opérations marketing et commerciales conjointes ou non, après consentement préalable de l'abonné.

Dans le cadre des traitements précités, SFR pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité. Si les prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, dans les cas prévus par la Décision de la Commission européenne 2002/16/CE du 27 décembre 2001, préalablement signé les «clauses contractuelles types». A ce jour, SFR utilise les services de prestataires marocains et indiens. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'abonné. La liste des pays de ces prestataires sera tenue à jour par SFR et mise à disposition de ses clients.

Outre les dispositions précédentes relatives au marketing direct, les abonnés peuvent exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de SFR. L'abonné souhaitant exercer son droit d'accès devra fournir à SFR ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. Il devra préciser en outre l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de SFR.

Par ailleurs, en cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant l'abonné sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation du service de radiotéléphonie publique GSM/GPRS, géré par le GIE PREVENTEL, auprès duquel elles peuvent donner lieu à exercice du droit d'accès à l'adresse suivante : GIE PREVENTEL TSA N° 90003 93588 SAINT OUEN Cedex. Ces informations peuvent donner lieu à exercice du droit de rectification et de suppression auprès de SFR Service PREVENTEL 1, Place Carpeaux 92915 Paris La Défense.

L'abonné est informé que lorsqu'il appelle son Service Client, sa conversation est susceptible d'être enregistrée par SFR, et d'être étudiée afin d'améliorer la qualité du service rendu.

- Services géolocalisés :

Dans le cadre des services géolocalisés qui sont proposés au travers de son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire les données de localisation géographique de l'abonné qui souhaite bénéficier de ces services et qui y aura consenti préalablement. La communication de ces données est strictement encadrée.

ARTICLE 15 - NON TRANSFERT DU CONTRAT

Ni le contrat d'abonnement, ni le numéro d'appel ne sont transférables par voie de cession ou autre, sans l'accord préalable, exprès et écrit de SFR.

ARTICLE 16 - RECLAMATIONS

- Service Client

Toute réclamation relative aux Services fournis par SFR doit être adressée au Service Client de SFR, par téléphone ou à l'adresse suivante : SFR Service Client TSA 91121 – 57 757 METZ CEDEX 09.

Toute réclamation formulée par téléphone recevra une réponse dans les délais suivants :

- réponse immédiate,
- à défaut, le chargé de clientèle annoncera le délai dans lequel il s'engage à apporter une réponse, étant précisé que ce délai de traitement ne peut excéder un mois, hors événement exceptionnel.

La réponse sera communiquée à l'abonné soit par SMS, message vocal, courrier postal ou électronique.

Toute réclamation formulée par écrit recevra en principe une réponse dans un délai de 15 jours ouvrés, sauf à ce que la réponse à apporter nécessite des investigations complémentaires. Dans ce cas, il sera accusé réception de la demande de l'abonné avec indication du délai de traitement requis, ce dernier ne pouvant pas excéder un mois, hors événement exceptionnel.

- Service Consommateurs

Si toutefois l'abonné estime que la réponse obtenue à sa réclamation écrite n'est pas satisfaisante ou qu'elle ne lui a pas été apportée dans les délais ci-dessus annoncés, il peut alors formuler, par écrit, un recours auprès du Service Consommateurs, soit directement, soit par une association de consommateurs, à l'adresse suivante : SFR - Service Consommateurs 92915 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

A compter de la réception du courrier, le Service Consommateurs s'engage, dans un délai maximum d'un mois (sauf à ce qu'un délai de traitement supérieur ait fait l'objet d'un accord avec l'abonné) à apporter une réponse à l'abonné soit par tout moyen (téléphone, SMS, répondeur vocal,...) si la réponse est favorable, soit par écrit dans l'hypothèse inverse.

- Médiateur des Communications Electroniques

Enfin, si un désaccord subsiste, l'abonné peut saisir gratuitement le médiateur des Communications Electroniques, soit directement, soit par une association de consommateurs. Pour cela il doit se procurer un formulaire de saisine du médiateur des Communications Electroniques mis à disposition sur le site Internet du médiateur (www.mediateur-telecom.fr) ou disponible sur simple demande auprès du Service Consommateurs. Puis l'abonné adressera le document dûment complété et accompagné des pièces qui justifient sa demande, à l'adresse suivante : Le Médiateur, BP 999, 75829 Paris Cedex 17.

ARTICLE 17 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Lorsque l'abonné est une personne physique, les règles légales de compétence s'appliquent.

LORSQUE L'ABONNE EST UNE PERSONNE MORALE OU UN COMMERCEANT, TOUT DIFFERENT NE A L'OCCASION DE L'INTERPRETATION, LA CONCLUSION, L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT, EST SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU RÉSEAU UMTS DE SFR PROFESSIONNELS GRAND PUBLIC NOVEMBRE 2010

SFR a été autorisée, par arrêté pris par le Ministre délégué à l'Industrie, en date du 18 juillet 2001 modifié par arrêté du 3 décembre 2002 et complété par la décision 2004-69 du 15 janvier 2004, à fournir et exploiter un service de radiotéléphonie publique de troisième génération (3G) à la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) de la famille IMT 2000, dans les bandes des 1900- 1980 MHz et de 2010-2025 MHz z, sur le territoire de la France métropolitaine. La norme UMTS étant une technologie innovante dont le réseau est actuellement en cours de déploiement, l'Abonné reconnaît que les conditions d'accès au réseau UMTS et d'usage des services puissent ne pas être optimales à tout moment.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Bande Passante : Quantité maximale de données pouvant être transmises au cours d'une unité de temps pour une ligne de communication. Elle détermine le nombre et le type de communications possibles simultanément. Elle est le plus souvent exprimée en Bits par seconde.

Carte SIM (Subscriber Identity Module) : Carte à microprocesseur. Elle constitue un module qui identifie techniquement et individualise l'abonné sur l'ensemble du réseau de télécommunications quel que soit le terminal utilisé pour émettre et recevoir des communications ou des informations. Pour effectuer des communications sur le réseau GSM/GPRS, les cartes SIM sont des cartes dites "2G", tandis que celles utilisées pour communiquer sur le réseau UMTS sont des cartes dites "USIM" ou "3G" ou "3G+".

Internet : Réseau informatique international fédérant une multitude de réseaux de tailles variables grâce à un même protocole de communication, le TCP/IP.

Newsgroups : Système en réseaux de Forum de discussion.

Services Peer to Peer (de Poste à Poste) : Services permettant l'échange de ressources entre utilisateurs, l'un de ces utilisateurs mettant à la disposition de ses correspondants au travers du réseau, des ressources matérielles ou logicielles, des fichiers ou des données.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) : Norme de radiotéléphonie publique de troisième génération.

Voix sur IP : Communication téléphonique utilisant le protocole IP sur Internet.

Wap (Wireless Application Protocol) : Protocole spécifique permettant d'accéder à des serveurs d'informations depuis un téléphone mobile compatible.

Les termes utilisés avec les majuscules non définis dans les Conditions Particulières ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales d'Abonnement.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités particulières d'accès au réseau UMTS de SFR et les usages des services proposés sur ce réseau. Ces conditions particulières s'adressent aux abonnés SFR ayant un abonnement GSM ou GSM/GPRS et souscrivant une offre accessible depuis le réseau UMTS, ainsi qu'à l'abonné souscrivant un abonnement GSM/GPRS/UMTS.

Les conditions générales d'abonnement, non contraires aux présentes, demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'ACCÈS AU RÉSEAU UMTS DE SFR

3.1 Matériel requis pour l'accès au réseau

L'accès au réseau UMTS de SFR suppose l'utilisation par l'abonné de matériels et de logiciels compatibles, correctement paramétrés, tels que décrits dans la documentation établie et mise à jour par SFR, accessible notamment sur le site sfr.fr.

Le déploiement du réseau UMTS de SFR, les conditions d'accès à celui-ci ainsi que les contraintes d'usage des services proposés par SFR ou accessibles depuis son réseau sont fonction d'un environnement technologique qui évolue de manière continue. SFR ne peut donc pas garantir la compatibilité de son réseau UMTS ou de l'accès à ses services avec toute évolution future, notamment logicielle, effectuée par des sociétés tierces.

3.2 Couverture

L'accès au réseau UMTS de SFR se fait en France Métropolitaine exclusivement, et dans la limite des zones de couverture telles qu'elles sont indiquées dans la documentation établie et régulièrement mise à jour par SFR.

Dans la mesure où son réseau UMTS est en cours de déploiement, SFR communique à titre indicatif sur l'état d'avancement de ce déploiement au travers de sa documentation commerciale et de son site sfr.fr.

SFR s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer au mieux l'accès à son réseau UMTS.

Néanmoins, compte tenu de la nouveauté de la technologie déployée, l'abonné est expressément informé que les zones couvertes peuvent ne pas l'être de façon totalement homogène et/ou que des interruptions dans la fourniture des services peuvent survenir.

Lorsque l'abonné quitte une zone couverte par le réseau UMTS de SFR ou si l'accès au réseau est momentanément indisponible, l'abonné est informé qu'il sera basculé sur le réseau GSM/GPRS de SFR à l'exception des services ne fonctionnant que sous la norme UMTS tels que notamment la visiophonie ou

le Streaming en mode Wap.

Suite à ce basculement, la communication ou la connexion se poursuit aux conditions tarifaires de l'offre UMTS souscrite.

Les conditions de débit du réseau vers lequel le basculement est effectué s'appliquent automatiquement.

Il est toutefois précisé que ce basculement automatique ne pourra s'effectuer qu'à condition que l'abonné ait au préalable paramétré son terminal de telle sorte que la sélection du réseau disponible s'effectue automatiquement.

Si tel n'est pas le cas (absence de paramétrage du terminal) ou si l'abonné utilise un des services spécifiques au réseau UMTS (visiophonie ou Streaming en mode Wap) alors qu'il quitte une des zones couvertes par le réseau UMTS, la communication ou connexion sera interrompue.

3.3 Accès au réseau hors de France Métropolitaine

L'abonné qui souhaite pouvoir accéder aux réseaux GSM/GPRS et UMTS depuis l'étranger doit, préalablement à tout déplacement, souscrire ou avoir souscrit auprès de SFR l'option SFR Monde (hors iPad).

L'abonné, sous réserve d'avoir correctement paramétré son terminal, peut accéder aux réseaux des opérateurs tiers avec lesquels SFR a signé un accord d'itinérance GSM/GPRS et UMTS, et ce, dans la limite des zones de couverture desdits réseaux :

- En mode UMTS si l'opérateur tiers a effectivement déployé son réseau.

- En mode GSM/GPRS si l'opérateur tiers n'a pas déployé son réseau UMTS, ou si l'abonné se trouve en dehors des zones couvertes par le réseau UMTS de l'opérateur tiers.

La liste des opérateurs tiers ayant signé avec SFR un accord d'itinérance soit GSM /GPRS, soit UMTS, est disponible sur le site sfr.fr, rubrique SFR Monde.

3.4 Débit

Le réseau UMTS étant mutualisé entre tous les abonnés SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations (voie descendante). La Bande Passante disponible peut varier de la Bande Passante de référence selon notamment le nombre d'abonnés connectés à un même instant et leur usage du réseau UMTS et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes.

ARTICLE 4 - OUVERTURE DE L'ACCÈS AU RÉSEAU UMTS

SFR ouvre l'accès au réseau UMTS de SFR au plus tard dans les deux jours ouvrés à compter de la date de réception par SFR du Dossier d'Abonnement complet.

Si l'abonné est déjà client SFR, l'accès au réseau UMTS de SFR lui est fourni à compter de son JJ suivant la souscription de l'offre régie par les présentes conditions particulières.

ARTICLE 5 - MISE EN GARDE DE L'ABONNÉ

5.1 Mise en garde sur le respect de la législation SFR informe expressément l'abonné que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, notamment à l'occasion d'une connexion au portail Wap ou à l'Internet.

Par conséquent, l'abonné assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

Ainsi, l'abonné s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers. SFR ne saurait être tenue pour responsable du caractère prohibé, illicite ou illégal des contenus au regard des lois et réglementations en vigueur.

5.2 Mise en garde sur les comportements

5.2.1 Comportements raisonnables

Etant rappelé que le réseau UMTS est mutualisé entre tous les abonnés SFR, la Bande Passante disponible peut varier, pour une même Bande Passante de référence, notamment selon le nombre d'abonnés SFR connectés à un même instant et selon leur usage du réseau UMTS et des services.

Par conséquent, l'abonné s'engage à adopter un comportement raisonnable lorsqu'il accède et communique sur le réseau UMTS de SFR, tout usage en continu pouvant potentiellement constituer une gêne pour les autres usagers.

- L'usage raisonnable pour un usage de type accès à Internet via les offres Clé Internet 3G+ ou Tablette ou iPad s'entend comme n'excédant pas les seuils de données échangées mensuellement indiqués dans la Brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité »).

Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, l'abonné est informé et accepte que le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà des seuils d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.

L'abonné déclare en être totalement informé et l'avoir accepté. SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 7 des présentes, l'accès à son réseau UMTS à l'abonné qui ne respecterait pas cet engagement d'usage raisonnable.

5.2.2 Inactivité

L'abonné est informé que pour éviter des connexions involontaires, sa connexion est interrompue automatiquement toute les 1/2 heures en cas d'inactivité.

L'inactivité s'entend de l'absence de flux de données en émission ou en réception (en dehors de celui nécessaire au maintien de la connexion) identifiée par SFR sur son réseau UMTS depuis la connexion de l'abonné.

5.2.3 Comportements prohibés

L'abonné s'interdit toute utilisation frauduleuse de l'accès au réseau UMTS de SFR, telle que notamment : l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries et des réseaux de SFR et/ou des destinataires de mails par, notamment, du publipostage sauvage (bulk e-mail, junk e-mail, mail bombing, flooding), envoi d'un ou plusieurs courriers électroniques non sollicités dans une boîte aux lettres ou dans un forum de discussion (spamming), l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau, l'intrusion ou la tentative d'intrusion permettant :

- un accès non autorisé sur une machine distant d'un tiers, la prise de contrôle à distance d'une machine d'un tiers (trojan, portsnanning),
- l'introduction dans un système informatique d'un tiers afin d'aspirer tout le contenu d'un site ou d'une boîte aux lettres,

- la transmission de virus, les usages et comportements déraisonnables contraires à ceux indiqués à l'article 5.2.1 des présentes.

De plus, l'abonné s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau UMTS qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau UMTS de SFR moyennant le versement par ceux-ci d'une contrepartie notamment financière.

L'abonné s'interdit d'utiliser l'accès au réseau UMTS de SFR en remplacement d'une connexion fixe permanente (notamment par des systèmes dits de "passerelle data", par une borne Wi-Fi publique ou privée reliée à une carte SIM 3G).

L'abonné est également informé que certaines des offres de SFR accessibles sur son réseau UMTS pourront faire état de limitations spécifiques quant à leur usage.

Concernant l'accès à Internet, les Newsgroups, le Peer to Peer et la Voix sur IP sont interdits à l'abonné. L'abonné déclare en être totalement informé et l'avoir accepté.

SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 7 des présentes, l'accès au réseau UMTS à l'abonné qui contreviendrait aux usages interdits.

5.3 Mise en garde liée au réseau Internet

L'abonné reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes :

- d'absence de sécurité relative à la transmission de données,
- de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient à l'abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à laquelle fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à son accès au réseau.

SFR informe également l'abonné, que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie.

Dans le cadre de l'achat de produits ou services sur le réseau Internet ou sur le Wap, l'abonné adresse directement aux fournisseurs des services toute réclamation relative à l'exécution du service rendu par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

En tant que prestataire technique proposant un accès à son réseau UMTS, SFR n'exerce aucun contrôle ni aucune surveillance des contenus, audiovisuels ou autres, transitant sur son réseau.

Toutefois, l'abonné reconnaît être informé que si SFR est alerté par un tiers ou par l'autorité judiciaire, et par quelque moyen que ce soit, de l'illicéité d'un contenu transmis via le réseau UMTS, SFR remettra ledit contenu aux autorités chargées de faire respecter la loi qui le traiteront en conséquence.

SFR n'exerçant aucun contrôle, les parents sont invités à surveiller l'utilisation qui est faite par leurs enfants mineurs de l'accès proposé.

En outre, SFR se réserve le droit, après en avoir été saisi par une autorité judiciaire, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'accès à son réseau UMTS à l'abonné émetteur de contenus litigieux et ce, sans préavis ni indemnité.

Quelle que soit le fait générateur, SFR ne pourra être tenue pour responsable du préjudice indirect que pourrait subir l'abonné lors de son accès au réseau UMTS. Les parties reconnaissent que sont notamment considérés comme préjudices indirects tout préjudice moral, commercial ou financier ainsi que toute action dirigée contre l'abonné par un tiers, cette liste n'étant pas exhaustive.

L'abonné s'engage à rembourser SFR de toute demande, réclamation ou condamnation dont SFR serait l'objet suite au non respect de son fait des présentes conditions.

Par ailleurs, SFR ne pourra être tenue pour responsable en cas de survenance d'un cas de force majeure telle que définie par la Jurisprudence.

ARTICLE 7 - SUSPENSION/RÉSILIATION

Toute utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou prohibée dans le cadre des présentes et/ou d'offres spécifiques, telle que décrite aux articles 5.2.1 et 5.2.3 des présentes conditions particulières engage la responsabilité de l'abonné. Dans ce cas, SFR se réserve le droit, après notification par tous moyens faite à l'abonné, ou immédiatement et sans préavis dans le cas visé à l'article 6 des présentes, de suspendre ou de résilier l'accès à son réseau UMTS ou au service concerné par une telle utilisation.

Il est rappelé entre les parties, que la suspension de l'accès au réseau UMTS de SFR ou au service n'entraîne pas l'arrêt de la facturation de l'offre souscrite. Il est rappelé que les présentes conditions particulières constituent l'accessoire du contrat d'abonnement SFR principal GSM ou GSM/GPRS.

Les conditions particulières seront donc résiliées de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, dudit contrat d'abonnement principal de l'abonné.

A contrario, en cas de résiliation des présentes, le contrat d'abonnement principal de l'abonné se poursuit dans ses conditions initiales.

L'avenant attaché aux présentes conditions particulières peut être résilié conformément aux dispositions des Conditions Générales d'Abonnement.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

AUX OFFRES D'ABONNEMENT OU OPTIONS

COMPORTANT UN NOMBRE ILLIMITÉ DE TEXTO

Certaines offres commercialisées par SFR incluent un nombre illimité de Texto envoyés pendant certaines plages horaires (sur le mobile).

Ces Texto sont uniquement à destination de correspondants SFR et/ou tous opérateurs métropolitains (selon l'offre souscrite) envoyés pendant les plages horaires spécifiées pour chacune desdites offres.

Par ailleurs ces Texto sont réservés à un usage interpersonnel strictement privé (Texto envoyés par un particulier vers un ou plusieurs autres particuliers).

Par nature, les Texto suivants sont donc exclus du bénéfice de ces offres et

décomptés du forfait ou facturés aux tarifs en vigueur : les Texto surtaxés et Texto émis via automate et/ou dispositif automatique d'envoi de Texto.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES SÉRIES LIMITÉES

ARCHOS 3G+ ET SFR M! PC POCKET

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités particulières d'accès aux Séries Limitées Archos 3G+ de SFR et M! PC Pocket, proposées par SFR.

Ces dernières permettent d'accéder à Internet en mobilité dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G/3G+ exploité par SFR, grâce à une Clé Internet 3G+ intégrée à l'Archos 3G+ de SFR ou au SFR M! PC Pocket, et à la souscription d'une Série Limitée Archos 3G+/M! PC Pocket.

L'Archos 3G+ de SFR et le SFR M! PC Pocket EeePCLinux sont ci-après dénommés "équipements". L'offre attachée est ci-après dénommée "Les Séries Limitées".

Ces conditions particulières s'adressent aux abonnés ayant souscrit à une Série Limitée Archos 3G+ ou SFR M! PC Pocket.

Les conditions générales d'abonnement et les conditions particulières d'accès au réseau UMTS, non contraires aux présentes, demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 2 - MISE EN GARDE DE L'ABONNÉ

2.1 L'abonné est informé et accepte que la Série Limitée Archos 3G+/SFR M! PC Pocket souscrite proposée par SFR ne soit valable que dans le cadre de l'utilisation des équipements évoqués à l'article 1.

Les équipements constituent le matériel correctement paramétré compatible requis pour l'accès à l'offre proposée.

L'abonné est seul responsable d'un éventuel défaut de fourniture de l'offre souscrite en cas de remplacement ou modification apportée aux équipements à son initiative.

2.2 L'usage raisonnable pour la Série Limitée Archos 3G+/SFR M! PC Pocket s'entend comme n'excédant pas le seuil de données échangées mensuellement indiqué dans la Brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité »).

Afin de permettre à tous les abonnés d'accéder à Internet dans des conditions optimales, l'abonné est informé et accepte que le réseau 3G/3G+ étant mutualisé, le débit maximum de connexion sera ajusté au-delà du seuil d'échange de données par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.

2.3 L'abonné est informé que la partie SAV de l'Archos 3G+ de SFR est assurée par le constructeur. L'abonné est informé que la partie SAV du SFR M! PC Pocket est assurée par le constructeur, par l'intermédiaire de SFR.

2.4 L'abonné est informé que les Séries Limitées Archos 3G+ et SFR M! PC Pocket lui permettent l'envoi et la réception de Texto depuis l'Archos 3G+ de SFR et uniquement la réception de Texto sur le SFR M! PC Pocket.

L'abonné est informé que les Séries Limitées Archos 3G+ et SFR M! PC Pocket lui permettent de bénéficier de l'option Facture sur Internet, dont les conditions particulières figurent en annexe ;

2.5 L'abonné est informé que les offres TV, proposées par SFR sur l'Archos 3G+ de SFR, sont composées d'une sélection de chaînes TV.

SFR n'étant pas éditeur de ces chaînes, la liste de ces chaînes est susceptible d'évoluer, ce que l'abonné reconnaît et accepte.

L'abonné reconnaît également être informé et accepter que la diffusion de certains programmes puisse ne pas être assurée eu égard à la non disponibilité des droits attachés à ces programmes pour leur diffusion sur l'Archos 3G+ de SFR.

Toute suppression de chaîne fera toutefois l'objet d'une information préalable, moyennant un préavis d'un mois, délivrée notamment soit au travers de l'envoi de SMS, soit par la mise en place d'un message facture ou d'un message d'alerte lors de la connexion au service.

OFFRES DE RÉENGAGEMENT D'ABONNEMENT

INFORMATIONS ESSENTIELLES

Les Offres de renouvellement d'abonnement ne concernent que la Clé Internet 3G+ et l'EeePC 901 3G+ et les Tablettes.

QUELQUES INFORMATIONS "ESSENTIELLES" À PROPOS DU CONTRAT

Afin de faciliter la lecture de votre contrat, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des points essentiels pour vous réengager auprès de SFR en toute sérénité. En vous réengageant, vous acceptez que votre contrat soit régi par les Conditions particulières de Réengagement d'Abonnement ainsi que par les Conditions Générales et particulières d'Abonnement (CGA) en vigueur à la date de votre réengagement auxquelles elles renvoient.

Les services proposés par l'opérateur SFR : Vous accédez au réseau GSM/GPRS/UMTS de SFR pour utiliser les offres d'accès à Internet en mobilité de la gamme Data Professionnels Grand Public proposée par SFR sur le réseau GSM/GPRS/UMTS qu'elle exploite.

LA DURÉE D'ENGAGEMENT

L'acceptation d'une offre de réengagement d'abonnement ne modifie pas la date de prise d'effet de votre contrat (JJ) mais vous réengage pour une période minimale de 12 ou 24 mois. Cette période minimale peut toutefois varier en fonction des offres spécifiques choisies.

Vous pouvez mettre fin à votre contrat au terme de la période minimale d'abonnement, en appelant le Service Client SFR, moyennant un préavis de dix (10) jours (cf article 12 dans les CGA).

Vous obtiendrez toutes les informations sur cette résiliation auprès de votre Service Client SFR.

Si vous résiliez votre contrat avant la fin de la période minimale, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de cette période, sauf si vous êtes un abonné engagé sur 24 mois depuis le 28 mai 2008 et résiliant son contrat entre le 13e et le 24e mois d'engagement (paiement dans ce cas d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle).

En cas de motifs légitimes (cf article 12.2.2) comme le surendettement, vous êtes exonéré du paiement des mois restants, et ce quelle que soit la période minimale d'engagement initialement souscrite.

En cas de non-couverture de votre domicile ou bureau, vous avez la possibilité de mettre fin à votre contrat sous 7 jours à compter de la souscription de l'abonnement.

INFORMATION SUR LES TARIFS

Une brochure tarifaire vous est émise remise par votre distributeur SFR afin de pouvoir choisir votre formule d'abonnement et les services proposés. Ces informations sont disponibles sur le site Web sfr.fr.

En cas de changement tarifaire, vous serez averti un mois avant la prise d'effet par un message joint à votre facture.

Pendant chacune de vos premières périodes minimales d'abonnement sur une offre d'abonnement, SFR s'engage à ne pas augmenter les Tarifs du Service Principal, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire. Au-delà de chacune de ces périodes initiales d'engagement, SFR sera libre de faire évoluer les Tarifs du Service Principal, vous aurez la possibilité de résilier votre contrat sans préavis si vous refusez cette augmentation.

FACTURE

Vous recevez chaque mois une facture pour la période d'abonnement à venir et la période de consommation écoulée.

Vous pouvez régler gratuitement par prélèvement ou carte American Express. Les autres modalités de paiement sont facturées (cf. brochure des tarifs des forfaits d'accès à Internet en mobilité).

Sur simple demande, vous pouvez bénéficier de la facture détaillée gratuite sur support papier pendant une durée de 4 mois (période renouvelable sur demande). Vous pouvez également choisir de recevoir votre facture sur internet.

En cas de retard ou incident de paiement, votre ligne peut être restreinte ou suspendue par SFR (cf. art. 7.3.3 des CGA). Votre ligne sera rétablie dès régularisation de votre situation.

SERVICE CLIENT

Le service Client est facilement accessible par le média de votre choix dont vous trouverez les coordonnées en dernière page de ce document. Le Service Client est certifié par le Label Qualicert, c'est l'assurance pour vous de bénéficier d'engagements de qualité de service. Vous pouvez les consulter auprès du Service Client ou sur notre site Web sfr.fr. Si vous estimez que le Service Client ne vous a pas donné entière satisfaction,

vous pouvez écrire au Service Consommateurs de SFR.

PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol de votre carte SIM (cf. art. 3.2 des CGA), vous devez avertir immédiatement le Service Client de SFR pour faire suspendre votre ligne. Vous devez le confirmer par courrier recommandé avec AR accompagné, en cas de vol, d'une copie du dépôt de plainte déposé auprès des autorités compétentes. La suspension de votre ligne n'entraîne pas l'arrêt de sa facturation. Afin de pouvoir utiliser votre forfait, SFR vous propose, sous réserve du respect des conditions attachées à chacune des offres, de renouveler votre carte SIM. Les informations relatives à ces différentes offres sont disponibles auprès de votre Service Client.

RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone ou par courrier. Si vous estimez que le Service Client ne vous a pas donné entière satisfaction, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de SFR. Si un désaccord subsiste, vous pourrez alors saisir le Médiateur des communications Electroniques (cf. art. 16 des CGA).

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉENGAGEMENT

D'ABONNEMENT GSM/GPRS/3G/3G+

OCTOBRE 2008

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Particulières de Réengagement d'Abonnement sont applicables aux titulaires d'un contrat d'abonnement souscrivant, en cours d'exécution de ce contrat, une offre spécifique impliquant une nouvelle période minimale d'abonnement. L'acceptation de cette offre de (ré) engagement d'abonnement implique l'acceptation des présentes conditions particulières de (ré)engagement d'abonnement, ainsi que l'acceptation des Conditions Générales d'Abonnement GSM/GPRS/3G/3G+ des forfaits d'accès à Internet en mobilité et, le cas échéant, selon l'offre souscrite des Conditions Particulières d'accès au réseau UMTS en vigueur à la date de son réengagement. Les dispositions des Conditions Générales d'Abonnement en vigueur à la date de son (ré)engagement et non modifiées par les présentes conditions particulières demeurent pleinement applicables.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions se substitue aux Conditions Générales d'Abonnement régissant précédemment son contrat d'abonnement et, le cas échéant, selon l'offre souscrite, aux Conditions Particulières applicables ce que l'Abonné accepte.

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET

La souscription par l'Abonné en cours d'exécution de contrat d'une offre spécifique assortie d'une nouvelle période minimale d'abonnement ne modifie pas la date de prise d'effet du contrat qui demeure la date de première mise en service de la ligne.

Les factures sont dues :

- pour le Service Principal, à la date de première mise en service de la ligne,
- pour les Services Complémentaires et/ou Optionnels à la date d'ouverture technique de ceux-ci, sauf indication contraire.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

Le contrat, qui avait été conclu pour une durée indéterminée, se poursuivra pendant une période minimale de 12 (douze) ou 24 (vingt quatre) mois selon l'offre de renouvellement choisie, à compter du JJ suivant la date de souscription de l'offre impliquant cette période minimale d'abonnement. Elle se substitue à celle qui était en cours, sauf dans le cas où la nouvelle période d'engagement est d'une durée inférieure à celle qui était en cours. La période minimale peut toutefois varier dans le cadre d'offres spécifiques, elle est alors fixée par les conditions attachées aux dites offres.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DE L'OPTION FACTURE SUR INTERNET

MARS 2008

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions particulières d'abonnement à l'option Facture sur Internet. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Abonnement GSM/GPRS Professionnels Grand Public de SFR ainsi que les Conditions Générales d'Abonnement Forfaits Clé Internet 3G+.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'OPTION FACTURE SUR INTERNET

L'option Facture sur Internet permet aux clients suivants :

- aux abonnés SFR hors clients SFR Business Team;
- aux clients Forfaits Bloqués SFR ;
- aux abonnés offrant d'accès à Internet en mobilité ;
- et répondant aux conditions d'éligibilités ci-dessous énumérées (ci-après dénommés "Abonnés") de consulter leur pli facture mensuel de téléphonie SFR sur le site Internet de SFR.

Le pli facture (ci-après dénommé "Facture") est composé :

- de la facture mensuelle,
- le cas échéant, de la facture détaillée, à 6 ou 10 chiffres selon le choix de l'Abonné,
- du minimag,

Il constitue un ensemble indivisible.

Le contenu de ce pli pourra évoluer.

L'Abonné ayant souscrit l'option Facture sur Internet ne recevra plus de Facture papier par voie postale.

Toutefois, seront envoyées en version papier par voie postale :

- la Facture suivant la souscription à l'abonnement SFR permettant l'accès au service de téléphonie mobile,
- la Facture de clôture suivant la résiliation de cet abonnement,
- la Facture suivant la souscription à l'option Facture sur Internet dans le cas où cette souscription intervient moins de 48 heures avant le prochain JJ de l'Abonné.

Chaque mois, SFR enverra à l'Abonné un email (à l'adresse de son choix) de notification l'informant que sa Facture est disponible sur le site Internet de SFR rubrique «Facture sur Internet» de l'Espace "Mon Compte". Un Texte pourra le cas échéant compléter cette information.

L'Abonné accèdera sur Internet au contenu de sa Facture après s'être authentifié grâce à son numéro de téléphone et à son code d'accès :

- soit en cliquant sur le lien inséré dans l'email de notification, le renvoyant vers la rubrique «Facture sur Internet» de l'Espace "Mon Compte",
- soit en se connectant sur le site Internet de SFR rubrique«Facture sur Internet» de l'Espace "Mon Compte".

Les 24 dernières Factures de l'Abonné sont archivées sur le site Internet de SFR dans la rubrique «Facture sur Internet» de l'Espace "Mon Compte".

Si l'Abonné souhaite conserver plus longtemps le fichier relatif à ses Factures, il lui appartient de procéder lui-même à son archivage sur le support de son choix.

En cas de résiliation du contrat d'abonnement au service, les Factures qui étaient archivées ne seront plus disponibles. Il est donc vivement conseillé à l'Abonné dans ce cas de procéder lui-même à l'archivage de ses Factures sur le support de son choix.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La souscription de l'option Facture sur Internet est ouverte exclusivement aux titulaires d'un contrat d'abonnement au service de téléphonie mobile SFR (hors SFR Entreprises).

Cette option est de plus réservée aux Abonnés ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique. Si l'Abonné opte pour un autre mode de paiement, alors l'option Facture sur Internet sera résiliée automatiquement.

Les Abonnés disposant d'une Facture groupée (plusieurs lignes téléphoniques sur une même Facture) ne peuvent pas bénéficier de l'option Facture sur Internet.

La Facture sur Internet ne constitue pas un justificatif fiscal pour les abonnés SFR assujettis à la TVA.

Par conséquent, la souscription de cette option est déconseillée aux abonnés SFR assujettis à la TVA.

La Facture sur Internet n'est pas compatible avec l'option Cartes Jumelles.

La Facture sur Internet peut être consultée, imprimée, téléchargée et enregistrée à condition que l'Abonné dispose :

- d'un ordinateur (PC ou Mac),
- d'un navigateur Internet,

- d'une configuration adaptée à son navigateur,
- du logiciel Acrobat Reader (utilisé pour lire les Factures au format PDF).

ARTICLE 4 - SOUSCRIPTION DE L'OPTION

L'option Facture sur Internet peut être souscrite :

- sur le site Internet de SFR, en se connectant à l'Espace "Mon Compte" : rubrique Mon compte > Mon offre ou sur les pages de la Boutique en ligne,
- en point de vente,
- en répondant par SMS à une campagne de marketing direct,
- en appelant votre Service Client.

L'Abonné devra alors indiquer l'adresse email à laquelle il souhaite recevoir les emails confirmant son inscription puis ceux l'informant de la mise à disposition de sa Facture sur le site Internet de SFR.

L'Abonné certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription à l'option Facture sur Internet.

L'Abonné s'engage à informer SFR de tout changement d'adresse email. Pour cela, il lui suffit de se rendre sur le site Internet de SFR rubrique "Mes données personnelles" de l'Espace "Mon Compte".

Pour souscrire l'option Facture sur Internet, l'Abonné doit accepter les présentes conditions particulières.

Suite à son inscription il recevra un email (excepté en cas de souscription sur Internet) et un Texte de confirmation de son inscription à l'option Facture sur Internet.

Rétractation : Conformément aux dispositions des articles L.121-20 et L.121-20- 2 du Code de la Consommation, dans le cadre de sa souscription auprès du Service Client ou sur le site Internet de SFR l'Abonné bénéficie d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service. Toutefois, cette faculté de rétractation ne peut être exercée à compter de l'activation par SFR du service lorsque cette activation a débuté, avec l'accord de l'Abonné, avant la fin du délai de 7 jours francs. L'Abonné est informé et accepte que l'option soit activée sous 48 heures. Il est par ailleurs informé qu'il pourra résilier l'option à tout moment conformément aux conditions de l'article 6 ci-dessous.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'inscription et l'option Facture sur Internet sont gratuites (hors coût de connexion à Internet ou appel au Service Client).

Un duplicata de la facture mensuelle peut être obtenu sur simple demande au Service Client. Chaque duplicata sera facturé conformément à la documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses Abonnés.

ARTICLE 6 - RÉSILIATION

L'Abonné peut résilier à tout moment l'option Facture sur Internet auprès du Service Client ou en se connectant sur le site Internet sfr.fr, rubrique "Mes Options" de l'Espace "Mon Compte".

A compter de la résiliation de l'option Facture sur Internet, la notification prendra fin et l'Abonné recevra une Facture papier par courrier postal.

L'option Facture sur Internet sera automatiquement résiliée :

- en cas de résiliation du contrat d'abonnement au service de téléphonie SFR,
- en cas de migration vers une offre tarifaire ou une option incompatibles,
- en cas de suppression du prélèvement automatique quel qu'en soit le motif,
- en cas de passage en Facture groupée.

Un Texte sera envoyé par SFR à l'Abonné afin de l'informer de la résiliation de l'option Facture sur Internet. Un email sera également envoyé par SFR lorsque la demande de résiliation aura été formulée auprès du Service Client.

A compter de cette résiliation, les Factures qui étaient archivées ne seront plus disponibles. Il est donc vivement conseillé à l'Abonné dans ce cas de procéder lui-même à l'archivage de ses Factures sur le support de son choix.

Une telle résiliation est sans conséquence sur le contrat d'abonnement au service de téléphonie mobile SFR.

ARTICLE 7 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de la souscription des Services ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des Services par l'Abonné font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par SFR ou ses prestataires pour la gestion du compte de l'Abonné, et le cas échéant,

pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par SFR pour informer ses abonnés de ses offres et services. Si ces derniers sont situés en dehors de

l'Union européenne, ils auront alors, dans les cas prévus par la Décision de la Commission européenne 2002/16/CE du 27 décembre 2001, préalablement signé les "clauses contractuelles types". A ce jour, SFR transmet de telles informations à ses prestataires marocains. Un tel transfert est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Abonné. La liste des pays destinataires sera tenue à jour par SFR et mise à disposition de ses clients.

Les Abonnés peuvent exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de SFR. L'Abonné souhaitant exercer son droit d'accès devra fournir à SFR ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. Il devra préciser en outre l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de SFR.

SFR se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire de l'Abonné, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct par voie postale. L'Abonné peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de SFR.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

- Clients Forfaits Internet rechargeables : SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9.
- Clients autres Forfaits Internet : SFR Forfaits Bloqués Service Client - Accès Rectification Opposition - TSA 21123 - 57757 METZ CEDEX 9.

ARTICLE 8 - COOKIE

Afin de personnaliser le site et de faciliter l'accès aux rubriques, l'Abonné est informé qu'un cookie est implanté sur le disque dur de son ordinateur. L'Abonné est informé qu'il peut refuser ce cookie.

ARTICLE 9 - LITIGES

Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit Français. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DU SERVICE SFR MAIL OCTOBRE 2010

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions particulières d'utilisation du Service SFR Mail. Ce Service est réservé aux Clients SFR et est à durée indéterminée. Les personnes éligibles sont ci après dénommées « L'Utilisateur ».

L'acceptation par l'Utilisateur des conditions particulières d'utilisation du Service SFR Mail s'effectue directement sur le site www.sfr.fr. Elle est une condition préalable à toute création de compte.

Pour accéder au Service SFR Mail, l'Utilisateur doit s'inscrire depuis la page d'accueil du service SFR Mail, accessible via le site sfr.fr. Puis s'identifier sur le site SFR Mail avec son mot de passe. L'Utilisateur est tenu, pour ce faire, de compléter le formulaire d'identification et de prendre connaissance des présentes conditions particulières d'utilisation du Service SFR Mail. L'Utilisateur doit accepter expressément ces conditions particulières en cochant la case d'acceptation pour valider son inscription au Service SFR Mail. Il confirmera cette dernière lors de l'envoi de son premier message immédiatement après son inscription.

Lors de son inscription en ligne, SFR adresse à l'Utilisateur pour confirmation un e-mail de confirmation d'inscription récapitulant le périmètre de l'offre.

L'Utilisateur accepte expressément que l'exécution du Service SFR Mail commence dès son inscription, ce qui dans ce cas, ne lui permet pas d'exercer son droit de rétractation dans le délai de sept (7) jours.

L'inscription au Service SFR Mail est annulée de plein droit en cas d'expiration, pour quelle que cause que ce soit, du contrat d'abonnement

de l'Utilisateur dont les présentes conditions particulières constituent l'accessoire.

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DU SERVICE SFR MAIL

Le Service SFR Mail permet d'envoyer des messages e-mail, MMS ou texto depuis le réseau Internet. Les textos et MMS sont limités en un nombre de caractères indiqué à l'Abonné sur le site et peuvent être envoyés à destination des terminaux mobiles compatibles des clients des opérateurs mobiles de France Métropolitaine.

L'envoi d'e-mails est limité à 50 destinataires simultanés au maximum.

L'Utilisateur peut envoyer des e-mails de 13 Mo encodés au maximum, soit une taille moyenne non encodée de 10 Mo. Il peut recevoir des e-mails de 20 Mo encodés au maximum.

La capacité maximale de la boîte de réception est de 10 Go, dans la limite de 100 000 messages par dossier (par exemple, la « Boîte de réception » de votre messagerie constitue un dossier). Au-delà, la réception et le stockage des nouveaux messages ne sont plus garantis.

Le Service SFR Mail est accessible du monde entier à partir d'un ordinateur connecté au réseau Internet, sous réserve de compatibilité du service avec le système d'exploitation ainsi que le navigateur Internet du poste du client. L'accès au service SFR Mail, et son l'utilisation, sont optimisés pour les configurations suivantes :

- Systèmes d'exploitation: Microsoft Windows XP Home, Microsoft Windows Vista Home, Apple Mac OS X 10.4.
- Navigateurs Internet: Mozilla Firefox 1.5.0.10 ou plus, Internet Explorer 6 ou plus.
- Résolution minimale: 1024x768.

Le Service SFR Mail permet de :

- 1 - Envoyer des textos ou MMS directement depuis le PC au coût d'envoi d'un texto ou d'un MMS depuis un mobile. Les messages peuvent être envoyés depuis le Web vers tous les mobiles en France métropolitaine, les destinataires reçoivent alors un texto ou un MMS sur leur mobile selon le contenu du message envoyé. Pour recevoir un message, MMS ou texto, le téléphone mobile du destinataire doit être allumé, dans une zone couverte par le réseau de son opérateur et la mémoire de sa carte SIM ne doit pas être saturée. Pour recevoir un MMS, le destinataire doit être équipé d'un mobile compatible MMS. Dans le cas contraire, il recevra un texto l'informant qu'il peut consulter son message sur le Web ;
- 2 - Composer, consulter, transférer, répondre à des e-mails vers des boîtes e-mails de tous les fournisseurs de messagerie ;
- 3 - Sauvegarder un message avant de l'envoyer, dans le dossier « Brouillons » ;
- 4 - Gérer son carnet d'adresses via le service « SFR Contacts ».

Le service « SFR Contacts » permet à l'utilisateur

-de sauvegarder et de synchroniser les contacts de son mobile (contacts SIM ou du répertoire iPhone) sur sfr.fr rubrique « SFR Contacts ».

La synchronisation des contacts SIM est un service payant et réservé aux abonnés mobiles disposant d'une carte SIM compatible.

La synchronisation des contacts iPhone est disponible avec l'application « SFR Sauvegarde Contacts ». Le téléchargement et l'usage du service est gratuit en France métropolitaine (hors coût de connexion wap/web selon le forfait ou l'option SFR souscrit).

A l'étranger, l'utilisation des services d'échanges de données depuis l'iPhone 3G/3GS/4 entraîne la facturation d'une session data selon le forfait ou l'option SFR souscrit.

Le service de synchronisation des contacts SIM est distinct du service de synchronisation du répertoire iPhone.

-d'importer les carnets d'adresses de ses adresses emails personnelles ou de ses comptes réseaux sociaux.

Cet import se fait sur la base des conditions du fournisseur de messagerie personnelle de l'Utilisateur, dont ce dernier reconnaît avoir déjà eu connaissance et qu'il reconnaît avoir acceptées. Cette fonctionnalité est proposée sous réserve de compatibilité avec le service d'email utilisé. Les contacts sont copiés dans le carnet d'adresses de « SFR Contacts » dans la limite des champs disponibles et la suppression d'un contact ne le supprime pas dans le carnet d'adresses d'origine. L'import des contacts utilisant les interconnexions techniques mises à disposition par ses partenaires, SFR ne peut être tenue responsable, notamment en cas de dysfonctionnement ou d'interruption temporaire ou définitive du service.

La liste des fournisseurs de messagerie compatibles, et partenaires de SFR, est disponible sur le site de « SFR Contacts » (liste susceptible d'évolution). » ;
-d'initier l'envoi de messages vers ses contacts (Texte ou email) via le service SFR Mail.

5 - Sauvegarder dans SFR Mail une copie des textos et MMS envoyés et reçus avec le mobile SFR. Ce service de sauvegarde des textos/MMS, ouvert aux clients SFR (hors SFR Business Team) n'est activé qu'après sa souscription dans Mon Compte. A partir de l'activation du service, la sauvegarde des messages est automatique et concerne par défaut tous les textos/MMS envoyés et reçus depuis le mobile SFR, à l'exception des textos/MMS et reçus depuis les numéros courts et dans la limite de 20 textos/MMS échangés par jour. Ce service est limité à 50 000 souscriptions.

En raison d'un volume de messages pouvant porter atteinte à la qualité du réseau, SFR pourra suspendre temporairement le service de sauvegarde des textos et MMS en cas d'important pic pouvant nuire à l'utilisation de SFR Mail par les utilisateurs.

Cette fonctionnalité étant proposée dans le cadre d'un usage normal du service, SFR pourra suspendre la sauvegarde des textos/MMS, sans préavis, dans le cas d'un comportement abusif de l'utilisateur.

6 - Sauvegarder dans SFR Mail une copie des messages laissés sur le Répondeur Mobile SFR. Ce service de sauvegarde des messages vocaux, ouvert aux abonnés mobile est soit payant (utilisable à l'acte, c'est-à-dire message par message), en tapant sur la touche 7 de son mobile SFR, soit inclus et illimité (utilisable à l'acte, c'est-à-dire message par message) dans l'option Répondeur Live.

7 - Sauvegarder dans SFR Mail une copie des messages laissés sur le Répondeur Fixe SFR ADSL. La sauvegarde est gratuite et automatique pour les abonnés SFR ADSL et Fibre. Elle est activable par l'utilisateur dans la rubrique Mon Compte.

8 - Activer jusqu'à 3 (trois) adresses e-mails personnelles et recevoir sur la boîte de réception SFR Mail une copie des e-mails reçus sur ces adresses e-mails personnelles, ainsi que de l'historique des e-mails déjà présents dans les boîtes de réception de ces adresses. Cet historique ne concerne que les « Boîtes de réception » des adresses email personnelles (à défaut des éléments archivés) et le transfert de cet historique ne pourra excéder la capacité de 10 Go du service SFR Mail. La suppression de ces copies d'e-mail ne supprime pas les e-mails d'origine reçus sur les adresses e-mails personnelles.

9 - Accéder à l'application SFR Mail. Cette application est disponible en téléchargement sur l'Apple Store, uniquement depuis un iPhone 3G/4, avec une offre compatible et après création d'un compte SFR Mail depuis le PC. Elle permet à l'utilisateur d'accéder à ses comptes mails personnels (jusqu'à 3 comptes externes), d'être alerté de l'arrivée de ses mails personnels via un pop-up de notification reçu sur le mobile (jusqu'à heure de décalage selon les comptes externes de l'utilisateur), de consulter et d'enrichir son carnet d'adresses, et de naviguer entre ses différentes boîtes de réception.

10 - Accéder au service Mes Mails sur Vodafone live ! qui permet de consulter sa boîte de réception en mobilité (coût d'une connexion Wap) et d'être averti de la réception d'un nouvel e-mail par un texto d'alerte e-mail. La réception de ces alertes e-mail est gratuite et est paramétrable directement depuis SFR Mail. Le service Mes Mails est régi par des Conditions Particulières, disponibles sur sfr.fr.

11 - Bénéficier d'une protection de sa boîte aux lettres par un anti-spam et un anti-virus. L'anti-spam permet de limiter la réception par l'utilisateur de courriers électroniques non sollicités, les messages considérés comme indésirables étant automatiquement déplacés dans un dossier spécifique, accessible par l'utilisateur. L'anti-virus pourra bloquer tout message susceptible de comporter un virus : l'utilisateur en sera alors notifié par un e-mail, qui lui indiquera notamment l'adresse e-mail de l'expéditeur du message et lui permettra d'avertir ce dernier. L'analyse des courriers entrants se faisant uniquement sur la base des virus connus, SFR ne pourra être tenue pour responsable au cas où un message contenant un virus ne serait pas détecté. La protection par anti-spam et anti-virus ne permet pas de protéger l'utilisateur contre les tentatives de phishing (usurpation d'identité dans un but frauduleux).

ARTICLE 3 - COMMUNICATION DES ÉLÉMENTS D'INSCRIPTION

Lors de son inscription au Service, l'utilisateur communique à SFR pour les besoins du Service des informations personnelles. L'utilisateur s'engage à ce que les informations qu'il communique à SFR pour les besoins de son

inscription soient exactes et s'engage à indiquer à SFR tout changement ou toute modification ultérieure de l'une de ses informations personnelles. Dans le cas contraire, SFR ne sera plus en mesure d'assurer la fourniture du Service, ce que l'utilisateur reconnaît et accepte.

Pour accéder au service SFR Mail, l'utilisateur doit saisir son mot de passe SFR. L'utilisateur doit impérativement préserver la confidentialité de ce mot de passe afin d'éviter toute utilisation non autorisée ou malveillante d'un tiers. L'utilisateur est informé qu'en cas de divulgation de son mot de passe à un tiers, il est seul responsable de toutes les conséquences de l'utilisation qui pourrait en être faite. Toute utilisation effectuée par le biais du mot de passe de l'utilisateur est réputée effectuée par ce dernier.

En cas d'oubli de son mot de passe, l'utilisateur recevra par texto un nouveau mot de passe, après en avoir fait la demande depuis la page d'authentification de SFR Mail.

SFR ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage survenu en raison du manquement aux obligations de confidentialité incombant à l'utilisateur (notamment et non limitativement : envoi de message par un ou des tiers).

SFR s'engage à prendre les mesures nécessaires visant à assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des informations fournies par l'utilisateur et de celles acheminées par SFR, dans le cadre de l'utilisation du Service.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'inscription au service SFR Mail est gratuite, ainsi que l'envoi/la réception des e-mails.

L'envoi de message textos/MMS est payant (tarif en fonction de l'offre souscrite par l'utilisateur).

La sauvegarde des messages du répondeur mobile coûte, à l'acte, 0,15€ TTC par message sauvegardé ou est incluse en illimité dans l'option Répondeur Live.

La synchronisation du carnet d'adresses avec le répertoire de la carte SIM du mobile coûte, à l'acte, 0,50€ TTC par synchronisation.

L'accès au service Mes Mails (disponible sur Vodafone live !) est facturé au prix d'une connexion Wap, comme spécifié dans les Conditions Particulières dudit Service.

ARTICLE 5 - UTILISATION DU SERVICE

Les messages envoyés dans le cadre de SFR Mail relèvent de la correspondance privée et l'utilisateur est le seul responsable des messages envoyés. Néanmoins, il s'interdit d'échanger toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'interdit aussi de proférer des messages injurieux, diffamatoires ou racistes, des messages à caractère violent ou pornographique, des messages susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.

Il s'engage également à ne pas émettre de messages encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites, de messages incitant à la discrimination, à la haine ou la violence.

L'utilisateur s'interdit d'usurper l'identité d'un tiers lorsqu'il envoie des messages depuis SFR Mail.

ARTICLE 6 - INACTIVITÉ DU COMPTE/RÉSILIATION/ ANNULATION

En cas d'absence d'utilisation du service SFR Mail pendant un délai de 6 mois, SFR se réserve le droit de désactiver le compte SFR Mail de l'utilisateur. Dans ce cas, son adresse e-mail et l'ensemble de ses contenus sont définitivement supprimés.

En cas d'inactivité pendant 45 jours consécutifs, l'utilisateur (hors option payante liée au service SFR Mail) reçoit un premier avis de résiliation de son compte, soit par MMS, soit par e-mail. Au-delà de ces 45 jours, certaines fonctionnalités comme la réception des nouveaux e-mails, la réception des e-mails envoyés sur les adresses e-mail personnelles de l'utilisateur ou la sauvegarde des textos/MMS pourront être désactivées, les nouveaux messages n'étant plus stockés. L'adresse e-mail du client est conservée, et la réception des messages est réactivée en cas de nouvelle connexion dans les 6 mois.

Si l'inactivité se poursuit, l'utilisateur reçoit un dernier avis avant résiliation

175 jours après la dernière connexion, soit par MMS soit par e-mail. Au-delà de ces 175 jours, SFR se réserve le droit de désactiver l'adresse de l'utilisateur et de bloquer l'accès à son compte de Messagerie. Le login sera gelé pendant 45 jours.

En cas d'arrêt définitif du Service par SFR, l'utilisateur en sera informé préalablement.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré.

L'utilisateur reconnaît donc être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'utilisateur ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infailible.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

S'agissant de l'utilisation d'Internet, l'utilisateur est informé que Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur.

La Marque SFR et toutes les marques commerciales citées dans ce site sont des marques déposées.

L'utilisateur s'interdit donc de transmettre, d'utiliser, de reproduire ou d'exploiter par tout moyen, toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de SFR et/ou de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

SFR n'est pas en mesure de contrôler le contenu des messages ou des données transmis ou reçus via le Service, et par conséquent ne pourra en aucune manière être tenue responsable de quelque dommage que ce soit résultant notamment du non-respect de la réglementation en vigueur, d'erreur ou d'omission dans les messages. De la même manière, l'utilisateur devra faire preuve de vigilance dans le cadre de l'utilisation du Service, notamment pour se protéger de comportements nuisibles possibles, comme le phishing. SFR ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommages imputables à ce type de fraude.

L'utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, notamment en termes de non-garantie d'accès, d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non-garantie des performances relatives à la transmission des données.

L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries de SFR et/ou des destinataires de messages ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau. L'usage du service SFR Mail est strictement limité à un usage privé.

SFR ne peut garantir et, par conséquent, ne peut être tenue responsable des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur le réseau GSM, le réseau de données et les serveurs de SFR qui ne seraient pas de son propre fait ainsi que des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les réseaux interconnectés au sien.

ARTICLE 8 - DONNÉES NOMINATIVES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les informations le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à la communication de ces informations à des tiers.

Il peut exercer ses droits en écrivant, en mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en joignant une copie de sa pièce d'identité en cours de validité, à l'adresse de son Service Client :

- Clients Forfait Internet en mobilité : SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9.

- Clients Forfait Internet en mobilité bloqué : SFR Forfaits Bloqués Service Client - Accès Rectification Opposition - TSA 21123 - 57757 METZ CEDEX 9.

GESTIONNAIRE DE CONNEXION SFR/

APPLICATION SFR WIFI : CONDITIONS PARTICULIÈRES

D'UTILISATION DU WIFI

NOVEMBRE 2010

SFR ne peut garantir et, par conséquent, ne peut être tenue responsable des Dans le cadre de la commercialisation de ses Forfaits Internet en mobilité commercialisés depuis le 21/01/09, de ses Séries Limitées "EeePC 3G+" et "Samsung NC10 3G+", SFR met à la disposition de ses Abonnés un Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi, leur permettant de se connecter à Internet, soit via le réseau Internet 3G+, soit via le réseau WiFi de SFR, constitué des Hotspots et Points d'accès ci-dessous définis. Les présentes conditions particulières (ci-après "Conditions Particulières") s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Abonnement des offres Internet 3G+ de SFR et des Conditions Particulières des offres (ci-après "Conditions Générales"). Les Conditions Générales non contraires aux présentes demeurent pleinement applicables.

Les termes utilisés avec les majuscules non définis dans les Conditions Particulières ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales d'Abonnement.

ARTICLE 1 - DÉFINITION

Abonné : Abonné SFR titulaire d'une offre Internet en mobilité commercialisée depuis le 21/01/09, ou de la Série Limitée EeePC 3G+ ou de la Série Limitée Samsung NC10 3G+ ou d'une offre pour iPad ou d'une offre pour Tablette, ces offres permettant un accès WiFi après acceptation des présentes conditions.

Application SFR WiFi : Outil permettant à l'Abonné d'une offre pour iPad ou d'une offre pour Tablette de se connecter à Internet via le réseau WiFi, selon la couverture et les débits disponibles sur ces réseaux au moment de la connexion.

Gestionnaire de connexion : Outil mis à la disposition de l'Abonné d'une offre Internet en mobilité pour Clé Internet 3G+ commercialisée depuis le 21/01/09, ou de la Série Limitée EeePC 3G+ ou de la Série Limitée Samsung NC10 3G+ en téléchargement et lui proposant de se connecter à Internet soit via le réseau GSM/GPRS/3G/3G+ de SFR, soit via le réseau SFR WiFi, selon la couverture et les débits disponibles sur ces réseaux au moment de la connexion.

Équipement WiFi : désigne tout équipement de l'Abonné muni d'une carte de communication ou de capacités internes WiFi, répondant aux normes IEEE 802.11b ou 802.11g ou 802.11n.

Hotspot SFR : désigne le point d'accès d'un lieu public à partir duquel un Abonné SFR peut se connecter à Internet en WiFi, sous réserve de compatibilité de son offre. La localisation géographique des Hotspots de SFR est disponible sur le site <http://cartewifi.sfr.fr>.

neufbox WiFi : désigne le modem-routeur mis à disposition, en version "NB4" ou toute autre version postérieure, à certains des clients ADSL SFR/ Neuf WiFi ; la neufbox a la caractéristique de posséder un double SSID : un SSID privé et un SSID public.

Point d'accès SFR WiFi Public : désigne le point d'accès, à partir d'une neufbox, correspondant au SSID public et permettant aux Abonnés de se connecter à Internet en WiFi. La localisation géographique des hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès, est disponible sur le site <http://cartewifi.sfr.fr>.

Service SFR WiFi : désigne la possibilité pour les Abonnés SFR dont l'offre tarifaire est compatible et ayant téléchargé le Gestionnaire de connexion/ Application SFR WiFi, de se connecter à Internet en WiFi depuis les hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR

WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès.

SSID Privé : désigne le nom du réseau WiFi d'un client ADSL neufbox de SFR possédant une neufbox WiFi et à l'usage exclusif de ce dernier.

SSID Public : désigne le nom du réseau WiFi d'un client ADSL neufbox de SFR que ce dernier accepte par défaut de partager à des tiers ; le client ADSL neufbox de SFR peut décider de désactiver ce SSID public dans l'interface de configuration de sa neufbox.

WiFi (Wireless Fidelity ou "Fiabilité sans Fil") : désigne un ensemble de normes standards internationales (IEE 802.11) pour les réseaux locaux sans fil.

Zones de couverture WiFi : désignent les zones géographiques dans lesquelles le Service WiFi est accessible à l'Abonné et dans lesquelles il est possible de recevoir le signal émis par les Hotspots SFR et les Points d'accès SFR WiFi Public.

ARTICLE 2 - OBJET

Les Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service WiFi. Ces conditions sont acceptées par l'Abonné préalablement au téléchargement du Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi proposé par SFR ou remises/accessibles à l'Abonné en version papier dans la brochure "Les tarifs des offres d'accès à Internet en mobilité" lors de la souscription d'une offre Internet en mobilité.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION

Le Service WiFi consiste à mettre à la disposition de l'Abonné un accès Internet par l'intermédiaire d'un réseau WiFi constitué de Points d'accès SFR WiFi Public et de Hotspots SFR.

Le Service WiFi est disponible dans les Zones de couverture WiFi. Cet accès est limité aux protocoles suivants : http, https, smtp, pop3.

Le Gestionnaire de connexion mis à la disposition de l'Abonné lui propose de se connecter à Internet soit via le réseau GSM/GPRS/3G/3G+ de SFR, soit via le réseau SFR WiFi, selon la couverture et les débits disponibles sur ces réseaux au moment de la connexion.

L'Application SFR WiFi permet à l'Abonné de se connecter à Internet sans saisir ses identifiants via le réseau SFR WiFi, selon la couverture disponible au moment de la connexion.

ARTICLE 4 - ACTIVATION - CONDITIONS D'ACCÈS

La connexion WiFi est accessible grâce au Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi mis à la disposition de l'Abonné par SFR, soit en téléchargement, soit embarqué dans la Clé Internet 3G+.

L'Abonné est informé que le Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi est uniquement disponibles avec équipements compatibles (liste sur sfr.fr) et les Offres définies dans les conditions précédant les présentes.

Le Gestionnaire n'est pas compatible avec les Clés Internet 3G+ E510 et MC950.

L'activation du Service WiFi intervient dans les 24h suivant la souscription de l'offre.

L'Abonné pourra se connecter au service WiFi de SFR en illimité.

Lorsque l'Abonné souhaite se connecter en WiFi sur le réseau SFR WiFi, il devra manuellement activer le mode WiFi de son équipement compatible.

L'Abonné est conscient que son offre comporte l'accès à Internet sur le réseau GSM/GPRS/3G/3G+ de SFR et que le présent accès WiFi lui est proposé en complément de cet accès 3G/3G+.

Pour accéder au Service WiFi, l'Abonné doit se situer dans une Zone de couverture WiFi.

Il doit également avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions et les avoir acceptées.

SFR rappelle que le standard WiFi permet de connecter différents Equipements WiFi à une liaison haut débit sans utiliser de câble dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres.

IL EST EXPRESSEMENT RAPPELE QUE L'ACCES A INTERNET PAR LE STANDARD WIFI ENTRAINE UNE VULNERABILITE IMPORTANTE DES EQUIPEMENTS DE L'ABONNE ET PRESENTE DES DIFFICULTES DE SECURISATION. IL APPARTIENT DONC A L'ABONNE DE PRENDRE TOUTES LES MESURES APPROPRIÉES AFIN DEPROTEGER SES DONNEES ET LOGICIELS EN INSTALLANT ET ASSURANT LA MISE A JOUR D'UN SYSTEME D'ANTIVIRUS ET DE PARE FEU APPROPRIÉES, AINSI QU'EN EFFECTUANT DES SAUVEGARDES REGULIERES.

L'Abonné est informé d'une part, que SFR restreint l'utilisation des Points d'accès

où SFR WiFi Public et Hotspots SFR aux seuls protocoles http, https, pop3 et smtp.

L'Abonné s'engage à ne pas mettre en œuvre de moyens permettant de détourner ces restrictions en vue d'autres usages non autorisés. A ce titre, l'Opérateur se réserve le droit de bloquer à tout moment l'accès au Service s'il a une raison légitime de croire que la Sécurité du Service ou la qualité de la connexion de l'Abonné sont menacées.

L'Abonné est informé d'autre part, que la bande passante disponible pour son propre usage peut varier en fonction de l'utilisation de bande passante faite par d'autres utilisateurs.

L'Abonné est informé enfin, que l'accès à Internet via les Points d'accès SFR WiFi Public est subordonné à l'acceptation, par les clients neufbox WiFi concernés, de l'ouverture de cet accès. Le client ayant permis l'ouverture de son Point d'accès SFR WiFi Public disposera prioritairement de cette bande passante et pourra décider à tout moment de ne plus permettre cet accès.

Le nombre de Points d'accès SFR WiFi Public est par conséquent susceptible de varier au gré des changements de décision des clients neufbox, ce que l'Abonné accepte.

Sur les Points d'accès SFR WiFi Public, SFR ne saurait être tenue responsable des détériorations et/ou interruptions résultant des opérations effectuées par le client neufbox dans le cadre de sa connexion au Service WiFi ou en cas d'interruption résultant de toute cause extérieure, telle que notamment l'interruption de fourniture de courant électrique ou la désactivation de la fonctionnalité par le client neufbox. Il en sera de même lorsque l'Abonné sort de la Zone de couverture WiFi.

Déconnexion en cas d'activité/d'inactivité : L'Abonné est informé, que sa connexion à un hotspot du réseau SFR WiFi sera automatiquement interrompue toutes les deux heures en cas d'activité et toutes les 10 minutes en cas d'inactivité.

ARTICLE 5 - ÉVOLUTIONS

L'Abonné reconnaît que des évolutions techniques ou des mises à jour susceptibles d'améliorer la qualité du Service WiFi peuvent être nécessaires.

L'Abonné s'engage à respecter les prescriptions données par SFR concernant ces évolutions et ces mises à jour. Néanmoins, s'il en résulte une altération de la qualité, l'Abonné pourra à tout moment refuser une connexion WiFi.

ARTICLE 6 - TARIFS

Le téléchargement du Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi en WiFi est gratuit (frais de connexion éventuels en cas de téléchargement en 3G/3G+).

Les connexions WiFi sont incluses et illimitées dans l'offre de l'Abonné.

ARTICLE 7 - SÉCURITÉ

L'Abonné est informé et reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques variables ainsi que des risques inhérents à l'utilisation d'Internet. Ainsi, les transmissions de données sur un Hotspot WiFi ainsi que sur Internet en général ne font l'objet d'aucun cryptage ou d'aucun autre dispositif de sécurisation.

Par conséquent et par défaut, toute communication sur un Hotspot WiFi et sur Internet est susceptible d'être interceptée par un tiers malveillant.

De même, toute connexion d'un appareil au réseau Internet, de quelle manière que ce soit, peut le rendre accessible à un tiers malveillant. Enfin, les échanges de données et de fichiers sur Internet sont susceptibles de transmettre des virus informatiques qui peuvent sérieusement altérer le fonctionnement de ses Equipements WiFi et logiciels. Il appartient à l'Abonné, de se doter des dispositifs de sécurisation nécessaires tels qu'un pare feu et un anti virus. Il appartient également à l'Abonné de ne pas communiquer de données personnelles ou confidentielles.

En l'absence de faute de SFR, l'Abonné est seul responsable de l'utilisation du Service WiFi ainsi que de toutes les conséquences notamment financières qui pourraient en résulter.

S'agissant de l'utilisation d'Internet, l'Abonné est informé que Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. L'Abonné s'interdit donc de transmettre sur Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

L'Abonné s'interdit également l'utilisation des Newsgroups, du Peer to Peer et

de la Voix sur IP.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son Equipement à quelle que fin que ce soit, et de procéder sur son Equipement, à des sauvegardes préalablement et postérieurement à la mise en place des services.

L'Abonné reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

L'Abonné reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau.

L'Abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infailible.

L'Abonné s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des services, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries de SFR et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau.

S'agissant des produits ou des services sur le réseau Internet, l'Abonné adresse directement aux fournisseurs de contenus toute réclamation relative à l'exécution des services rendus par ceux-ci ou à la vente des produits par ceux-ci.

L'Abonné est enfin mis en garde sur la nature et la diversité des contenus disponibles sur Internet, lesquels peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, aucun contrôle n'est exercé sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'Abonné sur son réseau et/ou sur le réseau Internet. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, SFR se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'Abonné SFR susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

Ainsi SFR pourra-t-elle être amenée à transférer aux autorités tout contenu illégal dont elle aurait connaissance.

ARTICLE 8 - LOI APPLICABLE

Les parties conviennent que la loi applicable est la loi française.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

L'Abonné est informé que sa connexion WiFi se fait par l'émission, par le Gestionnaire de connexion/Application SFR WiFi, d'un identifiant personnel. L'émission de cet identifiant permet l'utilisation des hotspots SFR WiFi, SFR WiFi Public, SFR WiFi Gares, WiFi Partenaires et SFR WiFi FON en France métropolitaine, dont certains des points d'accès SFR WiFi Public sont formés par les neufbox de SFR ayant permis cet accès.

L'Abonné accepte par conséquent, que cet identifiant pourra, le cas échéant, permettre de l'identifier en cas de comportement répréhensible lors de sa connexion WiFi.

SFR ne pourra être reconnue responsable :

- En cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption du Service proposé sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

En cas de résiliation de son offre, l'Abonné ne pourra plus se connecter aux hotspots et points d'accès du réseau SFR WiFi, ci-dessus défini.

CONDITIONS PARTICULIERES DES

OFFRES EN MOBILITE

FORAITS INTERNET ET FORAITS INTERNET +

FÉVRIER 2011

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions particulières (ci-après dénommées « Conditions Particulières ») s'appliquent en cas de souscription aux offres « Forfaits Internet et Forfaits Internet ++ proposées par SFR (ci-après dénommées « les Offres »). Ces Offres permettent d'accéder à Internet en mobilité dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G/3G+ exploité par SFR, grâce à une Clé Internet 3G+ ou grâce à une Tablette.

Les Conditions Particulières s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Abonnement GSM/GPRS/3G/3G+ des offres d'accès à Internet en mobilité Professionnels Grand Public et forment avec elles un tout indissociable.

Les dispositions des Conditions Générales d'Abonnement non modifiées par les Conditions Particulières demeurent pleinement applicables.

Les termes utilisés avec les majuscules non définis dans les Conditions Particulières ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales d'Abonnement.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION

SFR propose plusieurs forfaits Internet en mobilité décrits dans la Brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité »).

Les Offres permettent à l'abonné de bénéficier, selon le forfait choisi soit :

- De connexions Internet 24h/24,
- D'un crédit mensuel de connexion bloqué (« Crédit de connexion ») variable selon le forfait bloqué choisi. Une fois ce crédit de connexion mensuel consommé et sauf indication contraire expresse, l'abonné ne peut plus utiliser les Services, jusqu'à ce qu'il soit crédité le mois suivant. L'abonné peut également compléter son Crédit de connexion en effectuant un rechargement dans les conditions prévues à l'article 4 ci-après.

Les Offres donnent accès aux services suivants :

- Pour la Clé Internet 3G+ :
 - SFR WiFi en illimité,
 - TV sur PC en WiFi disponible sous couverture WiFi de SFR avec ordinateur compatible et sous réserve de disponibilité technique des points d'accès SFR WiFi, service non disponible sous réseau mobile. Ce service optionnel est inclus sur demande et nécessite le renouvellement obligatoire des Conditions Particulières de la Télévision sur ordinateur tous les 6 mois.
- Pour les Tablettes :
 - SFR WiFi en illimité,
 - SFR TV (sous réserve de téléchargement préalable de l'application SFR TV depuis une Tablette compatible) en WiFi via les hotspots SFR WiFi en France métropolitaine,, certains des points d'accès étant constitués des neufbox, de SFR ayant permis cet accès et selon la couverture disponible et en 3G sous couverture 3G/3G+ de SFR. L'utilisation, du service TV en 3G est décomptée des Offres.

ARTICLE 3 - MISE EN GARDE DE L'ABONNE

3.1 L'abonné est informé et accepte que les Offres souscrites proposées par SFR ne soit valable que dans le cadre de l'utilisation de la Clé Internet 3G+ ou de la Tablette correctement paramétré compatible requis pour l'accès à l'offre proposée.

L'abonné est seul responsable d'un éventuel défaut de fourniture de l'offre sous-crite en cas de remplacement ou modification apportée à la Clé Internet 3G+ ou à la Tablette à son initiative.

3.2 L'abonné est informé que la partie SAV de la Clé Internet 3G+ ou de la Tablette pourra être assurée par le constructeur.

ARTICLE 4 - RECHARGEMENT

Pour le forfait Internet bloqué, le Crédit de connexion peut notamment être rechargé avec les recharges Pass Internet 3G+.

Une fois son crédit de connexion consommé, l'abonné peut effectuer l'achat de recharges Pass Internet 3G+ pour pouvoir à nouveau accéder au Service.

Dès activation du Pass Internet 3G+, celui-ci est décompté en priorité jusqu'à épuisement.

Les tarifs et les modalités d'utilisation des recharges Pass Internet 3G+ sont précisés dans les Tarifs des offres Pass Internet 3G+ SFR.

D'autres modes de rechargement pourront être proposés par SFR.

ARTICLE 5 – RESILIATION OU CHANGEMENT D'OFFRE

5.1 Lorsque l'abonné procède à la résiliation de son contrat d'abonnement conformément aux dispositions de l'article 12.1 des Conditions Générales d'Abonnement, il dispose alors de la durée du préavis pour consommer son Crédit de connexion.

5.2. Pour la Clé Internet 3G+, en cas de migration d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure dans les 12 mois suivant la souscription, des frais de migration dont le montant figure dans la brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité » seront facturés.

Pour les Tablettes, en cas de migration, dans les 12 mois suivant la souscription, d'un Forfait Internet vers un Forfait Internet d'une gamme inférieure ou d'une offre avec engagement de 12 mois vers une offre non réengageante sur un même forfait Internet en mobilité, des frais de migration dont le montant figure dans la brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité » seront facturés. De plus, en cas de migration d'un Forfait Internet + vers un autre forfait, l'abonné s'étant engagé à acquitter un tarif majoré de 5€/mois pendant les 12 premiers mois de son abonnement sur un Forfait Internet +, il sera facturé de ces 5€ au titre des mois restant dus en cas de migration d'un Forfait Internet + vers un autre forfait telle que décrite la brochure « Les Tarifs des Offres d'Accès à Internet en mobilité » en vigueur.

Société Française du Radiotéléphone

1 place Carpeaux, Tour Séquoia, 92915 Paris La Défense Cedex

SA au capital de 1 344 254 685,15€

RCS Paris 403 106 537

Siège social : 42 avenue de Friedland 75008 Paris

Les offres WiFi

Pour accéder à Internet en mobilité depuis votre ordinateur portable grâce à un hotspot WiFi, votre ordinateur doit être compatible WiFi.

PRIX HORS PROMOTION	Session 20 min : 3€ TTC (valable 24H) Session 60 min : 8€ TTC (valable 24H) Session 3H : 15€ TTC (valable 48H) Session 20H : 15€ TTC (valable 20H sans interruption)
ENGAGEMENT MINIMUM NATURE DE L'OFFRE DESCRIPTION DE L'OFFRE	SANS ENGAGEMENT SESSION DE CONNEXIONS WIFI - Session de connexions en mode WiFi valables en France métropolitaine depuis plus de 30 000 hotspots (tous les hotspots de SFR et de ses partenaires) - Session «illimitée» pendant 20H valable uniquement sur les hotspots SFR
FACTURATION DES CONNEXIONS	A la seconde
OPTIONS INCLUSES	Aucune
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Aucune
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	WiFi (sous réserve de disposer d'un équipement compatible WiFi et d'être dans une zone couverte en WiFi).
SERVICE CLIENT	06 1200 94 34 (du Lundi au Vendredi de 8h à 22h et le Samedi de 9h à 18h, hors jours fériés). Coût d'un appel vers un mobile SFR en France métropolitaine.

■ Plus de détails sur l'offre WiFi

Abonnés SFR, pour vous connecter depuis plus de 30 000 hotspots en France métropolitaine, vous pouvez opter pour l'offre WiFi sans engagement. Les sessions SFR WiFi sont valables dans tous les hotspots de SFR hors réseau neufbox public et de ses partenaires (Orange, Hub Télécom, Bouygues Telecom, Naxos, METEOR Networks, Visacom et Wifirst).

POUR VOUS PROCURER UNE SESSION :

- Composez **WIFI1** soit le **9434** sur votre mobile (appel gratuit) ,
- Choisissez une session parmi celles proposées, vous recevrez vos codes d'accès par Texto,
- Connectez-vous avec vos codes d'accès sur la page d'accueil du hotspot*.

4 SESSIONS SONT PROPOSÉES :

- 20 minutes valables 24 heures à 3€ TTC,
- 60 minutes valables 24 heures à 8€ TTC,
- 3 heures valables 48 heures à 15€ TTC,
- 20 heures valable 20 heures sans interruption à 15€ TTC.

L'achat de la session sera imputé sur votre facture SFR habituelle. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.wifi.sfr.fr.

Handwriting practice lines on page 58.

Handwriting practice lines on page 59.

Handwriting practice lines on page 62.

Handwriting practice lines on page 63.

Vous souhaitez nous contacter ?

Pour tout contact avec SFR, munissez-vous préalablement de votre numéro de ligne Internet en mobilité. Il est présent sur votre facture, votre contrat ou l'emballage de votre produit

Votre site Web sfr.fr

► Mon Compte

Gérer et suivre votre offre ou changer de formule Internet en mobilité

► Assistance

Retrouver des conseils pratiques, des documents utiles et les réponses à vos questions sur votre ligne Internet en mobilité, votre mobile ou votre offre ADSL.

► Boutique en ligne Mobile et Internet

Ouvrir une ligne mobile, une ligne Internet en mobilité ou une ligne ADSL et bénéficier d'offres exclusives.

Votre Service Client

► Clients Pass Internet 3G+ et Forfaits Internet Rechargeables

Du Lundi au samedi de 8h à 21h :

Depuis un poste fixe (prix d'un appel local) ou depuis un mobile SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal), composez le **1027** 

► Clients des autres Forfaits Internet

Du Lundi au samedi de 7h à 21h :

• Depuis un mobile SFR, composez le **900** *

• Depuis un poste fixe (prix d'un appel local), composez le **1023** 

*Temps d'attente gratuit pour les abonnés ou 2 min gratuites** pour les clients Forfaits Bloqués ou La Carte puis prix d'un appel normal.

**Franchise correspondant au temps d'attente observé.